DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

ANNÉE 184 0.

PAROISSE
d d St martin Cantal

CANTON
d e plaus.

COMPTE

Que rend M. Boahouze . . . . . trésorier de la Fabrique de l'Église d St Martin C.f. à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 184 0.

TITRE PREMIER. --- *Des Recettes.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er **Recettes ordinaires.**							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations. . . .	~	"	"	~	~	~	
2	——— des rentes non chargées de fondations.	"	"	"	"	~	~	
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.	~	"	"	~	~	~	
4	——— des rentes chargées de fondations.	~	~	~	~	~	~	
5	——— de la concession des places à l'église.	~	~	~	~	~	~	
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises. . . .	150.	~	150.	~	"	~	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*. . . .							
9	——— des rénages et confréries.	291.	"	291.	"	~	~	
10	——— des cierges offerts sur la pain bénit..							
11	——— de la cire provenant des enterrements et services funèbres.	40.	"	40.	"	"	~	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.	36.	"	36.	"	"	"	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.							
14	——— des concessions de terrains dans le cimetière. . . .							
15	Supplément annuel donné par la commune.							
	1°. pour le traitement du Vicaire.							
	2°. pour l'entretien annuel des Édifices du culte. . . .							
	TOTAL des recettes ordinaires.	517.	"	517.	"	"	"	
	CHAPITRE II. **Recettes extraordinaires.**							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente. . .							
2	~~Dons~~. provenant des rénages et Confréries.							
3	~~Legs~~. de plusieurs cuisiés.	410.	50.	410.	50.	"	"	
	TOTAL des recettes extraordinaires. . . .	410.	50.	410.	50.	"	"	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires. . .	517	"	517.	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	927.	50.	927.	50	"	"	

Approuvé

TITRE II. — *Dépenses.*

	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er **Dépenses ordinaires.**							NOTA. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret).
	ART. 1.er = *Frais ordinaires du culte.*							
1	Pains d'autel pour prêtre et la communion des fidèles.	20.	~	20.	~	~	~	
2	Vin à raison de messe par jour.	20.	~	20.	~	~	~	
3	Cire.	61.	65.	61.	65.	~	~	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.	39.	25.	39.	25.	~	~	
5	Encens.	6	~	6	~	~	~	
6	Chandelles.							
7	Frais des saintes huiles.	1.	~	1	~	~	~	
	ART. 2. = *Entretien des ornements.*							
8	Frais d'entretien des ornements.	70.	~	70	~	~	~	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie.							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.	30.	~	30.	~	~	~	
	ART. 3. = *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.	12.	~	12.	~	~	~	
12	———— de la sacristie.	6.	75.	6	75.	~	~	
13	———— du presbytère.	8	50.	8	50	~	~	
14	———— du cimetière.							
	ART. 4. = *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.							
16	Traitement d vicaire à chacun.							
17	————d chantre à chacun.							
18	————du sacristain.							
19	————du sonneur.							
20	————du bedeau.							
21	————de enfants de chœur.							
	ART. 5. = *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.							
23	Distribution d'aumônes fondées.							
	ART. 6. = *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.							
	Rentes foncières ou autres.							
	ART. 7. = *Frais d'administration*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.							
	Registre journal du trésorier (*).	f.	~	f.	~	~	~	
	——— livre des comptes.							
	——— pour les délibérations.							
	Achat de Modèles de Budget et de Comptes.							
	Frais de correspondance, ports de lettres.							
	A reporter.	280	15.	280	15.	~	~	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal de recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. --- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.	280.	1f.	280.	1f.	"	"	
	ART. 8. = *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).							
	Indemnité du logement (1).							
	Services funèbres et autres ordonnés parle Roi.							
	Dépenses imprévues.							
	TOTAL des dépenses ordinaires. . .	280.	1f.	280.	1f.			
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er = *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.							
2	Solde de la dette de la fabrique.							
	ART. 2. = *Achats des ornements, meubles, etc.*							
3	Achat de . .							
4	Achat de . .							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.							
	ART. 3. = *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.							
	——— du presbytère.							
	——— du cimetière.							
	TOTAL des dépenses extraordinaires. . . .	"	"	"	"	"	"	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires. . . .	280.	1f.	280.	1f.	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	280	1f.	280	1f.	"	"	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.	927.	50.	927.	50	"	"	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.	280	1f.	280.	1f.	"	"	
	RÉSULTAT { En excédant.	647.	25.	647.	25.	"	"	
	RÉSULTAT { En déficit.							

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St. Martin Pontalin ce vingt six avril 1840.

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de douze. avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de neuf Cent vingt Sept francs Cinq

en dépense à celle de *Deux Cent quatre vingt francs, quinze C.es* et le *excédant de recette sur les dépenses*
à celle de *Six Cent quarante Sept francs trente Cinq C.es* à la charge par le trésorier d'en faire
le premier article (2) *de recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes*
ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance ~~le premier dimanche du mois de mars~~ 184.
Le vingt Six avril mil huit Cent quarante.

Raymond G. Bonhoure

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *Douze* cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les memdres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *mil huit Cent quarante*. — à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Évêque.

A *St. Martin Cantalès* ce *vingt Six avril mil huit Cent quarante.*

Jouslat main

Raymond G. Jouslat — Bonhoure — Sevestre

Vu et approuvé par nous Évêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 184

V. Viallefont, imprimeur de l'Évêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

ANNÉE 184*0*

PAR
d*e* S*t*

CANTON
d*e* *Pleaux*

COMPTE

Que rend M. *Bonhoure* *trésorier de la Fabrique de l'Église*
d*e* *St Hilaire* *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers,*
de ses recettes et dépenses, pendant l'année 184*0*

TITRE PREMIER. — *Des Recettes.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations. . . .	"	"	"	"	"	"	
2	——— des rentes non chargées de fondations.	"	"	"	"	"	"	
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.	"	"	"	"	"	"	
4	——— des rentes chargées de fondations.	"	"	"	"	"	"	
5	——— de la concession des places à l'église.	"	"	"	"	"	"	
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises. . . .	150	"	150	"	"	"	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.							
8	——— des trones placés dans l'église pour *idem*. . . .							
9	——— des rénages et confréries.	291	"	291	"	"	"	
10	——— des cierges offerts sur la pain bénit..							
11	——— de la cire provenant des enterrements et services funèbres.	40	"	40	"	"	"	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.	36	"	36	"	"	"	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.	"	"	"	"	"	"	
14	——— des concessions de terrains dans le cimetière. . . .	"	"	"	"	"	"	
15	Supplément annuel donné par la commune.							
	1°. pour le traitement du Vicaire.	"	"	"	"	"	"	
	2°. pour l'entretien annuel des Édifices du culte. . . .							
	TOTAL des recettes ordinaires.	517	"	517	"	"	"	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente. .							
2	~~Dons.~~ *provenant de quêtes et Confrérie* . . .							
3	Legs. *De plusieurs années*	410	50	410	50	"	"	
	TOTAL des recettes extraordinaires. . . .	410	50	410	50	"	"	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires. . .	517	"	517	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	927	50	927	50	"	"	

Approuvé

TITRE II. — *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. fr.	c.	a effectuer fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er							NOTA. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret).
	Dépenses ordinaires.							
	ART. 1.er = *Frais ordinaires du culte.*							
	Pains d'autel pour prêtre et la communion des fidèles.	20	"	20	"	"	"	
	Vin à raison de 2 messe par jour.	20	"	20	"	"	"	pour la Confrérie du St. Sacrement
	Cire.	61	65	61	65			
	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.	39	25	39	25	"	"	
	Encens.	6	"	6	"	"	"	
	Chandelles.							
	Frais des saintes huiles.	1	"	1	"	"	"	
	ART. 2. = *Entretien des ornements.*							
	Frais d'entretien des ornements.	70	"	70	"	"	"	
	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie.							
	Blanchissage et frais d'entretien du linge.	30	"	30	"	"	"	
	ART. 3. = *Réparations ordinaires.*							
	Réparations pour entretien annuel de l'église.	12	"	12	"			
	———— de la sacristie.	6	75	6	75			
	———— du presbytère.	8	50	8	50			
	———— du cimetière.							
	ART. 4. = *Personnel.*							
5	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.							
6	Traitement d vicaire à chacun.							
7	————d chantre à chacun.							
8	————du sacristain.							
9	————du sonneur.							
10	————du bedeau.							
21	————de enfants de chœur.							
	ART. 5. = *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.							
23	Distribution d'aumônes fondées.							
	ART. 6. = *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.							
	Rentes foncières ou autres.							
	ART. 7. = *Frais d'administration*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.							
	Registre journal du trésorier (*).	5	"	5	"	"	"	Approuvé
	———— livre des comptes.							
	———— pour les délibérations.							
	Achat de Modèles de Budget et de Comptes.							
	Frais de correspondance, ports de lettres.							
	A reporter.	280	15	280	15	"	"	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des dépenses et un Registre de comptes, divisé en autant de chapitres que présente d'articles.

Suite du TITRE II. --- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.	280	15	280	15	"	"	
	ART. 8. = *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).							
	Indemnité du logement (1).							
	Services funèbres et autres ordonnés parle Roi.							
	Dépenses imprévues.							
	TOTAL des dépenses ordinaires. . . .	280	15	280	15	"	"	
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er = *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.							
2	Solde de la dette de la fabrique.							
	ART. 2. = *Achats des ornements, meubles, etc.*							
3	Achat de . .							
4	Achat de . .							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.							
	ART. 3. = *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.							
	——— du presbytère.							
	——— du cimetière.							
	TOTAL des dépenses extraordinaires. . . .	"	"	"	"			
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires. . . .	280	15	280	15	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses. . . .	280	15	280	15	"	"	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.	927	50	927	50	"	"	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.	280	15	280	15	"	"	
	RÉSULTAT { En excédant.	647	35	647	35	"	"	
	RÉSULTAT { En déficit.							

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St marlin ce vingt sept avril 1840

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de [illegible] avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de neuf cent vingt [illegible]

pense à celle de Deux Cent quatre vingt francs C^es et le ~~reste~~ excédant de Recette sur les Dépenses
de Sept Cent quarante sept francs trente cinq C^es à la charge par le trésorier d'en faire
emier article (2) de Recette de son compte suivant au chapitre des *Recettes*
épenses extraordinaires.

Fait en séance ~~*le premier dimanche du mois de mars 184*~~
Le vingt Sept avril mil huit Cent quarante

Raymond G Bonjoure

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de Douze cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les memdres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de Dix Huit Cent quarante à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Évêque.

A St martin ce vingt Sept avril mil huit Cent quarante

Raymond G Gérental maire D Lapeyre

Genestal Lre J. Bouchy d'H.

Bonjoure Sen.r Evesque

Vu et approuvé par nous ~~Evêque de Saint-Flour~~ Vicaire général soussigné

Saint-Flour, le 21 mai 184●

Joclabert G
V. G.

V. Viallefont, imprimeur de l'Évêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en ra faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la islation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

ANNÉE 1841

CANTON
de Pleaux

PAROISSE
de St martin cf

COMPTE

Que rend M. Raymond *trésorier de la Fabrique de* St martin Cantalose *de l'Eglise de* St martin cf *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année* 1841.

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	a effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	——— des rentes non chargées de fondations.....							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	——— des rentes chargées de fondations.....							
5	——— de la concession des places à l'église.....							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises.....	150	"	143	"	7	"	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	——— des rénages et confréries.....	291	"	284	50	6	50	
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.....	40	"	40	"	"	"	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	36	"	21	"	15	"	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.....							
	Total des recettes ordinaires.....	517	"	488	50	28	50	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	493	90	493	90	"	"	
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	Total des recettes extraordinaires.....	493	90	493	90	-	-	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires...	517	"	488	50	28	50	
	...des recettes.....	1010	90	982	40	28	50	

Aprogamero

TITRE II. -- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par le budget. f.	c.	effectuées f.	c.	à effectuer f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier. **Dépenses ordinaires.**							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Art. Ier — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles..	20	,,	24	"	"	"	
2	Vin à raison de 2 messe par jour.....	20	"	16	"	4	"	
3	Cire.....	40	"	40				
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	31	20	36	70	"	"	
5	Encens.....	6	"	7	"	"	"	
6	Chandelles.....	"	"					
7	Frais des saintes huiles.....	1	75	1	"	"	75	
	Art. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	40	"	"	"	40	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..	10	70	33	69			
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....							
	Art. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	78	69	78	69	"	"	
12	——————— de la sacristie.....							
13	——————— du presbytère.....	10	"	10	"	"	"	
14	——————— du cimetière.....							
	Art. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	Art. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	Art. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	Art. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....			6	"	"	"	
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....			2	"	"	"	
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de 4 Modèles de Budget et de Comptes.....			1	50	"	"	
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....			256	50			

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal [illegible] recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres [illegible] compte d'articles.

Aprogemese

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

N.os D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....			256	50			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....			256	50			
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1.er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique... 1.re annuité.....	795	"	252	"	543	"	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	a	a	a			
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....			252	"			
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....			256	"			
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....			508	"			

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.....

Dépenses ordinaires et extraordinaires.....

RÉSULTAT { En excédant..... / En déficit.....

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A *ce* 184

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre d avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de St Pleaux

ANNÉE 1841

PAROISSE
de St. martin es

COMPTE

Que rend M. Raymond *trésorier de la Fabrique de l'Église de* St martin es *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année* 1841

TITRE PREMIER. --- *Des Recettes.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er **Recettes ordinaires.**							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations. . . .	"	"	—	—	—	—	
2	——— des rentes non chargées de fondations.	"	"	—	—	—	—	
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.	—	—	—	—	—	—	
4	——— des rentes chargées de fondations.	—	—	—	—	—	—	
5	——— de la concession des places à l'église.	—	—	—	—	—	—	
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises. . . .	150	"	140		10	"	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.	"	"	"	"	"	"	
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.	"	"	"	"	"	"	
9	——— des rénages et confréries.	291	"	226	50	64	50	
10	——— des cierges offerts sur la pain bénit..	"	"	"	—	"	"	
11	——— de la cire provenant des enterrements et services funèbres.	40	"	40	"	"	"	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.	36	"	30	"	6	"	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.	—	"	—	"	—	—	
14	——— des concessions de terrains dans le cimetière. . . .	—	—	—	—	—	—	
15	Supplément annuel donné par la commune.	"	—	—	—	—	—	
	1°. pour le traitement du Vicaire.	—	—	—	—	—	—	
	2°. pour l'entretien annuel des Édifices du culte. . . .	—	—	—	—	—	—	
	TOTAL des recettes ordinaires.	517	"	436	50	80	50	
	CHAPITRE II. **Recettes extraordinaires.**							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente. . .	647	35	647	35	"	"	
2	Dons. Arrérés des Rénages.	410	50	17	"	393	50	
3	Legs.							
	TOTAL des recettes extraordinaires. . . .	1057	85	664	35	393	50	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires. . .	"	"	436	50	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	1057	85	1100	85	393	50	

Approgeneree

TITRE II. — *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE 1.er **Dépenses ordinaires.**							NOTA. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret).
	ART. 1.er — *Frais ordinaires du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles.	20	"	20	"	"	"	
2	Vin à raison de 2 messe par jour.	20	"	20	"	30	"	
3	Cire.	61	65	40	"	21	65	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.	39	25	31	20	8	05	
5	Encens.	6	"	6	"	"	"	
6	Chandelles.	"	"	"	"	"	"	
7	Frais des saintes huiles.	1	"	1	35	"	"	
	ART. 2. — *Entretien des ornements.*							
8	Frais d'entretien des ornements. et blanchissage	100	"	40	"	60	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie.	12	"	10	70	1	30	
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.	"	"	"	"	"	"	
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.							
12	——— de la sacristie.							
13	——— du presbytère.	8	50	"	"	8	50	
14	——— du cimetière.	6	75					
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.							
16	Traitement d vicaire à chacun.							
17	———d chantre à chacun.							
18	———du sacristain.							
19	———du sonneur.							
20	———du bedeau.							
21	———de enfants de chœur.							
	ART. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.							
23	Distribution d'aumônes fondées.							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.							
	Rentes foncières ou autres.							
	ART. 7. — *Frais d'administration*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.							
	Registre journal du trésorier (*).	1	"	"	"	"	"	
	——— livre des comptes.							
	——— pour les délibérations.							
	Achat de Modèles de Budget et de Comptes.							
	Frais de correspondance, ports de lettres.							
	A reporter.	280	15	169	65	99	50	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du **TITRE II.** — *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.	280	15	169	65	99	50	
	ART. 8. = *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).	"	"	"	"	"	"	
	Indemnité du logement (1).	"	"	"	"	"	"	
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.	"	"	"	"	"	"	
	Dépenses imprévues.	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL des dépenses ordinaires. . .	280	15	169	65	99	50	
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er = *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.	"	"	"	"	"	"	
2	Solde de la dette de la fabrique.	"	"	"	"	"	"	
	ART. 2. = *Achats des ornements, meubles, etc.*							
3	Achat de Deux Chasubles . .	"		100	"	"	"	
4	Achat d'une chappe Pr Curé . .	"		100	"	"	"	
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.	"	"	"	"	"	"	
	ART. 3. = *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.	"	"	"	"	"	"	
	——— du presbytère.	6	15	237	30	"	"	
	——— du cimetière.							
	TOTAL des dépenses extraordinaires. . . .	"	"	437	30	"	"	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires. . . .	"	"	169	65	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses. . . .	"	"	606	95	"	"	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires	"	"	1100	85	"	"	
Dépenses ordinaires et extra	"	"	606	95	"	"	
RÉSULTAT { En excédant.	"	"	493	90	"	"	
RÉSULTAT { En déficit.	"	"	"	"	"	"	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St martin Lantalon ce douze avril 1841

Raymond G.

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de onze avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de onze cent trois francs quatre vingt cinq centimes

..cpense à celle de Six Cent dix francs quatre vingt quinze ct et le (1) L'excédant de Recette à celle de quatre Cent quatre vingt huit francs 90 centimes à la charge par le trésorier d'en faire le premier article (2) de Recette de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou *Dépenses* extraordinaires.

~~*Fait en séance le premier dimanche du mois de mars* 184~~

Fait en Séance du 12 avril 1841 par Corroateur Extraordinaire de Monseigneur l'Evêque de St Flour.

Aug.te Lapeyre Bx C. Bouchayssy Raymond

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de onze cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les memdres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de Deux huit Cent quarante cinq à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Évêque.

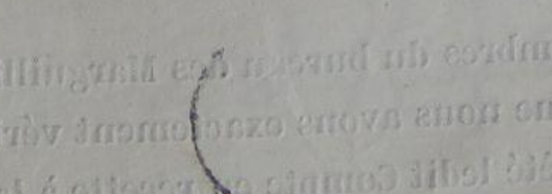
A St martin ce Douze avril 1841

Jevestre Genestet

Vu et approuvé par nous Évêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 19 Mai 184 1

Bellaty



Approgeneure

V. Viallefont, imprimeur de l'Évêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux

ANNÉE 1841.

PAROISSE
de St Martin

COMPTE

Que rend M. Raimond *trésorier de la Fabrique de l'Église* de St Martin Cantalès *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1841.*

TITRE PREMIER. --- *Des Recettes.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er **Recettes ordinaires.**							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations. . . .	~	~	~	~	~	~	
2	——— des rentes non chargées de fondations.	~	~	~	~	~	~	
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.	~	~	~	~	~	~	
4	——— des rentes chargées de fondations.	~	~	~	~	~	~	
5	——— de la concession des places à l'église.	~	~	~	~	~	~	
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises. . . .	150.	~	140.		10.	~	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.	~	~	~	~	~	~	
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*. . . .	~	~	~	~	~	~	
9	——— des rénages et confréries.	291.	~	226.	~	64	50.	
10	——— des cierges offerts sur la pain bénit..	~	~	~	~	~	~	
11	——— de la cire provenant des enterrements et services funèbres.	40.	~	40.	~	~	~	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.	36.	~	30.	~	6	~	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.	~	~	~	~	~	~	
14	——— des concessions de terrains dans le cimetière. . . .	~	~	~	~	~	~	
15	Supplément annuel donné par la commune.	~	~	~	~	~	~	
	1°. pour le traitement du Vicaire.	~	~	~	~	~	~	
	2°. pour l'entretien annuel des Édifices du culte. . . .	~	~	~	~	~	~	
	TOTAL des recettes ordinaires.	517	~	436	50.	80	50	
	CHAPITRE II. **Recettes extraordinaires.**							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente. . .	647	35.	647	35.	~	~	
2	Dons.	410	50.	17.	~	393	50.	
3	Legs.	~	~	~	~	~	~	
	TOTAL des recettes extraordinaires.	1057	85	664	35	393	50.	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires. . . .	~	~	436	50.	~	~	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	1057	85	1100	85	393	50.	

Approuvé

TITRE II. — *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er							NOTA. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret).
	Dépenses ordinaires.							
	ART. 1.er — *Frais ordinaires du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2. prêtre et la communion des fidèles. .	20.	~	20.	~	~	~	
2	Vin à raison de 2 messe par jour.	20.	~	20.	~	~	~	
3	Cire.	61	65	40.	~	21.	65	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.	39	25	31	20	8	05	
5	Encens.	6.	~	6.	~	~	~	
6	Chandelles.	~	~	~	~	~	~	
7	Frais des saintes huiles.	1.	~	1.	75	~	~	
	ART. 2. = *Entretien des ornements.*							
8	Frais d'entretien des ornements.	100	~	40.	~	60	~	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie. .	12.	~	10	70	1	30.	
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.	~	~	~	~	~	~	
	ART. 3. = *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.							
12	———— de la sacristie.							
13	———— du presbytère.	8	50	~	~	8	50	
14	———— du cimetière.	6	75	~	~	~	~	
	ART. 4. = *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites. . . .							
16	Traitement d vicaire à chacun.							
17	————d chantre à chacun.							
18	————du sacristain.							
19	————du sonneur.							
20	————du bedeau.							
21	————de enfants de chœur.							
	ART. 5. = *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.							
23	Distribution d'aumônes fondées.							
	ART. 6. = *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.							
	Rentes foncières ou autres.							
	ART. 7. = *Frais d'administration*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès. . . .							
	Registre journal du trésorier (*).	5.	~	~	~	~	~	
	——— livre des comptes.							
	——— pour les délibérations.							
	Achat de Modèles de Budget et de Comptes.							
	Frais de correspondance, ports de lettres.							
	A reporter.	280	15	169	65	99	50	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. — *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.	280	15	169	65	99	50	
	ART. 8. = *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).	"	"	"	"	"	"	
	Indemnité du logement (1).	"	"	"	"	"	"	
	Services funèbres et autres ordonnés parle Roi. . . .	"	"	"	"	"	"	
	Dépenses imprévues.	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL des dépenses ordinaires. . .	280	15	169	65	99	50	
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er = *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.	"	"	"	"	"	"	
2	Solde de la dette de la fabrique.	"	"	"	"	"	"	
	ART. 2. = *Achats des ornements, meubles, etc.*							
3	Achat de *Deux Chasubles*	"	"	100	"	"	"	
4	Achat d'*une chappe En Couleur*	"	"	100	"	"	"	
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.	"	"	"	"	"	"	
	ART. 3. = *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.	"	"	"	"	"	"	
	——— du presbytère.	"	"	237	30	"	"	
	——— du cimetière.							
	TOTAL des dépenses extraordinaires. . . .	"	"	437	30	"	"	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires. . . .	"	"	169	65	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	"	"	606	95	"	"	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.	"	"	1100	85	"	"	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.	"	"	606	95	"	"	
	RÉSULTAT { En excédant.	"	"	493	90	"	"	
	RÉSULTAT { En déficit.	"	"	"	"	"	"	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St. Martin Cantalès — ce *Douze avril* . . . . 184*1*.

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de *onze* — avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de *onze Cent Trois, quatre vingt Cinq Centimes*

en dépense à celle de *six Cent cinq francs, quatre vingt quinze Centimes* et le (1) *Excédant de Recette* à celle de *quatre Cent quatre vingt trois francs 90 Centimes* à la charge par le trésorier d'en faire le premier article (2) *de Recette* de son compte suivant au chapitre des ***Recettes*** ou ***Dépenses*** extraordinaires.

~~***Fait en séance le premier dimanche du mois de mars*** 184~~

Fait en Séance du 12 Avril 1841. par Convocation Extraordinaire de Monseigneur l'Evêque de St Flour.

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *onze* cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les memdres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *mil huit Cent quarante un* à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Évêque.

A *St. Martin Cantalès* ce *Douze Avril 1841.*

Vu et approuvé par nous Évêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 184

V. VIALLEFONT, imprimeur de l'Évêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux

ANNÉE 1842

PAROISSE
de St. Martin Cantalès

COMPTE

Que rend M. Jean Boriaud *trésorier de la Fabrique de l'Eglise de* St. Martin Cantalès *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1841.*

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. f.	c.	MONTANT DES RECETTES effectuées. f.	c.	MONTANT DES RECETTES à effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	—— des rentes non chargées de fondations.....							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	—— des rentes chargées de fondations.....							
5	—— de la concession des places à l'église.....							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises.....			143				
7	—— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	—— des rénages et confréries.....			284	50			
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.....			"	"			
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....			21	"			
13	—— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....			448	50			
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....			493	90			
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....			493	90			
	Report ci-dessus des recettes ordinaires...			448	50			
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....			942	40			

Aprogemere

TITRE II. -- *Dépenses.*

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. I.er — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 1 prêtre et la communion des fidèles..							
2	Vin à raison de 1 messe par jour.....	"	"	16	"	"	"	
3	Cire.....							
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	"	"	36	70	"	"	
5	Encens.....	"	"	1	"	"	"	
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	"	"	1	"	"	"	
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....							
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..	"	"	41	15	"	"	
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....							
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	"	"	79	05	"	"	
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....	"	"	10	"	"	"	
14	———————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	"	"	6	"	"	"	
	Registre-journal du trésorier (*).....	"	"	2	"	"	"	
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de 4 Modèles de Budget et de Comptes.....							
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....	"	"	196	90	"	"	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

N.os D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....			196	90	"	"	On n'a pu remplir les 1.res Colonne le Budget étant Egaré
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	"	"	196	90	-	-	
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1.er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	797	"	252	"	-	-	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....							
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	797	"	252	"	-	-	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	"	"	196	"	-	-	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	-	-	448	"	-	-	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	-	-	942	40	-	-	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	-	-	448	"	-	-	
	RÉSULTAT { En excédant.....	-	-	494	40	-	-	
	RÉSULTAT { En déficit.....	"	"	"	"	"	"	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Marguerite ce trois avril 1842

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de *huit* avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de *neuf cent quarante deux francs qua*

en dépense à celle de *quatre Cent quarante huit francs* et le (1) *Excédent de Recette* à celle de *quatre Cent quatre vingt quatorze francs 40 cts* à la charge par le trésorier d'un faire le premier article (2) *De Recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le premier dimanche du mois de mars 1842

(Bouche) d'Ol. A. Lapeyre Raymond

Sevestre

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *huit* cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *1841* à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St martin cf. *ce trois avril* 1842

Lafarge Ollier Raymond

Sevestre Jouvestel

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 26 juin 184[illegible]

Bellaty

V. Viallefont, imprimeur de l'Evêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux

ANNÉE 184 3

PAROISSE
de St. Martin ès

COMPTE

Que rend M. Jean Raymond trésorier de la Fabrique de l'Eglise de St. martin ès à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1842

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N.os D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET.		EFFECTUÉES.		A EFFECTUER.		OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
		f.	c.	f.	c.	f.	c.	
	CHAPITRE Ier. **Recettes ordinaires.**							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	—— des rentes non chargées de fondations.....							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	—— des rentes chargées de fondations.....							
5	—— de la concession des places à l'église.....							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises.....	143	"	160	"	"	"	
7	—— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	—— des rénages et confréries.....	284	50	260	"	24	50	
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.....	40	"	40	"	"	"	
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	34	"	36	"	"	"	
13	—— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....	501	50	496	"	24	50	
	CHAPITRE II. **Recettes extraordinaires.**							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	493	90	493	90	"	"	
2	Dons.....	"	"	"	"	"	"	
3	Legs.....	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	493	90	493	90	"	"	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires...	501	50	496	"	24	50	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	995	40	989	90	24	50	

Aprogemere

TITRE II. -- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	a effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier. **Dépenses ordinaires.**							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Art. Ier — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles..	24	"	24	"	"	"	24. "
2	Vin à raison de 2 messe par jour.....	16	"	16	"	"	"	16. "
3	Cire.....	40	"	40	"	"	"	40. "
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	37	"	32	50	4	50	32. "
5	Encens.....	7	"	4	"	3	"	4. "
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1	"	1	"	"	"	1. "
	Art. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	10	"	10	"			10.
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	"	67	85	"	"	67
	Art. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	45	"	49	10	"	"	49 " 10.
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....							
14	———————— du cimetière.....							
	Art. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	Art. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	Art. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	Art. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	2	"	4	"	"	"	2. "
	Registre-journal du trésorier (*).....	"	"	1	20	"		3. 20.
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de 3, Modèles de Budget et de Comptes.....	2	"	1	"	"	"	1. "
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....	~~214~~	"	~~208~~	85	7	50	
		214	"	249	80	7	50	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Aprogeneese

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	a effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	214	"	~~208~~	~~60~~	7	50	
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*			249	80			249. 80.
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	214	"	249	80	7	50	249. 80
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	100	"	150	"	100	"	597. - 850. - 445. -
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	"	"	"	3000	"	
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	200	"	"	"	200	"	
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3300	"	150	"	3300	"	150
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	214	"	249	80	7	50	249. 80.
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3514	"	399	80	3307	50	399. 80.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.....		996	40	989	90	24	50	989. 90.
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....		3514	"	399	80	3307	50	399. 80.
RÉSULTAT	En excédant.....	"	"	633	25	3332	"	590. 10.
	En déficit.....	2518	60	-	-	-	-	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin ce 184 ;

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre d
avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux

ANNÉE 1843

PAROISSE
de St. Martin

COMPTE

Que rend M. Raymond Jean *trésorier de la Fabrique de l'Eglise de* St Martin *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1842*

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	A effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	—— des rentes non chargées de fondations.....							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	—— des rentes chargées de fondations.....							
5	—— de la concession des places à l'église.....							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises.....	143.		160	"			
7	—— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	—— des rénages et confréries.....	284	50.	260	"	24	50.	
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.....	40.	"	40	"	"	"	
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	34.	"	36	"	"	"	
13	—— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.....							
	Total des recettes ordinaires.....	501.	50.	496	"	24.	50.	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	493	90.	493	90	"	"	
2	Dons.....	"	"	"	"	"	"	
3	Legs.....	"	"	"	"	"	"	
	Total des recettes extraordinaires.....	493	90.	493	90	"	"	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires...	501.	50.	496	"	24.	50.	
	Total général des recettes.....	995	40.	989	90	24.	50.	

Approgeneese

TITRE II. -- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier. **Dépenses ordinaires.** — ART. Ier — *Frais ordinaire du culte.*							NOTA. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles..	24	"	24	"	"	"	
2	Vin à raison de 2 messe par jour.....	16.	"	16	"			
3	Cire.....	40.	"	40	"			
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	37.	"	32	50			
5	Encens.....	4.	"	4	"			
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1.	"	1	"			
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	10.	"	10	"			
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30.		67	"			
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	45.		49	10			
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....							
14	———————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	2.		2	"			
	Registre-journal du trésorier (*).....			3	20			
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de 3 Modèles de Budget et de Comptes.....	1		1	"			
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....	210	"	249	80			

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Aprogemera

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

N°s d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	210.	-	249	80			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	210.		249	80			
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	595		150	-	445	-	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....							
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	"	"	150	"			
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	"	"	249	80			
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....			399	80			
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....			989	90			
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....			399	80			
	RÉSULTAT { En excédant.....			590	10			
	RÉSULTAT { En déficit.....							

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin ce vingt trois avril 1843

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de neuf avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de neuf cent quatre vingt neuf francs quatre vingt dix Centimes

en dépense à celle de *trois cent quatre vingt dix neuf francs quatre vingt centimes* (1) le *Excédent de Recette*
à celle de *Cinq cent quatre vingt dix francs dix cent.mes* à la charge par le trésorier d'un faire
le premier article (2) *de Recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes*
ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le ~~premier dimanche du mois de mars 184 3~~ *vingt trois avril 1843*

Lafargue Sevestre
Raymond Lafargue *Couchy*

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *neuf* cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *mil huit cent quarante deux* à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St. Martin Cantalès ce vingt trois avril 1843.

Sevestre
Raymond Lafargue *A Lapeyre* *Genestal*
Couchy

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 27 mai 1843

Bellet

V. Viallefont, imprimeur de l'Evêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux.

ANNÉE 1844

PAROISSE
de St. Martin Cantalès.

COMPTE

Que rend M. Jean Bayard ..... *trésorier de la Fabrique de l'Eglise de* St. Martin Cantalès *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1844.*

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	à effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	—— des rentes non chargées de fondations.....							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	—— des rentes chargées de fondations.....							
5	—— de la concession des places à l'église.....							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises.....	143 f.	..	163 f.	..			
7	—— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	—— des rénages et confréries.....	284 f.	50.	191 f.	..			
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.....	40 f.	..	40 f.	..			
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	34 f.	..	36 f.	..			
13	—— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.....							
	Total des recettes ordinaires.....	501.	50.	430.	..			
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	590.	10.	590.	10.			
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	Total des recettes extraordinaires.....	590.	10.	590.	10.			
	Report ci-dessus des recettes ordinaires...	430.	..	430.	..			
	Total général des recettes.....	1020.	10.	1020.	10.			

Approuvé

TITRE II. -- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier. **Dépenses ordinaires.** — ART. Ier — *Frais ordinaire du culte.*							NOTA. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
1	Pains d'autel pour prêtre et la communion des fidèles..	24 f.	..	24 f.	..			
2	Vin à raison de messe par jour.....	16.	..	16.	..			
3	Cire.....	40.	..	40.	..			
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	37.	..	53.	60.			
5	Encens.....	7.	..	8.	..			
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1.	..	1.	..			
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	10.	..	10.	..			
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30.	..	28.	75.			
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	45.	..	48.	..			
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....							
14	———————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	2.	..	2.	..			
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de Comptes.....	2.	..	2.	..			
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....	214.	..	242.	75.			

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Aprogemare

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

Nos D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	214.	--	242.	75.			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	214.	--	242.	75.			
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....							
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	2000.	--	--	--			
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	200.	--	--	--			
	De la Sacristie, sa Construction non prevue.	640.	80.	640.	80.			
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3200.	--	--	--			
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	214.	--	640.	80.			
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	4054.	80.	640.	80.			
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	950.	--	640.	80.			
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	4054.	80.	--	--			
	RÉSULTAT { En excédant.....	--						
	RÉSULTAT { En déficit.....	3104.	80.	--	--			

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St. Martin Cantaleix ... ce quatorze Avril ..... 1844.

Raynaud

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de *Deux*, avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de *neuf Cent quarante quatre* francs.

Approuvé

en dépense à celle de *sept Cent soixante dix huit francs.* et le (1) *Excédant,*
à celle de *Cent soixante un francs,* . . . . . à la charge par le trésorier d'un faire
le premier article (2) *de Recette* . . . . . de son compte suivant au chapitre des *Recettes*
ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le ~~premier~~ *quatorze avril dimanche du mois de mars* 184~~4~~

Lafarge Ff Genestal Chanchy

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *Douze* . . . . . cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *mil huit Cent quarante quatre* — à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St Martin Cantalès . . . . . *ce quatorze Avril, mil huit Cent quarante quatre.*

Lafarge ff Genestal

Raymond Ff St Lopez ff.

Sevestre

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 11 juin 1844

Bellet vg

V. Viallefont, imprimeur de l'Evêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit.*

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense.*

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux.

ANNÉE 1844.

PAROISSE
de St. Martial C.P.

COMPTE

Que rend M. Jean Maynaud . . . . . trésorier de la Fabrique de l'Eglise de St. Martial Entraigues . . à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1844.

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N.os D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.							
2	—— des rentes non chargées de fondations.							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations							
4	—— des rentes chargées de fondations.							
5	—— de la concession des places à l'église.							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises.	140 f	"	160 f	"	"	"	
7	—— des quêtes pour les frais du culte.							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.							
9	—— des rénages et confréries.	284 f	50	191 f	"			
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	40 f	"	40 f				
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.	34 f	"	36 f	"			
13	—— des fruits spontanés du cimetière.							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.							
15	Supplément annuel donné par la commune.							
	1° pour le traitement du Vicaire.	"						
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.	"						
	TOTAL des recettes ordinaires.	401	50	430	"			
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.	590 f	10	590 f	10			
2	Dons.							
3	Legs.							
	TOTAL des recettes extraordinaires.	590	10	590 f	10			
	Report ci-dessus des recettes ordinaires. . .	430	"	430				
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	1020 f	10	1020 f	10			

Aprogenere

TITRE II. -- *Dépenses.*

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	a effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier. **Dépenses ordinaires.**							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 33 du décret.)
	ART. Ier — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles..	24	..	24	..			
2	Vin à raison de 2 messe par jour.....	16	..	16	..			
3	Cire.....	40	..	40	..			
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	27	..	23	60			
5	Encens.....	7	..	8	..			
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1	..	1	..			
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	10	..	10	..			
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	.	38.	75			
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	45	..	18.	..			
12	——————— de la sacristie.....							
13	——————— du presbytère.....							
14	——————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	2	..	2.	..			
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de 6. Modèles de Budget et de Comptes.....	2	..	2	..			
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....	214	.	242	75			

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Aprogemara

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

N°s D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	214.	..	242	75.			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	214.	..	242.	75.			
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....							
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	..	~~3000~~	..			
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	200.	..	..				
	de la Sacristie, la Construction non prevue.....	~~640~~ 640	~~80~~ 80.	640.	80.			
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3200						
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	214 fr.	~~80~~	640	80			
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	~~4854~~	80.	640	80			

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.....	9 50.	640.	80	
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	4054	80		
RÉSULTAT { En excédant.....	..			
RÉSULTAT { En déficit.....	2104.	80.		

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin Gaulaleux ce quatorze avril 1844.

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de Douze, avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de mil Cent quarante quatre francs,

en dépense à celle de *cent soixante dix huit francs* . . . . . et le (1) *l'excédant* ~~*dito*~~
à celle de *cent soixante six francs* . . . . . à la charge par le trésorier d'un faire
le premier article (2) *de recette* . . . . . de son compte suivant au chapitre des *Recettes*
ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le ~~*premier dimanche du mois de mars 184*~~ *quatorze avril 1844*

Lafarge ff Genestal *Bouchy ff*

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *Douze* . . . . cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de ~~*mil huit cent*~~ *quarante quatre* . . . . . à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St. Martin Cantalès *ce quatorze avril, mil huit cent quarante quatre.*

Lafarge ff Genestal

Raymond

Severac

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 184

V. Viallefont, imprimeur de l'Evêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux

ANNÉE 184 5

PAROISSE
de St. martin Ct

COMPTE

Que rend M. Raymond *trésorier de la Fabrique de* St martin Cantalien
l'Eglise de St. martin Ct *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année* 184 4

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N.os D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	—— des rentes non chargées de fondations.....							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	—— des rentes chargées de fondations.....							
5	—— de la concession des places à l'église.....							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises.....	148	"	169	"	"	"	
7	—— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	—— des rénages et confréries.....	180	"	144	"	"	"	
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.....	40	"	40	"	"	"	
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	30	"	30	"	"	"	
13	—— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....	398	"	383	"	"	"	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	161	"	161	"	"	"	
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	398	"	383	"			
	Report ci-dessus des recettes ordinaires...	161	"	161				
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	559	"	544	"	"	"	

168. 188 168 20 188

68-50 68 50 51. 50 120

Aprogemere

TITRE II. -- *Dépenses.*

N.os d'ordre	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	a effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE I.er							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 33 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	Art. I.er — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles..	24	"	24	"	"	"	
2	Vin à raison de 2 messe par jour.....	16	"	16	"	"	"	
3	Cire.....	40	"	40	"	"	"	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	45	"	45	70	"	"	
5	Encens.....	6	"	6	"	"	"	
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1	"	1	"	"	"	
	Art. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	12	"	12	"	"	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	"	20	"	"	"	
	Art. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	45	"	50	"	"	"	
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....							
14	———————— du cimetière.....							
	Art. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	Art. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	Art. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	Art. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	1	"	1	"	"	"	
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de Comptes.....	2	"	2	"	"	"	
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....	222	"	217	70	"	"	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

N.os D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET.		EFFECTUÉES.		A EFFECTUER.		OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
		f.	c.	f.	c.	f.	c.	
	Report.....	222	"	217	70			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	222	"	217	70	"	"	
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1.er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	445	"	"	"	"	"	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	"	"	"	"	"	
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	300	"	"	"	"	"	
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3,745	"	"	"	"	"	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	222	"	217	70	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3967	"	217	70	"	"	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	559	"	544	"	"	"	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	3967	"	217	70	"	"	
	RÉSULTAT { En excédant.....	"	"	326	30	"	"	
	{ En déficit.....	3408	"	"	"	"	"	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St martin ce 30 mars 1845

Raymond

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de dix, avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de trois cent quarante quatre francs

en dépense à celle de *Deux Cent Dix sept francs 70 cts* et le (1) *Restant*
à celle de *trois Cent vingt six francs trente cts* à la charge par le trésorier d'un faire
le premier article (2) *de Recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes*
ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le premier dimanche du mois de mars 184*5*

A Lapeyre *B. Boudes Dupont* *Lafarge Ptre*

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces
à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *Dix* cotées et paraphées par
M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par
MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et dé-
chargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *1845* à la
charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St martin ef ce 30 mars 1845

A Lapeyre *Mre Lafarge Ptre*

Generetaz

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le *24 mai* 184*5*

Gelabert
Evq.

V. Viallefont, imprimeur de l'Evêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

Approgemere

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
d Laroquebrou

ANNÉE 184 6

PAROISSE
de St Martin Cp

COMPTE

Que rend M. Raimond *trésorier de la Fabrique de l'Eglise de* St martin Cp *à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1846*

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							68 50
	Recettes ordinaires.							51. 50
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							120 , 66
2	—— des rentes non chargées de fondations.....							59
3	—— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	—— des rentes chargées de fondations.....							168.
5	—— de la concession des places à l'église.....							120
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises.....	175	-	175	"			288.
7	—— des quêtes pour les frais du culte.....							18
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							306
9	—— des rénages et confréries.....	135	50	135	50			3976 -
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.....							902 15
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.....	40	"	40	"			2973 25
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	49	"	49	"			35 "
13	—— des fruits spontanés du cimetière.....							13. 50
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.....							21.50
15	Supplément annuel donné par la commune.....							321
	1° pour le traitement du Vicaire.....							21 43
	2° pour l'entretien annuel des Edifices du culte.....							8. 50
	Mandat de Secours pour la toiture de l'église	200	"	200	"			33. 316
								62.
								62
								12 50
	TOTAL des recettes ordinaires.....	599	50	599	50			602 -
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	350	"	350	"			
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	350	"	350	"			
	Report ci-dessus des recettes ordinaires...	599	50	599	50			
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	949	50	949	50			

Aprogement

TITRE II. -- *Dépenses.*

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par le budget. f.	c.	effectuées. f.	c.	a effectuer. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
								Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers, et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	CHAPITRE Ier.							
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour prêtre et la communion des fidèles..	24.	"	2.	"	21.	"	
2	Vin à raison de messe par jour.....	16	"	16	"	"	"	
3	Cire.....	40	"	40	"	"	"	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	45.	70	20	"	25.	70.	
5	Encens.....	6.	"	4	"	"	"	
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....							
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	12.	"	50.	"	"	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..	"	"	37	"	"	"	
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	~~30~~	"	~~90~~ 75.		"	"	
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	50.	"	44.	"	"	"	
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....	"	"	206	"	"	"	
14	———————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondations.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	1.	"					
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de Comptes.....	2.						
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A reporter.....	222	"	442	75	46	70.	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le Trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Aprogemere

Suite du TITRE II. -- *Dépenses.*

	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. f.	c.	EFFECTUÉES. f.	c.	A EFFECTUER. f.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	222	-	442.	75	46.	70	
	ART. 5. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	222	-	442.	75	46.	70	
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	445	-					
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	-					
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	300.	-					
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3745	-					
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	222	-	442	75			
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3967	-	442.	75.			
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	949	50.	949	50.			
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	3967	-	442.	75			
	RÉSULTAT — En excédant.....	-	-	506	75			
	RÉSULTAT — En déficit.....	3017	50					

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St-Martin-Cantalès ce Dix-neuf Avril 1846

Raymond fils

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de neuf avons arrêté ledit Compte en recette à la somme de neuf Cent quarante neuf francs, Cinquante neuf Cts

en dépense à celle de *quatre Cent quarante deux francs, 75 c.es* et le (1) *le restant la Caisse a Celle* à celle de *Cinq Cent Sixf.s Soixante quinze Centimes* à la charge par le trésorier d'un faire le premier article (2) *De recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le ~~premier dimanche du mois de mars~~ 184*6*. *vingt sept avril Dimanche de quasimodo.*

Genestal *Mgr. Lafargue Evq*

A Lapeyre *C. Bouchez Secrétaire*

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *neuf* - - - - cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *cent Sept Cent quarante six* à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St. Martin Cantalès - - - *ce Dix sept avril* 184*6*.

Lafargue Evq. *A Lapeyre* *C. Bouchez*

Secrétaire *Genestal*

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le *7 Juin* 184*6*

Lalabat

V. Viallefont, imprimeur de l'Evêché et du Clergé, se charge, sur la demande qui lui en sera faite par l'entremise du Secrétariat, de fournir tous les Registres, Comptes, Traités de la législation des Fabriques que la nouvelle comptabilité rend nécessaires.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.

(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR.

CANTON de *Plaux*.

ANNÉE 184*7*

PAROISSE de *St. Martin Cantalès*.

Compte

Que rend M. *Jean Rapaynaud* **Trésorier de la Fabrique de l'Église de** *St. Martin Cj.* **à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 184*7***

TITRE Ier. — *Des Recettes.*

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	—— des rentes non chargées de fondations.....							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	—— des rentes chargées de fondations.....							
5	—— de la concession des places à l'église.....							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises	*188*	*«*	*168*	*«*	*20*	*«*	
7	—— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	—— des rénages et confréries.....	*130*	*«*	*122*		*15*	*«*	
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	*40*	*«*	*40*	*«*	*«*	*«*	
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	*27*	*«*	*25*	*«*	*2*	*«*	
13	—— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....	*385*	*«*	*365*	*«*	*37*	*«*	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	*«*	*«*	*317*	*«*	*«*	*«*	
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	*«*	*«*	*«*	*«*			
	Report ci-dessus des recettes ordinaires....	*385*	*«*	*385*	*«*			
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	*385*	*«*	*385*	*«*			

Approuvé

TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article le dépenses, doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	Art. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour prêtre et la communion des fidèles..	24	~	24	~			
2	Vin à raison de messe par jour.....	16	~	16	~			
3	Cire.....	40	~	40	~			
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	30	~	2f.	~			
5	Encens.....	6	~	6	~			
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1	~	1	~			
	Art. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....							
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							1
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	~	3f.	~			2
	Art. 3. — *Réparations ordinaires.*							3
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	~	~	f6	~			4
12	——————— de la sacristie.....							5
13	——————— du presbytère.....							
14	——————— du cimetière.....	314	~	f0	~			
	Art. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	Art. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	Art. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	Art. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....							
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de comptes.....							
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	461	~	2f3	~			

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Approgenera

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	461	"	2 f 3	"	"	"	
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	461.	"	2 f 3	"	"	"	
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	34 f.	"	"	"	"	"	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	"	"	"	"	"	
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3345	"	"	"	"	"	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	461	"	"	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3706	"	"	"	"	"	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	572.	1 f	"	"	"	"	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	3706.	"	"	"	"	"	
	RÉSULTAT { En excédant.....	"	"	"	"	"	"	
	RÉSULTAT { En déficit.....	3133	8 f	"	"	"	"	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.
A St Martin Cantaleix — ce trente Avril ..... 1848.

Raymond Trésorier

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de Douze, avons arrêté ledit compte en recette à la somme de Cinq Cent Soixante Douze francs douze Centimes.

Approuvé

en dépense à celle de *Deux Cent quarante Deux francs* et le (1) *l'excédant*
à celle de *trois Cent trente francs* à la charge par le trésorier d'en faire le
premier article (2) *de recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou
Dépenses extraordinaires.

Fait en séance le ~~*premier*~~ *dimanche trente Avril* ~~*du mois de mars*~~ 1848.

A. Lapeyre B. Lafarge Bouchy Raymond Pr

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A *ce*

Mrs Jouvetal Raymond Pr

A. Lapeyre B. Lafarge Bouchy

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le *24 Juin* 1848

Gulabert Ev.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

Approgemere

DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR.

CANTON d[e] *Pleaux*

ANNÉE 184*5*

PAROISSE d[e] *St Martin Valmeroux*

Compte

Que rend M. *Jean Mouneyrac* **Trésorier de la Fabrique de l'Église d[e]** *St Martin Valmeroux* **à MM. les Membres du Bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 184*6*.**

TITRE Ier. — *Des Recettes.*

N[os] d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET.		EFFECTUÉES.		A EFFECTUER.		OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
	CHAPITRE I[er]. — **Recettes ordinaires.**							Les Comptes doivent porter la date de 1846, jusqu'à ce que tous les articles des recettes et dépenses faites depuis le 1er janvier 1846 jusqu'à
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations							
2	—— des rentes non chargées de fondations							
3	—— des biens-fonds chargés de fondations							
4	—— des rentes chargées de fondations							
5	—— de la concession des places à l'église							
6	—— de la location des bancs, stalles et chaises	188		168	"	20	"	
7	—— des quêtes pour les frais du culte							
8	—— des troncs placés dans l'église pour *idem*							
9	—— des rénages et confréries	130	"	120	"	10	"	
10	—— des cierges offerts sur le pain bénit							
11	—— de la cire provenant des enterremens et services funèbres	40	"	40	"	"		
12	—— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation	25	"	25	"	"	"	M Lacoste Jeune.
13	—— des fruits spontanés du cimetière							
14	—— des concessions de terreins dans le cimetière							
15	Supplément annuel donné par la commune							
	1° pour le traitement du Vicaire							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte							
	Item sur les rénages en baisse annuelle	18	"	18	"	"	"	
	TOTAL des recettes ordinaires	403		373		30	"	
	CHAPITRE II. — **Recettes extraordinaires.**							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente	509	75	509	75	"	"	
2	Dons							
3	Legs							
	TOTAL des recettes extraordinaires	509	75	509	75	30	"	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires	403	"	373	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes	902	75	882	75	30	"	

Aprogeniere

TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses, doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtres et la communion des fidèles..	24	"	24	"	"	"	
2	Vin à raison de 2 messe par jour.....	16	"	16	"	"	"	
3	Cire.....	40	"	40	"			
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	35	"	13	"	21	50	
5	Encens.....	6	"	6	"	"	"	
6	Chandelles. pour la Confrerie.....	"	"	40	50	"	"	
7	Frais des saintes huiles.....	1	"	1	"	"	"	
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	15	"	"	"	15	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							1
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	"	25	50	"	"	2
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	50	"	74	50	"	"	3
12	———————— de la sacristie.....							4
13	———————— du presbytère.....							5
14	———————— du cimetière.....	314	"	314	"	"	"	
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	———— d chantre à chacun.....							
18	———— du sacristain.....							
19	———— du sonneur.....							
20	———— du bedeau.....							
21	———— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....							
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	———— livre des comptes.....							
	———— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de comptes.....							
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	531	"	574	50	36	50	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Aprogemere

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	531	"	574	50	36	50	
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	531	"	574	50	36	50	
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1.er — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	345						
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	"	"	"	"	"	
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	100	"	"	"	"	"	
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3445	"	"	"	"	"	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	531	"	574	50	36	50	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3976	"	574	50	36	50	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	902	75	882	75	30	"	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	3976	"	574	50	36	50	
	RÉSULTAT { En excédant.....	"	"	308	25	"	"	
	RÉSULTAT { En déficit.....	3073	25	"	"	6	50	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St martin ey ce 11 avril 184 5

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de dix avons arrêté ledit compte en recette à la somme de huit cent quatre vingt deux francs soixante quinze ct.s

en dépense à celle de *cinq cent soixante quatorze* francs *cinquante* centimes et le (1) *de* Recette
à celle de *trois cent huit* francs *vingt* cts à la charge par le trésorier d'en faire le *premier*
premier article (2) *de* Recette de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou
Dépenses extraordinaires.

Fait en séance le premier dimanche du mois de mars 184*7*

Fesq Vic *Raymond Theulier*
Général

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *dix* cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *1847* à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

Raymond Theulier *A St Martin ainé* ce *11. avril 1847.*

Fesq Vic

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

A Lapeyre

Saint-Flour, le 184

Vu et approuvé par notre Vicaire général
Soussigné.

St Flour le 14e mai 1847

Jalabert
Vic.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

FLOUR.

ANNÉE 184 7.

PAROISSE de St. Martin Cp

CANTON de Pleaux

Compte

Que rend M. Jean Lafaurie **Trésorier de la Fabrique de l'Église de** St. Martin Cp **à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 184** 7.

TITRE Ier. — *Des Recettes.*

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations							
2	——— des rentes non chargées de fondations							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations							
4	——— des rentes chargées de fondations							
5	——— de la concession des places à l'église							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises	188.	~	168	~	20.	~	
7	——— des quêtes pour les frais du culte							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*							
9	——— des rénages et confréries	130.	~	120.	~	10	~	
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres	40.	~	40.	~	~	~	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation	27	~	27	~	~	~	
13	——— des fruits spontanés du cimetière							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière							
15	Supplément annuel donné par la commune							
	1° pour le traitement du Vicaire							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte							
	reçu sur les renages ou chaises arriérées	18	~	18	~			
	TOTAL des recettes ordinaires	403	~	373	~	30	~	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente	599	77	599	77	~	~	
2	Dons							
3	Legs							
	TOTAL des recettes extraordinaires	599	77	599	77	30	~	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires	403	~	373	~	~	~	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes	902	77	882	77	30	00.	

Approgeneure

TITRE II. — Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour prêtre et la communion des fidèles..	24	"	24	"	"	"	
2	Vin à raison de messe par jour.....	16	"	16	"	"	"	
3	Cire.....	40.	"	40	"	"	"	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	36	"	36	"	"	"	
5	Encens. *pour la Confrérie*.....	6	"	6	"	"	"	
6	Chandelles. *pour la Confrérie*.....	"	"	40	50	"	"	
7	Frais des saintes huiles.....	1	"	1	"	"	"	
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	15	"	"	"	15	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'égl'se et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	"	145	50	"	"	
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	50	"	74	50	"	"	
12	——————————— de la sacristie.....							
13	——————————— du presbytère.....							
14	——————————— du cimetière.....	314	"	314	"	"	"	
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....							
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de comptes.....							
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	431	"	674	"	36	50	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	effectuées. fr.	c.	a effectuer. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	131	-	174	-	36	50	
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	131	-	174	50	36	50	
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	344	-	-	-	-	-	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	-	-	-	-	-	
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	100	-	-	-	-	-	
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3444	-	-	-	-	-	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	131	-	174	-	36	50	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3576	-	174	50	36	50	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.....	902	75	882	75	30	-	
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	3576	-	174	50	36	50	
RÉSULTAT { En excédant.....	-	-	308	25	-	-	
RÉSULTAT { En déficit.....	2673	25	-	-	6	50	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St. Martin Cantaleze ce 11. avril 1847.

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de Dix avons arrêté ledit compte en recette à la somme de huit Cent quatre vingt douze francs soixante quinze Centimes.

Approuvé

en dépense à celle de *Cinq Cent Soixante quatorze francs* et le (1) *de recette*
à celle de *trois Cent huit francs, vingt Centimes* à la charge par le trésorier d'en faire le *premier*
premier article (2) *de recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou
Dépenses extraordinaires.

Fait en séance le premier dimanche du mois de mars 1847

Sexesbre Reynaud Chevalley Genestal

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St. Martin Cantalès ce 11. avril 1847.

Lafarge Mf Sexesbre
St Laprugne
Raymond Chevalley Genestal

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 184

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

ANNÉE 1847

PAROISSE de St. Martin Cp

CANTON de Pluvigner

Compte

Que rend M. Jean Raymond Trésorier de la Fabrique de l'Église de St. martin Cp. à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1847.

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	effectuées. fr.	c.	A effectuer. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	——— des rentes non chargées de fondations.....							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	——— des rentes chargées de fondations.....							
5	——— de la concession des places à l'église.....							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises	188	..	168.	..	20	-	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	——— des rénages et confréries.....	130.	-	122.	-	1f.	-	
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	40	-	40	.	"	-	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	27	-	3f.	-	2	..	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....	385	-	365	-	37	-	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	~~3f~~	-	31	..			
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	~~38f~~	-	~~36f~~	-	~~37~~	-	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires.....	38f	-	38f				
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	38f		38f		-		

Aprogemere

TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DEPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses, doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 33 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtres et la communion des fidèles..	24	~	24	~			
2	Vin à raison de 2 messes par jour.....	16	~	16	~			
3	Cire.....	40	~	40	~			
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	30	~	25	~			
5	Encens.....	6	~	6	~			
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1	~	1	~			
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....							
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							1
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	~	35	~			2
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	~	~	56				3
12	——————————— de la sacristie.....							4
13	——————————— du presbytère.....							5
14	——————————— du cimetière.....	314	~	56.	~			
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....							
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de comptes.....							
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	461	~	253	~			

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	461	"	2 53	"			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	461	"	2 53	"			
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	34 f	"	"	"			
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000	"	"	"			
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3346	"					
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	461	"					
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3706						

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.....	372	1 f	
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	3706	"	
RÉSULTAT { En excédant.....	"	"	
RÉSULTAT { En déficit.....	3133	8 f	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St. Martin Coutances ce trente avril 1848

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de Douze, avons arrêté ledit compte en recette à la somme de Cinq Cent Soixante-douze francs, soixante Douze Centimes. ~~et en dépenses à celle de trois Cent trente~~

Arrangement

en dépense à celle de *Deux Cent quarante deux francs* ~~*trois Cent trente francs*~~ et le (1) *Excédant*
à celle de *trois Cent trente francs*. à la charge par le trésorier d'en faire le
premier article (2) *de recette* de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou
Dépenses extraordinaires.

Fait en séance le ~~*premier dimanche du mois de mars*~~ *huit avril* 1848

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A *ce*

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 184

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON Pleaux

ANNÉE 1848

PAROISSE
de St Martin Valmeroux

d

Compte

Que rend M. Jean Raynaud **Trésorier de la Fabrique de l'Église de** St Martin Valmeroux **à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1848**

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	——— des rentes non chargées de fondations.....							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	——— des rentes chargées de fondations.....							
5	——— de la concession des places à l'église.....							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises	180		164	16			
7	——— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	——— des rénages et confréries.....	120		113				
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	40		40				
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	90		27				
13	——— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....	60						
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte.....	00						
				370				
				14 variel				
	TOTAL des recettes ordinaires.....	370		984				
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....			917				
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....			917				
	Report ci-dessus des recettes ordinaires....			984				
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....			701				

Approgenere

TITRE II. — Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles..	24		24				
2	Vin à raison de 2 messe par jour.....	16		16				
3	Cire.....	40		40				
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	6		6				
5	Encens.....							
6	Chandelles.....	1		1				
7	Frais des saintes huiles.....							
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	15		15				
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30		30				
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	50		50				
12	——————————— de la sacristie.....							
13	——————————— du presbytère.....							
14	——————————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....		60		60			
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de comptes.....	1	1	2				
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	182	60	182	60	—	—	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....							
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	—	—	—	—	—	—	
	CHAPITRE II. **Dépenses extraordinaires.**							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	345	00			345		
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	3000				3000		
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	3345				3345		
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	182		182				
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	3527		182		3345		

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.....	701	
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	3345	
RÉSULTAT { En excédant.....		
RÉSULTAT { En déficit.....	2644	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A Saint Martin sur Lalay *ce* 15 avril 1849

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de Dix, avons arrêté ledit compte en recette à la somme de ~~Deux mille~~ Sept Cent trente quatre francs

en dépense à celle de Cent Soixante huit Soixante Cinq Centimes, et le (1) Excédent à celle de quatre Cent Soixante Sept à la charge par le trésorier d'en faire le premier article (2) de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le premier dimanche du mois de quatre mars 184 9

† Raymond Evêque de Saint-Flour

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de Dix cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de mil huit Cent, quarante huit à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A Saint Martin Cantalès ce 15 avril 1849 † Raymond Evêque de Saint-Flour

~~Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour~~

~~Saint-Flour, le~~ 184

Général Mes Lafarge Vic. † Raymond Evêque

Vu et approuvé pour être mis à la suite de la délibération du Conseil général ci-dessus du 13 juin 1849.

Jacobet Préf.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

Approuvé

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

ANNÉE 184[illegible]

PAROISSE
de Saint Martin Cardaillac

CANTON
de Gramat

Compte

Que rend M. Raymond — **Trésorier de la Fabrique de l'Église de** Saint Martin Cardaillac **à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1849**

TITRE Ier. — *Des Recettes.*

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	——— des rentes non chargées de fondations.....							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	——— des rentes chargées de fondations.....							
5	——— de la concession des places à l'église.....							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises	160		160				
7	——— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	——— des rénages et confréries.....	113		105		8		
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	40		40				
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	27		23		4		
13	——— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....	340		328		12		
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....			465				
2	Dons.....	00		00		00		
3	Legs.....			00		00		
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	00		00		00		
	Report ci-dessus des recettes ordinaires....	369		369				
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....			834				

Approuvé

TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET, fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses, doit être joint un mandat délivré par M. le Président des marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour prêtre et la communion des fidèles..	24		24				
2	Vin à raison de messe par jour.....	16		16				
3	Cire.....	40		40				
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	35		35				
5	Encens.....	6		6				
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1		1				
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....							
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30		30				
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	40		40				
12	——————————— de la sacristie.....							
13	——————————— du presbytère.....							
14	——————————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....			60		60		
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de comptes.....	1		1				
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	215		215		60		

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	215	60	215	60			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....							
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*	745		445		300		
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....							
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*					2500		
	Grosses réparations de l'église.....	2500						
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	2500						
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	0215	60	215	60			
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....							
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....							
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	131		131				
	RÉSULTAT { En excédant.....	693		693				
	RÉSULTAT { En déficit.....	00		000				

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A Saint Martin Lantosq ce 7 avril 1850

Raymond

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de deux, avons arrêté ledit compte en recette à la somme de huit cent soixante quatre francs.

~~re au Trésor~~ et le (1) *l'excédant*

~~quatre-vingt trois~~ à la charge par le trésorier d'en faire le

(2) de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou

penses extraordinaires.

Fait en séance le premier dimanche du mois ~~*de mars*~~ *Sept Avril* 184*1*.

Raymond A Lapeyre B. Lafargue ff

C. Bouchy.

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *Dix* cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *mil huit cent Cinquante* à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A St. Martin Cantalès *ce Sept avril 1850.* A Lapeyre ff

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Sexsbe

Raymond

~~Saint-Flour, le~~ ~~184~~

Général Lafargue ff

Mes vicaire

Vu et approuvé par nous Vicaire général soussigné

à St-Flour le 26 avril 1850.

Delcabert

V. G.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux,

ANNÉE 1840

PAROISSE
de St Hilaire-Foissac,

Compte

Que rend M. Jean Vigouroux **Trésorier de la Fabrique de l'Église de** St Hilaire **à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1840**

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	——— des rentes non chargées de fondations.....							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	——— des rentes chargées de fondations.....							
5	——— de la concession des places à l'église.....							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises	16	"	16	"			
7	——— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	——— des rénages et confréries.....	11	"	11	"			
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	40	"	40	"			
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	27	"	27	"			
13	——— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....	347	"	347	"			
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	150	"	150	"			
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	150	"	150	"			
	Report ci-dessus des recettes ordinaires....	347	"	347	"			
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	497		497				

Aprogemere

TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses, doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtres et la communion des fidèles..	24	"	24	"			
2	Vin à raison de 2 messes par jour.....	14	"	14	"			
3	Cire.....	40	"	40	"			
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	30	"	30	"			
5	Encens.....	4	"	4	"			
6	Chandelles.....	"	"	"	"			
7	Frais des saintes huiles.....	1	"	1	"			
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	12	"	12	"			
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	"	30	"			
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	36	"	36	"			
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....							
14	———————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	———— d chantre à chacun.....							
18	———— du sacristain.....							
19	———— du sonneur.....							
20	———— du bedeau.....							
21	———— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	"	60	"	60			
	Registre-journal du trésorier (*).....	2	"	2	"			
	———— livre des comptes.....							
	———— pour les délibérations.....							
	Achat de 1 Modèles de Budget et de comptes.....	1	"	1	"			
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	198	60	198	60			

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	198	60	198	60			
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	198	—	198	—			
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*	745	—	445	—			
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	445	—	—		300	—	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....	2500	—	2500	—	600	—	
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	2990		2945	—	900	—	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	198	—	198	—	—	—	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	4188		2143		900	—	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.....	295	—	
Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	60	—	
RÉSULTAT { En excédant.....			
{ En déficit.....	200	—	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St. Martin-Cantalès ce 27. Avril . . — 1841

Raynaud

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de douze avons arrêté ledit compte en recette à la somme de deux cent cinq francs.

Aprogemere

en dépense à celle de *Sept Cent Cinq francs* et le (1) *Déficit*
à celle de *Deux Cents francs* à la charge par le trésorier d'en faire le
premier article (2) de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou
Dépenses extraordinaires.

Fait en séance le premier dimanche du mois de mars 1851

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *douze* cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de *1850*, à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A *St. Martin Cantalès* ce *27 Avril 1851.*

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le *24 Mai* 1851.

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
de Pleaux.

ANNÉE 1841.

PAROISSE
de St-Martin-Cantalès.

Compte

Que rend M. Jean Reymond, **Trésorier de la Fabrique de l'Église de** St-Martin-Cp. **à MM. les Membres du bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1841.**

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	——— des rentes non chargées de fondations.....							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	——— des rentes chargées de fondations.....							
5	——— de la concession des places à l'église.....							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises	160	"	120.	"	40.	"	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	——— des rénages et confréries.....	110	"	100		10	"	
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	40.	"	40.		"	"	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	30	"	30.	"	"	"	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte.....							
	TOTAL des recettes ordinaires.....	350		295		55		
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	200		200		"		
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	200	"	200	"	"	"	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires....	350	"	295	"	55	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	550	"	495	"	55	"	

Approuvé

TITRE II. -- Dépenses.

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							NOTA. A l'appui de chaque article de dépenses, doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour f. prêtre f et la communion des fidèles..	24	"	24	"	24.	"	
2	Vin à raison de f messe f par jour.....	16	"	16.	"	"	"	
3	Cire.....	40.	"	40.	"	"	"	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	40.	"	40.	"	"	"	
5	Encens.....	6	"	6.	"	"	"	
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1	"	1.	"	"	"	
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	12.	"	"	"	12	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	"	"	"	30	"	
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	45.	"	45.	"	"	"	
12	———————— de la sacristie.....							
13	———————— du presbytère.....							
14	———————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre, à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	"	60	"	60	"	"	
	Registre-journal du trésorier (*).....	2.	"	2.	"	"	"	
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de f. Modèles de Budget et de comptes.....	1	"	1.	"	"	"	
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	217	60	151	60	66	"	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	217	60	151.	60	66.	..	
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	217	60	151.	60	66	..	
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*							
1	**A-compte sur la dette de la fabrique**.....	745	..	445	..	300	..	
2	**Solde de la dette de la fabrique**.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	**Achat de**							
4	**Achat de**							
5	**Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église**.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....							
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....	600	..	..	..	600	..	
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	745	..	445	..	900	..	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	217	60	151.	60.	66.	..	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	962	60	596	60	966	..	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	550.	..	495	..	55.	..	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	962	60	596	60.	966.	..	
	RÉSULTAT { **En excédant**.....	..	..	..	..	..	..	
	{ **En déficit**.....	900.	..	..	..	900	..	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St. Martin Cantaloup . . . ce Dix huit avril 1842.

Raymond

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, **que nous** avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de *deux*

avons arrêté ledit compte en recette à la somme de *neuf cent soixante six francs soixante centimes*, ~~et celle de dépense à celle de~~

en dépense à celle de *mille cent neuf francs soixante C.* et le (1) *Déficit*
à celle de *neuf cent francs.* à la charge par le trésorier d'en faire le
~~premier~~ article (2) de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou
Dépenses extraordinaires.

Fait en séance le ~~premier~~ dimanche du mois de mars 184~~4~~ 18. Avril 1852 Dimanche de quasimodo.

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de *Dix* ..... cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

A *ce*

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le *29 Mai* 1852

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR.

CANTON
d e Vic-sur

ANNÉE 1842

PAROISSE
d e St Martin Cf.

Compte

Que rend M. Raymond **Trésorier de la Fabrique de l'Église d** e St Martin Cf **à MM. les Membres du Bureau des Marguilliers, de ses recettes et dépenses, pendant l'année 1842**

TITRE Ier. -- *Des Recettes.*

N.os d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE RECETTES.	MONTANT DES RECETTES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							
	Recettes ordinaires.							
1	Produit des biens-fonds non chargés de fondations.....							
2	——— des rentes non chargées de fondations.....							
3	——— des biens-fonds chargés de fondations.....							
4	——— des rentes chargées de fondations.....							
5	——— de la concession des places à l'église.....							
6	——— de la location des bancs, stalles et chaises	183	"	204	"	"	"	
7	——— des quêtes pour les frais du culte.....							
8	——— des troncs placés dans l'église pour *idem*.....							
9	——— des rénages et confréries.....	105	"	115	"	"	"	
10	——— des cierges offerts sur le pain bénit.....							
11	——— de la cire provenant des enterremens et services funèbres.	40	"	40	"	"	"	
12	——— des droits casuels de la fabrique dans les services religieux et frais d'inhumation.....	27	"	34	"	"	"	
13	——— des fruits spontanés du cimetière.....							
14	——— des concessions de terreins dans le cimetière.....							
15	Supplément annuel donné par la commune.....							
	1° pour le traitement du Vicaire.....							
	2° Pour l'entretien annuel des édifices du culte.....							
	Rente communale	100	"	100	"	"	"	
	TOTAL des recettes ordinaires.....	355	"	493	"	"	"	
	CHAPITRE II.							
	Recettes extraordinaires.							
1	Restant en caisse sur le compte de l'année précédente.....	130	"	130	"	"	"	
2	Dons.....							
3	Legs.....							
	TOTAL des recettes extraordinaires.....	130	"	130	"	"	"	
	Report ci-dessus des recettes ordinaires....	355	"	493	"			
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	485		623	"	"	"	

Aprogemere

TITRE II. -- Dépenses.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	CHAPITRE Ier.							Nota. A l'appui de chaque article de dépenses, doit être joint un mandat délivré par M. le Président des Marguilliers et acquitté par le fournisseur. (Article 35 du décret.)
	Dépenses ordinaires.							
	ART. Ier. — *Frais ordinaire du culte.*							
1	Pains d'autel pour 2 prêtre et la communion des fidèles..	24	"	24	"	"	"	
2	Vin à raison de 2 messe / par jour.....	16	"	16	"	"	"	
3	Cire.....	40	"	40	"	"	"	
4	Huile pour la lampe allumée nuit et jour.....	36	"	34	50	1	50	
5	Encens.....	6	"	6	"	"	"	
6	Chandelles.....							
7	Frais des saintes huiles.....	1	"	1	"	"	"	
	ART. 2. — *Entretien des ornemens.*							
8	Frais d'entretien des ornemens.....	15	"	15	"	"	"	
9	Frais des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie..							
10	Blanchissage et frais d'entretien du linge.....	30	"	42	50	"	"	
	ART. 3. — *Réparations ordinaires.*							
11	Réparations pour entretien annuel de l'église.....	40	"	45	50			
12	——————————— de la sacristie.....							
13	——————————— du presbytère.....							
14	——————————— du cimetière.....							
	ART. 4. — *Personnel.*							
15	Honoraires du prédicateur du carême et retraites.....							
16	Traitement d vicaire à chacun.....							
17	——— d chantre à chacun.....							
18	——— du sacristain.....							
19	——— du sonneur.....							
20	——— du bedeau.....							
21	——— d enfans de chœur.....							
	ART. 5. — *Fondation.*							
22	Obits et autres services religieux fondés.....							
23	Distributions d'aumônes fondées.....							
	ART. 6. — *Contributions sur les biens.*							
	Contributions pour l'année.....							
	Rentes foncières ou autre.....							
	ART. 7. — *Frais d'administration.*							
	Registres des actes de baptêmes, mariages et décès.....	"	60	"	"	"	60	
	Registre-journal du trésorier (*).....							
	——— livre des comptes.....							
	——— pour les délibérations.....							
	Achat de Modèles de Budget et de comptes.....	1	"	"	"	1	"	
	Frais de correspondance, ports de lettres.....							
	A Reporter.....	207	60	224	50	3	10	

(*) Pour faciliter sa comptabilité, le trésorier doit avoir un Registre-Journal des recettes et dépenses et un Livre de comptes, divisé en autant de chapitres que le Budget présente d'articles.

Suite du TITRE II. -- Dépenses.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES prévues par LE BUDGET. fr.	c.	EFFECTUÉES. fr.	c.	A EFFECTUER. fr.	c.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE.
	Report.....	209	60	226	50	3	10	
	ART. 8. — *Dépenses diverses.*							
	Loyer du presbytère (1).....							
	Indemnité du logement (1).....							
	Services funèbres et autres ordonnés par le Roi.....							
	Dépenses imprévues.....							
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	209	60	226	50	3	10	
	CHAPITRE II.							
	Dépenses extraordinaires.							
	ART. 1er. — *Dette de la Fabrique.*							
1	A-compte sur la dette de la fabrique.....	345	"	145	"	300	"	
2	Solde de la dette de la fabrique.....							
	ART. 2. — *Achats des ornemens, meubles, etc.*							
3	Achat de							
4	Achat de							
5	Dépenses pour décoration ou embellissement de l'intérieur de l'église.....							
	ART. 3. — *Réparations autres que les locatives.*							
	Grosses réparations de l'église.....							
	——— du presbytère.....							
	——— du cimetière.....							
	TOTAL des dépenses extraordinaires.....	345	"	145	"	300	"	
	Report ci-dessus des dépenses ordinaires.....	209	60	226	50	3	10	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	554	60	669	50	303	10	
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.							
	Recettes ordinaires et extraordinaires.....	485	"	623	"	"	"	
	Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	554	60	669	50	303	10	
	RÉSULTAT { En excédant.....							
	RÉSULTAT { En déficit.....	169	60	46	50	303	10	

(1) L'art. 92 du décret de 1809 met ces dépenses à la charge de la commune.

Le présent Compte est certifié véritable dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St martin ce 2 avril 1843

Approgemens

Nous Membres du bureau des Marguilliers, examen fait du présent Compte et des pièces à l'appui, que nous avons exactement vérifiées et reconnues être au nombre de Dix avons arrêté ledit compte en recette à la somme de Six cent soixante trois francs

en dépense à celle de Six cent soixante sept francs cinquante cts et le (1) Déficit
à celle de quarante six francs cinquante. à la charge par le trésorier d'en faire le premier article (2) De Recette de son compte suivant au chapitre des *Recettes* ou *Dépenses* extraordinaires.

Fait en séance le ~~*premier*~~ *dimanche du mois de* ~~mars~~ avril 1852

Lafargette Sauvel Chouchy Raymond

Nous membres du conseil, après avoir examiné et vérifié le présent compte avec les pièces à l'appui, que nous reconnaissons être au nombre de Dix cotées et paraphées par M. le Président du bureau des marguilliers, recevons ledit compte ainsi qu'il est arrêté par MM. les membres du bureau, et déclarons M. le Trésorier bien et valablement quitte et déchargé de ses recettes et dépenses, pendant sa gestion de 1852 à la charge par lui de soumettre le présent compte à l'approbation de Mgr. l'Evêque.

Sauvel A St Martin Ce 2 mai avril Chouchy Raymond

Lafargette

Vu et approuvé par nous Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, le 184

(1) On met à la main *le restant* ou *déficit*.
(2) On met à la main *de recette* ou *de dépense*.

Aprogemere

coût utile

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

COMMUNE
de St Martin-Cantalès

Population catholique de la paroisse
(par approximation) :
83 âmes.

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Église..... { curiale..... / ou succursale..... } *de* St Martin-Cantalès.

ou de la Chapelle { vicariale..... / ou simple *dite* communale... } *de*

dont relèvent les chapelles de secours de

et annexes de

pour l'année 1889.

Troyes. — Typ. Bertrand-Hu.

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
Boni à la clôture de l'exercice.....		" "	" "	" "	Ce Compte, ne présentant pas le détail des recettes et des dépenses, ne peut être approuvé dans ces conditions.
Restait à recouvrer		360	360	" "	
		360	360	" "	
CHAPITRE 2. — RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. (*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)	FIGURANT au budget pour				
RECETTES ORDINAIRES.					
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI)					
2 — des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3 — des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor.....					
4 Produit des rentes et fondations.....					
5 — des biens célés au domaine, dont la fabrique a la possession.....					
6 Produit des rentes.....					
7 — spontané des terrains servant de cimetière....					
8 — total de la location des bancs et chaises.....	229	215	" "		
9 — total de la concession des bancs placés dans l'église.....		" 5	" "		
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte.....	15	16	" "		
11 — de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.....		" "	" "		
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique..					
13 — des droits perçus par elle dans les services religieux.....					
14 Produit des frais d'inhumation (monopole des pompes funèbres).....	30	30	" "		
15 Produit de la cire revenant à la fabrique.....	80	60	" "		
16	60				
RECETTES EXTRAORDINAIRES.					
1 Subvention accordée par l'État.....					
2 — votée par le conseil municipal ou imposée à la commune.....					
3 Somme provenant de dons.....					
4 — de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement).....					
5 Autres ressources exceptionnelles.....					
6 Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées. Art. 63. — Déc. de 1809).....					
		360	360	" "	
	360	326	326		

Aprogemero

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.					Dates des autorisations.
1					
2					
3					
4					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent	~~360~~	" "
— 2. Recettes prévues au budget	360	" "
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales)	3 9 1	" "
TOTAL des Recettes	360	" "

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
DÉFICIT à la clôture de l'exercice	47	" "	" "	
RESTAIT à payer	160			
	47	" "	" "	

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. (*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)	FIGURANT au budget pour				
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1 Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :					
Pain	25	25			
Vin	45	51 65			
Huile	50	50			
~~Sel~~	50	5			
Encens	5	5			
Divers	4	4			
2 Frais d'entretien du mobilier :					
Ornements	20	60			
Meubles	20	"			
Ustensiles d'église	20	"			
....					
3 Gages des officiers et serviteurs de l'église :					
Sacristain	55	55			
Chantres	30	30			
Organiste	" "	12			
Sonneur	" "				
Suisse	" "				
Bedeau	" "				
....	" "				
4 Frais de réparations locatives :					
à l'église. Statue achetée (Sacré-cœur)	100	"			
à la sacristie	" "				
au presbytère	" "				
5 Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre) un vicaire	" "				
6 Logement du desservant :	" "				
Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage)	" "				
TOTAUX	374	47	" "	" "	

3 293 65

Aprogemere

	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
1	Charges des fondations.....					
2	Charges des biens.....					
3	Frais d'administration.....	3	5	5		
4	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour le fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes.....					
5	Indemnité à					
6	Imprévu.....	20	10	10		
	Totaux.....	23	15	15		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1	Grosses réparations ou reconstructions : de l'église..... de la sacristie..... du presbytére.....					
2	Achat de vases sacrés, de linge ou de meubles indispensables à l'exercice du culte.....	10	118	118		
	Totaux.....	10	118	118		
	DÉPENSES EXTRACRDINAIRES FACULTATIVES.					
1	Achats de vases sacrés, linges ou meubles de luxe....					
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.....					
3	Achat de draps des morts ou tentures..... Matériel des pompes funèbres.....					
4	Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives).....					
5	....					
6	....					

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à				Dates des autorisations.
1	....					
2	....					
3	....					
4	....					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

		EFFECTUÉES.	RESTE A PAYER.
Chapitre 1er.	Résultats de l'exercice précédent.....	0 "	" "
— 2.	Dépenses prévues au budget.....	407	" "
— 3	Dépenses non prévues (autorisations spéciales).....	426	" "
	Total des Dépenses.....	407	" "

Apurement

426

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER. ou à payer.
Total des Recettes.....	360	326
Total des Dépenses.....	407	426
Boni.....	0 "	" "
Déficit.....	47	100

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin-Cl[illegible], le quatre avril, 1880.

Le Trésorier,

Dumon

G Chancel

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt- ——— par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1879.

		EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en recettes	à	360	" "
			A PAYER.
Et en Dépenses.....	à	407	
D'où il résulte un Boni de.....		" "	
Ou un Déficit de.....		47	

Ont signé :

(Tous les Membres du Conseil.)

Ginesle

Lafarge

G Chancel

P Leyret, maire

Faure curé

Vu et approuvé le

Pour Monseigneur l'Evêque de Saint-Flour,

Le Vicaire général

Vu :

Le Préfet,

à l'appui de la demande de

, le 188 .

(Signature du Préfet.

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

COMMUNE
de St-Martin Cantalès

Population catholique de la paroisse
(par approximation) :
800 âmes

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Église..... ~~curiale~~..... / ~~ou~~ succursale..... de St-Martin Cantalès

~~*ou de la Chapelle*~~ ~~vicariale~~..... / ~~ou simple dite communale~~... ~~de~~

~~*dont relèvent les chapelles de secours de*~~

~~*et annexes de*~~

pour l'année 1880.

Troyes. — Typ. BERTRAND-HU.

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
~~Déficit~~ à la clôture de l'exercice.....		~~47~~	~~47~~		
RESTAIT à recouvrer.....					
CHAPITRE 2. — RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour				
RECETTES ORDINAIRES					
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI)					
2 — des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3 — des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor.....					
4 Produit des rentes et fondations.....					
5 — des biens célés au domaine, dont la fabrique a la possession.....					
6 Produit des rentes.....					
7 — spontané des terrains servant de cimetière....					
8 — total de la location des bancs et chaises.....	300	220	220		
9 — total de la concession des bancs placés dans l'église.....					
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte.....	5				
11 — de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.....	2				
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique..	50	30	30		
13 — des droits perçus par elle dans les services religieux.....	30	30	30		
14 Produit des frais d'inhumation (monopole des pompes funèbres).....					
15 Produit de la cire revenant à la fabrique.....					
16					
RECETTES EXTRAORDINAIRES.					
1 Subvention accordée par l'État.....					
2 — votée par le conseil municipal ou imposée à la commune.....					
3 Somme provenant de dons.....					
4 — de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement).....					
5 Autres ressources exceptionnelles.....					
6 Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées. ART. 63. — Déc. de 1809).....		86,20	86,20		
	387	366,20	366,20		

Aprogenere

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. — RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
1					Dates des autorisations.
2					
3					
4					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.....		
— 2. Recettes prévues au budget.....	366,20	
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).....		
TOTAL des Recettes.....	366,20	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
DÉFICIT à la clôture de l'exercice.....				
RESTAIT à payer.....				

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. (*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)	FIGURANT au budget pour			
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.				
1 Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :				
Pain.....	25	25	25	
Vin.....	40	51.65	51.65	
Huile.....	50	50	50	
Sel.....				
Encens.....	5	6	6	
Divers	4	4	4	
2 Frais d'entretien du mobilier :				
Ornements..... blanchissage.....	65	60	60	
Meubles.....				
Ustensiles d'église.....				
....				
3 Gages des officiers et serviteurs de l'église :				
Sacristain.....	55	55	55	
Chantres.....	30	30	30	
Organiste.....				
Sonneur..... Enfants de choeur.....		12	12	
Suisse.....)				
Bedeau.....				
....				
4 Frais de réparations locatives :				
à l'église.....	80	31	31	
à la sacristie.....				
au presbytère.....				
5 Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).....				
6 Logement du desservant :				
Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage).....				
Services funèbres	6			
TOTAUX.....	360	324,65	324,65	

Aprogemero

	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
1	Charges des fondations					Le déficit de 31f,15c qui se trouve dans le présent compte a été couvert par une personne généreuse de la paroisse il ne devra donc pas figurer à l'exercice suivant
2	Charges des biens					
3	Frais d'administration	0,60	5	5		
4	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour le fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes					
5	Indemnité à Mgr Gonçalves p. vases Sautel		30	30		
6	Imprévu	25	10	10		
	TOTAUX	25,60	45	45		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1	Grosses réparations ou reconstructions : de l'église					
	de la sacristie					
	du presbytère					
2	Achat de vases sacrés, de linge ou de meubles indispensables à l'exercice du culte		118	118		
	TOTAUX					
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES.					
1	Achats de vases sacrés, linges ou meubles de luxe (2 statues, St Joseph et le Sacré Cœur)	100	180	180		Mgr Chanel n'a pu signer le présent compte parce qu'il était retenu chez lui pour cause de maladie
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église					
3	Achat de draps des morts ou tentures					
	Matériel des pompes funèbres					
4	Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives)					
5	....					
6	....					
	Total des dépenses	183,60	667,65	667,65		

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à				Dates des autorisations.
1	....					
2	....					
3	....					
4	....					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

		EFFECTUÉES.	RESTE A PAYER.
CHAPITRE 1er.	Résultats de l'exercice précédent... Déficit	47	
— 2.	Dépenses prévues au budget	~~183,60~~	
— 3	Dépenses non prévues (autorisations spéciales)		
	TOTAL des Dépenses prévues et approuvées par l'autorité	532,60	

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER, ou à payer.
TOTAL des Recettes	366,20	
TOTAL des DÉPENSES ... y. compris le déficit de 47	714,65	
BONI		
DÉFICIT	348,45	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin Clés, le 24 avril 1881.

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-un par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1880.

		EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en recettes	à	366,20	
			A PAYER.
Et en Dépenses.....	à	714,65	
D'où il résulte un Boni de.....			
Ou un Déficit de.....		348,45	

Ont signé :

(Tous les Membres du Conseil.)

Damien

Finestz — Lafarge — Maurat, Curé

Capitaine

Peyrot

VU ET APPROUVÉ LE

Pour Monseigneur l'Evêque de Saint-Flour,

Le Vicaire général

VU :

Le Préfet,

à l'appui de la demande de

A , le 188 .

(Signature du Préfet.)

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

COMMUNE
de St Martin Cantalès

Population catholique de la paroisse
(par approximation):
800 ames

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Église..... { curiale..... / *ou* succursale..... } *de* St Martin Cantalès

ou de la Chapelle { ~~vicariale~~ ..... / *ou* ~~simple dite~~ communale... } *de*

dont relèvent les chapelles de secours de

et annexes de

pour l'année 1881.

Troyes. — Typ. Bertrand-Hu.

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
A la clôture de l'exercice.....					
RESTAIT à recouvrer.....					
CHAPITRE 2. — RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour				
RECETTES ORDINAIRES					
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI)					
2 — des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3 — des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor.....					
4 Produit des rentes et fondations.....					
5 — des biens célés au domaine, dont la fabrique a la possession.....					
6 Produit des rentes.....					
7 — spontané des terrains servant de cimetière....					
8 — total de la location des bancs et chaises.....	215	215,75	215,75		
9 — total de la concession des bancs placés dans l'église.....	5	5	5		
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte.....					
11 — de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.....					
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique..	30	45,50	45,50		
13 — des droits perçus par elle dans les services religieux.....	30	32	32		
14 Produit des frais d'inhumation (monopole des pompes funèbres).....					
15 Produit de la cire revenant à la fabrique.....	60	60	60		
16					
RECETTES EXTRAORDINAIRES					
1 Subvention accordée par l'État.....					
2 — votée par le conseil municipal ou imposée à la commune.....					
3 Somme provenant de dons.....					
4 — de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement).....					
5 Autres ressources exceptionnelles.....					
6 Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées. Art. 63. — Déc. de 1809).....					
	340	358,25	358,25		

Aprogemere

CHAPITRE 3.

RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET.

RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
1	....					Dates des autorisations.
2	....					
3	....					
4	....					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.....	358,25	
— 2. Recettes prévues au budget.....		
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).....		
TOTAL des Recettes.....	358,25	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
DÉFICIT à la clôture de l'exercice.....				
RESTAIT à payer.....				

CHAPITRE 2.

DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET.

(*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)

DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.

		FIGURANT au budget pour				
1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :					
	Pain.....	25	25	25		
	Vin.....	45	90	90		
	Huile.....	50	50	50		
	Sel.....					
	Encens.....	6	5	5		
	Divers.....	4 50	4	4		
2	Frais d'entretien du mobilier :					
	Ornements.....	60	60	60		
	Meubles.....					
	Ustensiles d'église.....					
	Luminaire.....	60	60	60		
3	Gages des officiers et serviteurs de l'église :					
	Sacristain.....	55	55	55		
	Chantres.....	30	30	30		
	Organiste.....					
	Sonneur..... Enfants de chœur.....	16	16	16		
	Suisse.....					
	Bedeau.....					
	....					
4	Frais de réparations locatives :					
	à l'église.....	50	5	5		
	à la sacristie.....	50	5	5		
	au presbytère.....					
5	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).....					
6	Logement du desservant :					
	Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage).....					
	TOTAUX.....	451,50	405	405		

Aprogenere

DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
1 Charges des fondations					
2 Charges des biens					
3 Frais d'administration	3	3	3		
4 Sixième (~~ou moins~~) du produit de la location des bancs et chaises pour le fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes					
5 Indemnité à		22	22		
6 Imprévu	10				
TOTAUX	13	25	25		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1 Grosses réparations ou reconstructions : de l'église					—
de la sacristie					
du presbytère					
2 Achat de vases sacrés, de linge ou de meubles indispensables à l'exercice du culte	20	36	36		Le déficit de 182,55 est encore couvert cette année par une personne généreuse de la paroisse.
TOTAUX	20	36.	36		
DÉPENSES EXTRACRDINAIRES FACULTATIVES.					
1 Achats de vases sacrés, linges ou meubles de luxe		50	50		
2 Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église		7,50	7,50		
3 Achat de draps des morts ou tentures					(Ce don devait figurer parmi les recettes extraordinaires (N° 3)
Matériel des pompes funèbres		11 6.30	11 6.30		
4 Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives)					
5					
6					
		74,80	74,80		

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.

	ÉVALUÉES dans l'autorisation à				Dates des autorisations.
1					
2					
3					
4					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	EFFECTUÉES.	RESTE A PAYER.
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent		
— 2. Dépenses prévues au budget		
— 3 Dépenses non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL des Dépenses		

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER. ou à payer.
TOTAL des Recettes	358,25	
TOTAL des DÉPENSES	540 80	
BONI		
DÉFICIT	182,55	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St-Martin-Valmeroux, le 16 avril 1882.

Duclaux

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-deux par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1881.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en recettes ..... à	358,25	
		A PAYER.
Et en Dépenses..... à	540,80	
D'où il résulte un Boni de.....		
Ou un Déficit de.....	182,55	

Ont signé :

(*Tous les Membres du Conseil.*)

Vu et approuvé, le 10 Août 1882

Pour Monseigneur l'Evêque de Saint-Flour,

Le Vicaire général :

E. Mercy

v. g. a.

Mauriac Lafarge

Curé Capitaine Genebrier

Peyre G. Chancel

Vu :

Le Préfet,

à l'appui de la demande de

A , le 188 .

(*Signature du Préfet.*)

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

COMMUNE
de St. Martin Cantalès

Population catholique de la paroisse
(par approximation):
800

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Église..... { ~~curiale.....~~ / *ou* succursale..... } *de* St. Martin Cantalès

ou de la Chapelle { ~~vicariale.....~~ / *ou simple dite* communale... } *de*

dont relèvent les chapelles de secours de

et annexes de

pour l'année 1882.

Troyes. — Typ. Pélot.

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
Boni à la clôture de l'exercice.....					
Restait à recouvrer.....					
CHAPITRE 2. — RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*					
RECETTES ORDINAIRES.					
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI)					
2 — des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3 — des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor.....					
4 Produit des rentes et fondations.....					
5 — des biens célés au domaine, dont la fabrique a la possession.....					
6 Produit des rentes.....					
7 — spontané des terrains servant de cimetière....					
8 — total de la location des bancs et chaises.....	215	235	235		
9 — total de la concession des bancs placés dans l'église.....					
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte.....					
11 — de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.....					
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique..	40	41	41		
13 — des droits perçus par elle dans les services religieux.....					
14 Produit des frais d'inhumation (monopole des pompes funèbres).....	30	36	36		
15 Produit de la cire revenant à la fabrique.....	60	60	60		
16					
RECETTES EXTRAORDINAIRES.					
1 Subvention accordée par l'État.....					
2 — votée par le conseil municipal ou imposée à la commune.....					
3 Somme provenant de dons.....					
4 — de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement).....					
5 Autres ressources exceptionnelles.....					
6 Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées. Art. 63. — Déc. de 1809).....					
	345	372	372		

Aprogemere

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. — RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
1					Dates des autorisations
2					
3					
4					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
Chapitre 1er. Résultats de l'exercice précédent.....		
— 2. Recettes prévues au budget.....	372	
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).....		
Total des Recettes.....	372	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
Déficit à la clôture de l'exercice.....				
Restait à payer.....				

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. (*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)	FIGURANT au budget pour			
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.				
Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :				
Pain	25	25	25	
Vin	60	60	60	
Huile	50	50	50	
Cire				
Encens	5	4	4	
Divers	5	5	5	
Frais d'entretien du mobilier :				
Ornements	60	60	60	
Meubles				
Ustensiles d'église				
Luminaire	60	60	60	
3 Gages des officiers et serviteurs de l'église :				
Sacristain	55	40	40	
Chantres	30	30	30	
Organiste				
Sonneur Enfants de Chœur	16	16	16	
Suisse				
Bedeau				
4 Frais de réparations locatives :				
à l'église	20	20	20	
à la sacristie				
au presbytère	20	20	20	
5 Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)				
6 Logement du desservant :				
Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage)				
Totaux	406	390	390	

Aprogemere

	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS et observations.
1	Charges des fondations					
2	Charges des biens					
3	Frais d'administration	3	3	3		
4	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour le fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes	22	23,50	23,50		
5	Indemnité à					
6	Imprévu	10	10	10		
	TOTAUX	35	36,50	36,50		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1	Grosses réparations ou reconstructions : de l'église					
	de la sacristie					
	du presbytère		20	20		
2	Achat de vases sacrés, de linge ou de meubles indispensables à l'exercice du culte	20	18	18		
	TOTAUX	20	38	38		
	DÉPENSES EXTRACRDINAIRES FACULTATIVES.					
1	Achats de vases sacrés, linges ou meubles de luxe					
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église					
3	Achat de draps des morts ou tentures					
	Matériel des pompes funèbres					
4	Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives)					
5						
6						

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.

	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	Dates des autorisations.
1		
2		
3		
4		

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	EFFECTUÉES.	RESTE A PAYER.
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent		
— 2. Dépenses prévues au budget		
— 3 Dépenses non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL des Dépenses		

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER. ou à payer.
TOTAL des Recettes	372	
TOTAL des DÉPENSES	464,50	
~~BONI.~~		
DÉFICIT	92,50	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St-Martin Cantalès, le 1er avril 1883.

Capitains

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-trois par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1882.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en recettes ..... à	372	
		A PAYER.
Et en Dépenses..... à	464,50	
D'où il résulte ~~un Boni de~~.....		
Ou un Déficit de.....	92,50	

Ont signé :

(*Tous les Membres du Conseil.*)

Capitains Mauriac Curé

G Chancel Puech Dumon

Vu : Lafarge

Le Préfet,

à l'appui de la demande de

A , le 188 .

(*Signature du Préfet.*)

Vu et approuvé le 22 juillet 1883

Pour Monseigneur l'Evêque de Saint-Flour,

Le Vicaire général :

J. Mercy

ÉVÊCHÉ DE SAINT-FLOUR

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

COMMUNE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse :
881

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Eglise. . . . . { ~~curiale~~. . . . . / *ou* succursale . . . . . } *de* St Martin Cantalès

de la chapelle. . { vicariale . . . . . / *ou* ~~simple, dite~~ communale. } *de*

POUR L'ANNÉE 1883

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.				
Restait à recouvrer.				

CHAPITRE 2. RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*		FIGURANT au budget pour			
	RECETTES ORDINAIRES.				
1.	Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an II).				
2.	— des rentes restituées en vertu du même arrêté.				
3.	— des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor.				
4.	Produit des rentes et fondations.				
5.	— des biens cédés au domaine, dont la fabrique a la possession.				
6.	Produit des rentes.				
7.	— spontané des terrains servant de cimetière. .				
8.	— total de la location des bancs et chaises. . . .	210	275	275	
9.	— total de la concession des bancs placés dans l'église.	5			
10.	Produit des quêtes faites pour les frais du culte. . .				
11.	— de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.				
12.	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique.	40	45	45	
13.	— des droits perçus par elle dans les services religieux.	30	35	35	
14.	Produit des frais d'inhumation (monopole des pompes funèbres).				
15.	Produit de la cire revenant à la fabrique.	60	60	60	
16.	. . . . .				
	RECETTES EXTRAORDINAIRES.				
1.	Subvention accordée par l'Etat.				
2.	— votée par le conseil municipal ou imposée à la commune.				
3.	Somme provenant de dons.				
4.	— de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement)				
5.	Autres ressources exceptionnelles.				
6.	Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées. Art. 63. — Déc. de 1809).				
		345	415	415	

Aprogemere

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. — RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS.
					Dates des autorisations.
1					
2					
3					
4					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

	Effectuées.	à Recouvrer
Capitre 1er. Résultats de l'exercice précédent.	413	
— 2. Recettes prévues au budget.		
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).		
Total des Recettes.	413	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice.				
Restait à payer.				

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)* — DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.	FIGURANT au budget pour			
1. Objets de Consommation pour les frais ordinaires du culte :				
Pain.	25	25	25	
Vin.	60	60	60	
Huile.	50	50	50	
Cire et bougie.				
Encens.	5	5	5	
Luminaire . . .	60	60	60	
2. Frais d'entretien du mobilier :				
Ornements et linges.	60	60	60	
Meubles.				
Ustensiles d'église.				
. . .				
3. Gages des Officiers et serviteurs de l'Eglise :				
Sacristain.	55	40	40	
Chantres.	30	30	30	
Organiste.				
Sonneur.				
Suisse.				
Enfants de chœur.	16	16	16	
Divers.				
4. Frais de réparations locatives :				
à l'église.	20	65	65	
à la sacristie.				
au presbytère.	20	20	20	
5. Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).				
6. Logement du desservant :				
Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage).				
Totaux.	406	431	431	

Aprogemere

	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Report.					
DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.					
1. Charges des fondations.					
2. Charges des biens.					
3. Frais d'administration	3	3	3		
4. Sixièmes (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés et infirmes.	22	27,50	27,50		
5. Indemnité à					
6. Imprévu	10	10	10		
TOTAUX.	35	40,50	40,50		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1. Grosses réparations ou reconstructions : de l'église . . Fer. aux fs. cloches. . . . de la sacristie. . Banquette d'autel. . . . . du presbytère. . . conopée, etc.		124	124		
2. Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte. 3 soutanelles et surplis	20	48	48		
TOTAUX.	20	172	172		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES.					
1. Achat de vases sacrés, linges ou meubles de luxe					
2. Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.					
3. Achat de draps des morts ou tentures.					
Matériel des pompes funèbres.					
4. Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. . . . . (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5.					
6.					
TOTAUX.					

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.

	ÉVALUÉES dans l'autorisation à				Dates des autorisations.
1.					
2.					
3.					
4.					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Dépenses prévues au budget.	643.50	
— 3. Dépenses non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL des dépenses	643.50	

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des Recettes.	415	
TOTAL des dépenses	643,50	
BONI		
DÉFICIT.	228,50	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin Cantalès, le Vingt avril 1884.

Capitaine

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt- par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 188 .

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en *Recettes* . . . . . à	415	
		A PAYER.
Et en *Dépenses*. . . . . à	643,50	
D'où il résulte un *Boni* de.		
Ou un *Déficit* de	228,50	

L. A. Maurias
Curé

Ont signé :

(Tous les Membres du Conseil.)

Capitaine Peyret G Chancel

Lafarge

Gouly

Dunlon

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Flour, le 21 Juillet 1884

Pour Mgr l'Evêque :

LE VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ,

J. Mercy

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

COMMUNE
de St Martin Valmeroux

CANTON
de Mauriac

Population de la paroisse :

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Eglise. . . . . { curiale. . . . . / *ou* succursale . . . . . } *de* St Martin Valmeroux

ou de la chapelle. . { vicariale . . . . . / *ou* simple, *dite* communale. } *de*

POUR L'ANNÉE 1884

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.		FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.					
Restait à recouvrer.					
CHAPITRE 2. — RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour				
RECETTES ORDINAIRES.					
1. Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an II).					
2. — des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3. — des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor.					
4. Produit des rentes et fondations.					
5. — des biens cédés au domaine, dont la fabrique a la possession.					
6. Produit des rentes.					
7. — spontané des terrains servant de cimetière. .					
8. — total de la location des bancs et chaises. . . .	215	200	200		
9. — total de la concession des bancs placés dans l'église.					
10. Produit des quêtes faites pour les frais du culte. . .					
11. — de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.					
12. Produit des oblations volontaires faites à la fabrique.	40	50	50		
13. — des droits perçus par elle dans les services religieux.					
14. Produit des frais d'inhumation (monopole des pompes funèbres).	30	17	17		
15. Produit de la cire revenant à la fabrique.	60	60	60		
16.					
RECETTES EXTRAORDINAIRES.					
1. Subvention accordée par l'Etat.					
2. — votée par le conseil municipal ou imposée à la commune.					
3. Somme provenant de dons.					
4. — de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement)					
5. Autres ressources exceptionnelles.					
6. Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées. Art. 63. — Déc. de 1809).					
	345	327	327		

Aprogemere

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. — RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS.
					Dates des autorisations.
1					
2					
3					
4					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

	Effectuées.	à Recouvrer
Capitre 1er. Résultats de l'exercice précédent.	327	
— 2. Recettes prévues au budget.		
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).		
Total des Recettes.	327	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués.	RESTE à payer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice.				
Restait à payer				

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour				
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1. Objets de Consommation pour les frais ordinaires du culte :					
Pain.	25	25	25		
Vin.	60	60	60		
Huile.	50	50	50		
Cire et bougie.					
Encens.	5	5	5		
Divers . . .	5	5	5		
2. Frais d'entretien du mobilier :					
Ornements et linges.	60	60	60		
Meubles.					
Ustensiles d'église.					
Luminaire . . .	60	60	60		
3. Gages des Officiers et serviteurs de l'Eglise :					
Sacristain.	40	40	40		
Chantres.	30	30	30		
Organiste.					
Sonneur.					
Suisse.					
Enfants de chœur.	16	20	20		
Divers. . Veilleuses, allumettes, etc. . . .	5	5	5		
4. Frais de réparations locatives :					
à l'église.	20	40	40		
à la sacristie.					
au presbytère.	20	20	20		
5. Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).					
6. Logement du desservant :					
Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage).					
Totaux.	396	420	420		

Aprogenere

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin C^les, le 12 avril 1885.

Capitaine

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-cinq par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1884.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en *Recettes* . . . . . à	927	
		A PAYER.
Et en *Dépenses*. . . . . à	794	
D'où il résulte un *Boni* de.		
Ou un *Déficit* de	467	

Ginestet

Ont signé :

(*Tous les Membres du Conseil.*)

Lafarge

Capitaine

G Chancel

Peyret

Maurias
Curé

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Flour, le 14 juillet 1885

Pour Mgr l'Evêque :

LE VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ,

E. Meron
Vic-gén.

EVÊCHÉ DE SAINT FLOUR

Aprogemere

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse: 780

DIOCESE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Eglise. . . . . { curiale. . . . . / *ou* succursale . . . . . } **de** St Martin Cantalès

ou de la chapelle. . { vicariale. . . . . / *ou* simple, *dite* communale } **de**

POUR L'ANNÉE 1885

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.				
Restait à recouvrer.				

CHAPITRE 2. — RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. (*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)		FIGURANT au budget pour				
	RECETTES ORDINAIRES.					
1.	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI.					
2.	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3.	Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI.					
4.	Produit des rentes et fondations.					
5.	Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.					
6.	Produit des rentes.					
7.	Produit spontané des terrains servant de cimetière. . .					
8.	Produit total de la location des bancs et chaises.	250	307	307		
9.	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.		49	49		
10.	Produit des quêtes faites pour les frais du culte.					
11.	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.					
12.	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique. . .	45	74	74		
13.	Produit des droits que, suivant les règlements épiscopaux approuvés par décrets, la fabrique perçoit dans les services religieux.					
14.	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	35	22	22		
15.	Produit de la cire revenant à la fabrique.	60	60	60		
16.	. . . . .					
17.	. . . . .					
	RECETTES EXTRAORDINAIRES.					
1.	Subvention accordée par l'Etat.					
2.	Subvention votée par la commune.					
3.	Sommes provenant de dons.					
4.	Sommes provenant de legs. . . . . (Avec ou sans charges, mais sans condition de placement.)					
5.	Autres ressources exceptionnelles.					
6.	Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées, art. 63, décret de 1809).					
	TOTAL.	380	412	412		

Aprogemere

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. — RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
					Dates des autorisations.
1.					
2.					
3.					
4.					
TOTAL.					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.	Effectuées.	à Recouvrer
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.	412	
— 2. Recettes prévues au budget.		
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL général des *recettes*.	412	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
DÉFICIT à la clôture de l'exercice.				
RESTAIT à payer.				

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour			
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.				
1. OBJETS DE CONSOMMATION pour les frais ordinaires du culte :				
Pain.	25	25	25	
Vin.	60	60	60	
Huile.	50	50	50	
Cire et bougie.	10	5	5	
Encens.	5	5	5	
Imprimés pour registres de catholicité, etc.	3	3	3	
Divers.	5	5	5	
Veilleuses p. lampe . . .	5	5	5	
Luminaire . . .	60	60	60	
2. FRAIS D'ENTRETIEN DU MOBILIER :				
Ornements et linges.	60	60	60	
Meubles.				
Ustensiles d'église. . . Encensoir		10	10	
3. GAGES DES OFFICIERS ET SERVITEURS DE L'ÉGLISE :				
Sacristain.	40	40	40	
Chantres.	30	5	5	
Organiste.				
Sonneur.				
Suisse.				
Enfants de chœur.	16	20	20	
Divers.				
4. FRAIS DE RÉPARATIONS LOCATIVES :				
à l'église.	20	30	30	
à la sacristie. Un placard, chêne verni .		120	120	
au presbytère	20	20	20	
5. TRAITEMENT DES VICAIRES régulièrement institués (indiquer le nombre).				
6. LOGEMENT DU DESSERVANT.				
(Loyer du presbytère ou indemnité du logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)				
TOTAL.	409	523	523	

Approgemere

		FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.					
1.	Charges des fondations.					
2.	Charges des biens.					
3.	Frais d'administration.					
4.	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés et infirmes.	25	25	25		
5.	Indemnité à					
6.	Imprévu.	20	20	20		
	TOTAL.	45	45	45		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1.	Grosses réparations ou reconstructions : de l'église.					
	de la sacristie.					
	du presbytère.					
2.	Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte. Ornements. . . une croix	100	350 22	350 22		
	TOTAL.	100	372	372		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES.					
1.	Achat de vases sacrés, linges ou meubles de luxe					
2.	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.					
3.	Achat de draps des morts ou tentures.					
	Matériel des pompes funèbres.					
4.	Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. . . . . (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5.	. . . . .					
6.	. . . . .					
	TOTAL.					

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à				
1.	. . . .					Dates des autorisations.
2.	. . . .					
3.	. . . .					
4.	. . . .					
	TOTAL.					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Dépenses prévues au budget.	940	
— 3. Dépenses non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL général des *dépenses*.	940	

Aprogerieve

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des *Recettes*.	412	
TOTAL des *Dépenses*	940	
BONI.		
DÉFICIT.	528	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A *St Martin Cantalès*, **le** *Deux mai* **1886.**

G Chaneel

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-____par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1885.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en *Recettes* . . . . . à	412	
		A PAYER.
Et en *Dépenses*. . . . . à	940	
D'où il résulte un *Boni* de.		
Ou un *Déficit* de.	528	

Ont signé :

(Les Membres du Conseil.)

Lafarge Fermier
Capitaine
Feyrat G Chaneel
Durieux L. A. Mauriac
Curé

Vu et approuvé :

Saint-Flour, le *huit octobre* 1886

Pour Mgr l'Evêque,

Le Vicaire général délégué :

E. Mercury
Vic. gén.

ÉVÊCHÉ DE SAINT-FLOUR

Approuvé

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

DIOCESE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'Eglise. . . . . { curiale. . . . . / *ou* succursale . . . . . } **de** St Martin Cantalès

ou de la chapelle. . { vicariale. . . . . / *ou* simple, *dite* communale } **de** .....

Population de la paroisse: 888

POUR L'ANNÉE 1886

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.				
Restait à recouvrer.				

CHAPITRE 2. RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*		FIGURANT au budget pour				
	RECETTES ORDINAIRES.					
1.	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI.					
2.	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3.	Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI.					
4.	Produit des rentes et fondations.					
5.	Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.					
6.	Produit des rentes.					
7.	Produit spontané des terrains servant de cimetière. . .					
8.	Produit total de la location des bancs et chaises.		200	202	202	
9.	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.			48	48	
10.	Produit des quêtes faites pour les frais du culte.					
11.	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.		—			
12.	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique. . .		40	75	75	
13.	Produit des droits que, suivant les règlements épiscopaux approuvés par décrets, la fabrique perçoit dans les services religieux.					
14.	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.		20	26	26	
15.	Produit de la cire revenant à la fabrique.		60	60	60	
16.	.....					
17.	.....					
	RECETTES EXTRAORDINAIRES.					
1.	Subvention accordée par l'Etat.					
2.	Subvention votée par la commune.					
3.	Sommes provenant de dons.					
4.	Sommes provenant de legs. . . . . (Avec ou sans charges, mais sans condition de placement.)					
5.	Autres ressources exceptionnelles.					
6.	Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées, art. 63, décret de 1809).					
	TOTAL.		320	411	411	

Aprogemare

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. — RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
					Dates des autorisations.
1.					
2.					
3.					
4.					
Total.					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.	Effectuées.	à Recouvrer
Chapitre 1er. Résultats de l'exercice précédent..	411	
— 2. Recettes prévues au budget.		
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).		
Total général des *recettes*.	411	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice.				
Restait à payer.				

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. (*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)	FIGURANT au budget pour			
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.				
1. Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :				
Pain.	25	25	25	
Vin.	60	60	60	
Huile.	50	50	50	
Cire et bougie.				
Encens.	5	5	5	
Imprimés pour registres de catholicité, etc.	3	3	3	
Divers.	5	5	5	
Luminaire	60	60	60	
.....				
2. Frais d'entretien du mobilier :				
Ornements et linges.	60	60	60	
Meubles. Chasubles et chapes réparées		25	25	
Ustensiles d'église. Dorure de calices et lampes		129	129	
3. Gages des officiers et serviteurs de l'église :				
Sacristain.	40	40	40	
Chantres.	30			
Organiste.				
Sonneur.				
Suisse.				
Enfants de chœur.	20	20	20	
Divers. .... Veilleuses etc	5	5	5	
4. Frais de réparations locatives :				
à l'église.	20	25	25	
à la sacristie.				
au presbytère	20	20	20	
5. Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).				
6. Logement du desservant.				
(Loyer du presbytère ou indemnité du logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)				
Total.	403	532	532	

Approgemere

	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.					
1. Charges des fondations.					
2. Charges des biens.					
3. Frais d'administration.					
4. Dixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés et infirmes.	20	25	25		
5. Indemnité à					
6. Imprévu.	10	10	10		
TOTAL.	30	35	35		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1. Grosses réparations ou reconstructions : de l'église.					
de la sacristie.					
du presbytère.					
2. Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte.	60	50	50		
Chasubles rem. à neuf et linge	20	15	15		
TOTAL.	80	65	65		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES.					
1. Achat de vases sacrés, linges ou meubles de luxe					
2. Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.					
3. Achat de draps des morts ou tentures.					
Matériel des pompes funèbres. . . 4. bancs. . . .		14	14		
4. Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique.					
(Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5. 4 bancs p. catéchisme . . .		10	10		
6.					
TOTAL.		24	24		

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à				
DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES					
1.					Dates des autorisations.
2.					
3.					
4.					
TOTAL.					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Dépenses prévues au budget.	656	
— 3. Dépenses non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL général des *dépenses*.	656	

Arrangement

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des *Recettes*.	411	
TOTAL des *Dépenses*	656	
BONI.		
DÉFICIT.	245	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A *St Martin C^les*, **le** *17 avril* **188***7*.

Capitaine

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-*sept* **par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 188***6*.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en *Recettes* . . . . . à	*411*	
		A PAYER.
Et en *Dépenses*. . . . . à	*656*	
D'où il résulte un *Boni* de.		
Ou un *Déficit* de.		*245*

Ont signé :

(Les Membres du Conseil.)

Piquet *Pinet* *G Chanet*

Capitaine *Laffarge*

L. A. Mauriac
Curé

L. A. Mauriac
Curé

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Flour, le *8 août* 188*7*

Pour Mgr l'Evêque,

LE VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ :

ÉVÊCHÉ DE SAINT-FLOUR

L. Mercier
Vic. gén.

Appgemere

OISSE

Martin Cantalès

DIOCESE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

CANTON d. Pleaux

de l'Eglise. . . . . { curiale. . . . . / *ou* succursale . . . . . } *de* St Martin Cantalès

ou de la chapelle. { vicariale. . . . . / *ou* simple, *dite* communale } *de*

Population de la paroisse: 880

POUR L'ANNÉE 1887

TITRE Ier. — RECETTES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.				
Restait à recouvrer.				

CHAPITRE 2. RECETTES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*		FIGURANT au budget pour				
	RECETTES ORDINAIRES.					
1.	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI.					
2.	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3.	Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI.					
4.	Produit des rentes et fondations.					
5.	Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.					
6.	Produit des rentes.					
7.	Produit spontané des terrains servant de cimetière. . .					
8.	Produit total de la location des bancs et chaises.		200	205	205	
9.	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.		40	42	42	
10.	Produit des quêtes faites pour les frais du culte.					
11.	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.					
12.	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique. . .		60	63	63	
13.	Produit des droits que, suivant les règlements épiscopaux approuvés par décrets, la fabrique perçoit dans les services religieux.					
14.	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.		20	25	25	
15.	Produit de la cire revenant à la fabrique.		60	60	60	
16.	.....					
17.	.....					
	RECETTES EXTRAORDINAIRES.					
1.	Subvention accordée par l'Etat.					
2.	Subvention votée par la commune.					
3.	Sommes provenant de dons.					
4.	Sommes provenant de legs. . . . . (Avec ou sans charges, mais sans condition de placement.)					
5.	Autres ressources exceptionnelles.					
6.	Remboursements de capitaux, etc. etc. (Sommes non encore placées, art. 63, décret de 1809).					
	TOTAL.		380	395	395	

Aprogemere

CHAPITRE 3. RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. — RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués.	RESTE à recouvrer.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
					Dates des autorisations.
1.					
2.					
3.					
4.					
Total.					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.	Effectuées.	à Recouvrer
Chapitre 1er. Résultats de l'exercice précédent..		
— 2. Recettes prévues au budget.	395	
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).		
Total général des *recettes*.	395	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice.				
Restait à payer.				

CHAPITRE 2. DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET. *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour				
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1. Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :					
Pain.	25	20	20		
Vin.	60	60	60		
Huile.	50	50	50		
Cire et bougie.	5	5	5		
Encens.	5	5	5		
Imprimés pour registres de catholicité, etc.	3	3	3		
Divers.	5	5	5		
Veilleuses et	5	5	5		
Luminaire	60	60	60		
2. Frais d'entretien du mobilier :					
Ornements et linges.	60	60	60		
Meubles.					
Ustensiles d'église.	5	5	5		
3. Gages des officiers et serviteurs de l'église :					
Sacristain.	40	40	40		
Chantres.	8	8	8		
Organiste.					
Sonneur.					
Suisse.					
Enfants de chœur.	20	20	20		
Divers.					
4. Frais de réparations locatives :					
à l'église.	20	20	20		
à la sacristie.					
au presbytère	20	10	10		
5. Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).					
6. Logement du desservant.					
(Loyer du presbytère ou indemnité du logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)					
Total.	391	376	376		

		FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs.	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES.					
1.	Charges des fondations.					
2.	Charges des biens.					
3.	Frais d'administration.					
4.	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés et infirmes.	23	24	24		
5.	Indemnité à					
6.	Imprévu.	20	20	20		
	TOTAL.	43	44	44		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES.					
1.	Grosses réparations ou reconstructions :					
	de l'église.					
	de la sacristie.					
	du presbytère.					
2.	Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte. 2 stole,		20	20		
	Dorure de calices, ciboire, custode, lampe etc.		137	137		
	TOTAL.		157	157		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES.					
1.	Achat de vases sacrés, linges ~~ou meubles de luxe~~ 12 purificat.		8	8		
2.	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.	20				
3.	Achat de draps des morts ou tentures.					
	Matériel des pompes funèbres. 2 chandeliers. . .		6	6		
4.	Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. . . . . (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5.	. . . . .					
6.	. . . . .					
	TOTAL.	20	14	14		

CHAPITRE 3.

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à				Dates des autorisations.
1.	....					
2.	....					
3.	....					
4.	....					
	TOTAL.					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Dépenses prévues au budget.	454	
— 3. Dépenses non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL général des *dépenses*.		

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des *Recettes*.	395	
TOTAL des *Dépenses*	591	
BONI.		
DÉFICIT.	196	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin Cantalès, le avril 1888.

Capitaine

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-huit par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1888.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en *Recettes* . . . . . à	395	
		A PAYER.
Et en *Dépenses*. . . . . à	591	
D'où il résulte un *Boni* de.		
Ou un *Déficit* de.		196

Ont signé :

(Les Membres du Conseil.)

Lajuzan Ginestet

Lafage G Chancel L. A. Mauriac
Curé

Capitaine

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Flour, le 27 août 1888

Pour Mgr l'Evêque,

LE VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ :

ÉVÊCHÉ DE SAINT FLOUR

[illegible]

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse :
880

DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

De l'Église. . . . { curiale. . . . . / *ou* succursale. . . . . } de St Martin Cantalès

ou de la Chapelle { vicariale . . . . . / *ou* simple *dite* communale } de

pour l'année ~~1898~~ 1888

TITRE PREMIER. — RECETTES

CHAPITRE PREMIER — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice				
Restait à recouvrer				
TOTAUX				

CHAPITRE II. Recettes prévues au Budget. *(Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
RECETTES ORDINAIRES					
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI)					
2 Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté					
3 Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI					
4 Produit des rentes et fondations					
5 Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession					
6 Produit des rentes					
7 Produit spontané des terrains servant de cimetière					
8 Produit total de la location des bancs et chaises	200	190	190		
9 Produit de la concession des bancs placés dans l'église	45	40	40		
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte					
11 Produit de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but					
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	60	68	68		
13 Produit des droits perçus par elle dans les services religieux					
14 Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres	20	26	26		
15 Produit de la cire revenant à la fabrique	60	60	60		
16					
17					
RECETTES EXTRAORDINAIRES					
1 Subvention accordée par l'État					
2 Subvention votée par le Conseil municipal ou imposée à la commune					
3 Sommes provenant de dons					
4 Sommes provenant de legs (Avec ou sans charges, mais sans condition de placement.)					
5 Autres ressources exceptionnelles					
6 Remboursements de capitaux, etc., etc. (Sommes non encore placées, art. 63 décret de 1809),					
TOTAUX	385	384	384		

Aprogemero

CHAPITRE III.

Recettes non prévues au Budget.

RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
1					Dates des autorisations.
2					
3					
4					
TOTAUX					

RÉCAPITULATION DES RECETTES

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent		
— II. — Recettes prévues au budget		
— III. — Recettes non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL général des Recettes	384	

TITRE II. — DÉPENSES

CHAPITRE PREMIER

RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAYEMENTS effectués	RESTES à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice				
Restait à payer				
TOTAUX				

CHAPITRE II.

Dépenses prévues au Budget.

(Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.)

DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES

		FIGURANT au budget pour			
1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :				
	Pain	25	20	20	
	Vin	60	50	50	
	Huile	50	50	50	
	Cire et bougies				
	Encens	5	5	5	
	Imprimés pour registres de catholicité, etc.	3	3	3	
	Divers	5	5	5	
	.....				
	Luminaire	60	60	60	
2	Frais d'entretien du mobilier :				
	Ornements et linge	60	60	60	
	Meubles				
	Ustensiles d'église	10	10	10	
3	Gages des officiers et serviteurs de l'église :				
	Sacristain	40	40	40	
	Chantres	10	10	10	
	Organiste				
	Sonneur				
	Suisse				
	Enfants de chœur	20	20	20	
	Divers	5	5	5	
4	Frais de réparations locatives :				
	A l'église	20	15	15	
	A la sacristie				
	Au presbytère	20	15	15	
5	Traitement des vicaires régulièrement institués nombre des vicaires				
6	Logement du desservant ..... (Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)				
	TOTAUX	393	368	368	

Aprogenere

		FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAYEMENTS effectués	RESTES à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES					
1	Charges des fondations					
2	Charges des biens					
3	Frais d'administration					
4	Sixième (ou moins) du produit et de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes	24	23	23		
5	Indemnité à					
6	Imprévu	20	20	20		
	TOTAUX	44	43	43		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES					
1	Grosses réparations ou reconstructions :					
	De l'église					
	De la sacristie					
	Du presbytère					
2	Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte	30	35	35		
	TOTAUX	30	35	35		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES					
1	Achat de vases sacrés, de linge et de meubles de luxe					
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église					
3	Achat de draps des morts ou tentures Matériel des pompes funèbres					
4	Solde de la dette de la fabrique ou acompte sur la dette de la fabrique (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5						
6						
	TOTAUX					

CHAPITRE III.

Dépenses non prévues au Budget.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à		
1				Dates des autorisations.
2				
3				
4				
	TOTAUX			

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent		
— II. — Dépenses prévues au budget	467	
— III. — Dépenses non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL général des Dépenses		

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des Recettes	384	
TOTAL des Dépenses	446	
BONI		
DÉFICIT	62	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin C^el, le 28 avril 1889

Capitaine

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt- par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 188 .

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
S'élevant en Recettes. . . . . à	384	
		A PAYER
Et en Dépenses. . . . . à	446	
D'où il résulte un Boni de		
Ou un Déficit de.	62	

Ont signé:

(Les Membres du Conseil)

Finette

G Chancel Capitaine

Lafarge

L. A. Mauriac Curé

VU ET APPROUVÉ:

Saint-Flour, le 20 août 1889

Pour Mgr l'Évêque,

LE VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ:

E. Vercuy Vic. gén.

ÉVÊCHÉ DE SAINT-FLOUR

Approgemere

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse :
880

DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

De l'Église. . . . { curiale..... / *ou* succursale..... } *de* St Martin Cantalès

ou de la Chapelle { vicariale..... / *ou* simple *dite* communale } *de*

pour l'année 1889.

TITRE PREMIER. — RECETTES

CHAPITRE PREMIER — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice				
Restait à recouvrer				
TOTAUX				

CHAPITRE II. Recettes prévues au Budget. *(Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour							
RECETTES ORDINAIRES								
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI)								
2 Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté								
3 Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI								
4 Produit des rentes et fondations								
5 Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession								
6 Produit des rentes								
7 Produit spontané des terrains servant de cimetière								
8 Produit total de la location des bancs et chaises	200		200		200			
9 Produit de la concession des bancs placés dans l'église	40		29		29			
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte								
11 Produit de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but								
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	55		88		88			
13 Produit des droits perçus par elle dans les services religieux								
14 Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres	20		28		28			
15 Produit de la cire revenant à la fabrique	60		60		60			
16								
17								
RECETTES EXTRAORDINAIRES								
1 Subvention accordée par l'État								
2 Subvention votée par le Conseil municipal ou imposée à la commune								
3 Sommes provenant de dons								
4 Sommes provenant de legs (Avec ou sans charges, mais sans condition de placement.)								
5 Autres ressources exceptionnelles								
6 Remboursements de capitaux, etc., etc. (Sommes non encore placées, art. 63 décret de 1809),								
TOTAUX	395		405		405			

Aprogemere

CHAPITRE III.
Recettes non prévues au Budget.

RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
1					Dates des autorisations.
2					
3					
4					
TOTAUX					

RÉCAPITULATION DES RECETTES

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent		
— II. — Recettes prévues au budget		
— III. — Recettes non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL général des Recettes	405	

TITRE II. — DÉPENSES

CHAPITRE PREMIER
RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAYEMENTS effectués	RESTES à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice				
Restait à payer				
TOTAUX				

CHAPITRE II.
Dépenses prévues au Budget.
(Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.)

DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES	FIGURANT au budget pour		
1 Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :			
Pain	20	20	20
Vin	50	71	71
Huile	50	50	50
Cire et bougies		8	8
Encens	5	5	5
Imprimés pour registres de catholicité, etc.	3	3	3
Divers	5	5	5
Veilleuses etc	5	5	5
Luminaire	60	60	60
2 Frais d'entretien du mobilier :			
Ornements et linge	60	60	60
Meubles			
Ustensiles d'église	5	5	5
3 Gages des officiers et serviteurs de l'église :			
Sacristain	40	40	40
Chantres	8	8	8
Organiste			
Sonneur			
Suisse			
Enfants de chœur	20	24	24
Divers			
4 Frais de réparations locatives :			
A l'église	15	15	15
A la sacristie			
Au presbytère	15	15	15
5 Traitement des vicaires régulièrement institués nombre des vicaires			
6 Logement du desservant ..... (Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)			
TOTAUX	361	394	394

		FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAYEMENTS effectués	RESTES à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES					
1	Charges des fondations					
2	Charges des biens					
3	Frais d'administration					
4	Sixième (ou moins) du produit et de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes	22	22 50	22 50		
5	Indemnité à					
6	Imprévu	20	10	10		
	TOTAUX	42	32 50	32 50		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES					
1	Grosses réparations ou reconstructions :					
	De l'église *mur autour de l'église*		24	24		
	De la sacristie					
	Du presbytère					
2	Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte	20	18	18		
	TOTAUX	20	42	42		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES					
1	Achat de vases sacrés, de linge et de meubles de luxe					
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église					
3	Achat de draps des morts ou tentures Matériel des pompes funèbres					
4	Solde de la dette de la fabrique ou acompte sur la dette de la fabrique (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5						
6						
	TOTAUX					

CHAPITRE III.

Dépenses non prévues au Budget.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à				Dates des autorisations.
1						
2						
3						
4						
	TOTAUX					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent		
— II. — Dépenses prévues au budget	188 50	
— III. — Dépenses non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL général des Dépenses		

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des Recettes	105	
TOTAL des Dépenses	188 50	
BONI		
DÉFICIT	83 50	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin Cés, le 13 avril 1890

Capitaine

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-dix par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 188 .

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
S'élevant en Recettes. . . . . à	405	
		A PAYER
Et en Dépenses. . . . . à	488,50	
D'où il résulte un Boni de		
Ou un Déficit de.		83,50

Ont signé :

(Les Membres du Conseil)

Lafarge — L. A. Maurias Curé

G Chancel

Capitaine

Jeneste

Escudié

Vu et approuvé :

Saint-Flour, le 11 juillet 1890

Pour Mgr l'Évêque,

Le Vicaire général délégué :

L Mercier Apvic gémere

ÉVÊCHÉ DE SAINT FLOUR

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse :
880

DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

De l'Église. . . . { ~~curiale~~..... / *ou* succursale..... } de St Martin Cantalès

ou de la Chapelle { vicariale..... / *ou* simple *dite* communale } de

pour l'année 1890.

TITRE PREMIER. — RECETTES

CHAPITRE PREMIER — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.....				
Restait à recouvrer.....				
TOTAUX.....				

CHAPITRE II. — Recettes prévues au Budget. (*Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.*)	FIGURANT au budget pour			
RECETTES ORDINAIRES				
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI).....				
2 Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.....				
3 Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI.....				
4 Produit des rentes et fondations.....				
5 Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.....				
6 Produit des rentes.....				
7 Produit spontané des terrains servant de cimetière.				
8 Produit total de la location des bancs et chaises...	185	195	195	
9 Produit de la concession des bancs placés dans l'église.....	40			
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte...				
11 Produit de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.....				
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	60	79	79	
13 Produit des droits perçus par elle dans les services religieux.....				
14 Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.....	25	29	29	
15 Produit de la cire revenant à la fabrique.....	60	60	60	
16				
17				
RECETTES EXTRAORDINAIRES				
1 Subvention accordée par l'État.....				
2 Subvention votée par le Conseil municipal ou imposée à la commune.....				
3 Sommes provenant de dons.....				
4 Sommes provenant de legs..... (Avec ou sans charges, mais sans condition de placement.)				
5 Autres ressources exceptionnelles.....				
6 Remboursements de capitaux, etc., etc. (Sommes non encore placées, art. 63 décret de 1809),.....				
TOTAUX.....	370	363	363	

Aprogenero

CHAPITRE III.

Recettes non prévues au Budget.

RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
1					Dates des autorisations.
2					
3					
4					
TOTAUX					

RÉCAPITULATION DES RECETTES

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent		
— II. — Recettes prévues au budget		
— III. — Recettes non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL général des Recettes	363	

TITRE II. — DÉPENSES

CHAPITRE PREMIER

RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAYEMENTS effectués	RESTES à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice				
Restait à payer				
TOTAUX				

CHAPITRE II.

Dépenses prévues au Budget.

(Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.)

		FIGURANT au budget pour		
	DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES			
1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :			
	Pain	20	20	20
	Vin	55	55	55
	Huile	50	50	50
	Cire et bougies		8	8
	Encens	5	5	5
	Imprimés pour registres de catholicité, etc.	3	3	3
	Divers	5	5	5
	.....			
	Luminaire	60	60	60
2	Frais d'entretien du mobilier :			
	Ornements et linge	60	70	70
	Meubles			
	Ustensiles d'église	10	10	10
3	Gages des officiers et serviteurs de l'église :			
	Sacristain	40	40	40
	Chantres	10	10	10
	Organiste			
	Sonneur			
	Suisse			
	Enfants de chœur	20	20	20
	Divers			
4	Frais de réparations locatives :			
	A l'église	15	15	15
	A la sacristie			
	Au presbytère	15	15	15
5	Traitement des vicaires régulièrement institués nombre des vicaires			
6	Logement du desservant ..... (Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)			
	TOTAUX	373	391	391

Aprogeneve

		FIGURANT au budget pour		FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs		PAYEMENTS effectués		RESTES à payer		RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES									
1	Charges des fondations									
2	Charges des biens									
3	Frais d'administration									
4	Sixième (ou moins) du produit et de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes	22		19	50	19	50			
5	Indemnité à									
6	Imprévu	10		10		10				
	TOTAUX	32		29	50	29	50			
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES									
1	Grosses réparations ou reconstructions : De l'église									
	De la sacristie									
	Du presbytère									
2	Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte : Dorure et argenture d'un calice	20		30		30				
	TOTAUX	20		30		30				
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES									
1	Achat de vases sacrés, de linge et de meubles de luxe									
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église									
3	Achat de draps des morts ou tentures									
	Matériel des pompes funèbres									
4	Solde de la dette de la fabrique ou acompte sur la dette de la fabrique (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)									
5										
6										
	TOTAUX									

CHAPITRE III.

Dépenses non prévues au Budget.

DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à								Dates des autorisations.
1										
2										
3										
4										
	TOTAUX									

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

		EFFECTUÉES		RESTE A PAYER	
CHAPITRE Ier.	— Résultats de l'exercice précédent				
— II.	— Dépenses prévues au budget				
— III.	— Dépenses non prévues (autorisations spéciales)				
	TOTAL général des Dépenses	450	50		

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES		A RECOUVRER ou à payer	
TOTAL des Recettes	363			
TOTAL des Dépenses	450	50		
BONI				
DÉFICIT	87	50		

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St-Martin C^ès, le 5 avril 1891

Finet

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-onze par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1890.

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
S'élevant en Recettes. . . . . à	363	
		A PAYER
Et en Dépenses. . . . . à	450,50	
D'où il résulte un Boni de		
Ou un Déficit de.		87,50

Ont signé:

(Les Membres du Conseil)

L.A. Mauriac
Chre hre Curé

J. Parlange
Finet

Capitaine . G Chancel

Lafarge
escudié

Vu et approuvé:

Saint-Flour, le 9 mai, 1891

Pour Mgr l'Évêque,

Le Vicaire général délégué:

Mercier
Vic. gén.

EVECHÉ DE SAINT FLOUR

Aprogemere

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse :
800

DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

De l'Église. . . . { curiale..... / *ou* succursale..... } de St Martin Cantalès

ou de la Chapelle { vicariale..... / *ou* simple *dite* communale } de

pour l'année 1891.

TITRE PREMIER. — RECETTES

CHAPITRE PREMIER — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.....				
Restait à recouvrer.....				
TOTAUX.....				

CHAPITRE II. **Recettes prévues au Budget.** *(Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.)*	FIGURANT au budget pour					
RECETTES ORDINAIRES						
1 Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI).....						
2 Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.....						
3 Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI.....						
4 Produit des rentes et fondations.....						
5 Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.....						
6 Produit des rentes.....						
7 Produit spontané des terrains servant de cimetière.						
8 Produit total de la location des bancs et chaises...	190		200		200	
9 Produit de la concession des bancs placés dans l'église.....	30					0
10 Produit des quêtes faites pour les frais du culte...						
11 Produit de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but.....						
12 Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	60		62		62	
13 Produit des droits perçus par elle dans les services religieux.....						
14 Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.....	25		38		38	
15 Produit de la cire revenant à la fabrique.....	60		60		60	
16						
17						
RECETTES EXTRAORDINAIRES						
1 Subvention accordée par l'État.....						
2 Subvention votée par le Conseil municipal ou imposée à la commune.....						
3 Sommes provenant de dons.....						
4 Sommes provenant de legs..... (Avec ou sans charges, mais sans condition de placement.)						
5 Autres ressources exceptionnelles.....						
6 Remboursements de capitaux, etc., etc. (Sommes non encore placées, art. 63 décret de 1809),.....						
TOTAUX.....	365		360		360	

Aprogemere

CHAPITRE III.

Recettes non prévues au Budget.

RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
1	.....					Dates des autorisations.
2	.....					
3	.....					
4	.....					
	TOTAUX.....					

RÉCAPITULATION DES RECETTES

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent		
— II. — Recettes prévues au budget.....		
— III. — Recettes non prévues (autorisations spéciales).....		
TOTAL général des Recettes.....	360	

TITRE II. — DÉPENSES

CHAPITRE PREMIER

RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAYEMENTS effectués	RESTES à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice.....				
Restait à payer				
TOTAUX.....				

CHAPITRE II.

Dépenses prévues au Budget.

(Reproduction du Budget de l'année dont on fait le compte.)

DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES

		FIGURANT au budget pour		
1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :			
	Pain	20	24	24
	Vin	50	50	50
	Huile.....	50	50	50
	Cire et bougies	6	8	8
	Encens	5	5	5
	Imprimés pour registres de catholicité, etc.	3	3	3
	Divers	5	5	5
	Veilleuses etc.	5	5	5
	Luminaire	60	60	60
2	Frais d'entretien du mobilier :			
	Ornements et linge.....	60	70	70
	Meubles.....			
	Ustensiles d'église	5	5	5
3	Gages des officiers et serviteurs de l'église :			
	Sacristain	40	40	40
	Chantres	8	8	8
	Organiste			
	Sonneur.....			
	Suisse.....			
	Enfants de chœur.....	24	20	20
	Divers			
4	Frais de réparations locatives :			
	A l'église	15	15	15
	A la sacristie.....			
	Au presbytère.....	15	15	15
5	Traitement des vicaires régulièrement institués nombre des vicaires			
6	Logement du desservant..... (Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)			
	TOTAUX.....	371	383	383

Aprogemere

		FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAYEMENTS effectués	RESTES à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
	DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES					
1	Charges des fondations					
2	Charges des biens					
3	Frais d'administration					
4	Sixième (ou moins) du produit et de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes	21	20	20		
5	Indemnité à					
6	Imprévu	10	10	10		
	TOTAUX	31	30	30		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES					
1	Grosses réparations ou reconstructions :					
	De l'église Mur du jardin					
	De la sacristie Devant Victoire		50	50		
	Du presbytère					
2	Achat de vases sacrés, du linge et des meubles indispensables à l'exercice du culte	20	25	25		
	Tapis devant l'autel					
	TOTAUX	20	75	75		
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES					
1	Achat de vases sacrés, de linge et de meubles de luxe					
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église					
3	Achat de draps des morts ou tentures					
	Matériel des pompes funèbres					
4	Solde de la dette de la fabrique ou acompte sur la dette de la fabrique (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5						
6						
	TOTAUX					

CHAPITRE III.

Dépenses non prévues au Budget.

	DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES	ÉVALUÉES dans l'autorisation à								Dates des autorisations.
1										
2										
3										
4										
	TOTAUX									

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent		
— II. — Dépenses prévues au budget		
— III. — Dépenses non prévues (autorisations spéciales)		
TOTAL général des Dépenses	488	

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des Recettes	360	
TOTAL des Dépenses	488	
BONI		
DÉFICIT	128	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St-Martin Clos, le 24 avril 1892

Capitaine

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-Douze par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1891.

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
S'élevant en Recettes. . . . . à	360	
		A PAYER
Et en Dépenses. . . . . à	488	
D'où il résulte un Boni de		
Ou un Déficit de.	128	

Ont signé :

(Les Membres du Conseil)

Rouffiac

Maurin C.

Capitaine

G Chauvel

Lafarge

Fiquet

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Flour, le 17 août, 1892

Pour Mgr l'Évêque,
Capitulaire.

LE VICAIRE ~~GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ~~ :

Bereau

Aprogemere

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse : 750

DIOCESE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'église . . . . . { ~~curiale~~. . . . . / *ou* succursale . . . . . } de St Martin Cantalès

POUR L'ANNÉE 1892

TITRE I. — RECETTES

CHAPITRE 1er RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.					
Restait à recouvrer.					
CHAPITRE II RECETTES PRÉVUES AU BUDGET *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte)*	FIGURANT au budget pour				
RECETTES ORDINAIRES					
1. Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI).					
2. Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3. Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI.					
4. Produit des rentes et fondations.					
5. Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.					
6. Produit des rentes.					
7. Produit spontané des terrains servant de cimetière. . . .					
8. Produit total de la location des bancs et chaises.	200	240	240		
9. Produit de la concession des bancs placés dans l'église.					
10. Produit des quêtes faites pour les frais du culte. . . .					
11. Produit de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même objet.					
12. Produit des oblations volontaires faites à la fabrique. . .	60	77	77		
13. Produit des droits perçus par la fabrique dans les services religieux.					
14. Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	25	28	28		
15. Produit de la cire revenant à la fabrique.	60	40	40		
16.					
17.					
RECETTES EXTRAORDINAIRES					
1. Subvention accordée par l'Etat.					
2. Subvention votée par la commune.					
3. Sommes provenant de dons.					
4. Sommes provenant de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement).					
5. Autres ressources exceptionnelles.					
6. Remboursements de capitaux, etc., etc.. (Sommes non encore placées, art. 63, décret de 1809).					
Totaux.	345	385	385		

Aprogemere

CHAPITRE III RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués	RESTE à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS Dates des autorisations
1.					
2.					
3.					
4.					
TOTAUX.					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Recettes prévues au budget..		
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL général des *Recettes*.	385	

TITRE II. — DÉPENSES

CHAPITRE Ier RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
DÉFICIT à la clôture de l'exercice.					
RESTAIT à payer.					
CHAPITRE II DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte)*	FIGURANT au budget pour				
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES					
1. OBJETS de consommation pour les frais ordinaires du culte :					
Pain.	20	25	25		
Vin.	55	55	55		
Huile.	50	50	50		
Cire et bougie.	10	10	10		
Encens.	5	5	5		
Imprimés pour registres de catholicité, etc.. . . .	3	3	3		
Divers..	5	5	5		
Luminaire . . .	60	40	40		
2. FRAIS D'ENTRETIEN DU MOBILIER :					
Ornements et linges.	10	10	10		
Meubles..	10	10	10		
Ustensiles d'église..					
3. GAGES DES OFFICIERS ET SERVITEURS DE L'ÉGLISE :					
Sacristain..	40	40	40		
Chantres.	10	8	8		
Organiste.					
Sonneur..					
Suisse.					
Enfants de chœur.	20	20	20		
Divers..	5	5	5		
4. FRAIS DE RÉPARATIONS LOCATIVES :					
à l'église.	15	15	15		
à la sacristie.	15	15	15		
au presbytère.					
5. TRAITEMENT DES VICAIRES régulièrement institués (indiquer le nombre).					
6. LOGEMENT DU DESSERVANT.					
Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage).					
TOTAUX.	393	376	376		

	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Report.					
DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES					
1. Charges des fondations.					
2. Charges des biens.					
3. Frais d'administration.					
4. Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes.	20	24	24		
5. Indemnité à					
6. Imprévu.	8	8	8		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES					
1° Grosses réparations ou reconstructions : de l'église.					
de la sacristie.					
du presbytère.					
2° Achat de vases sacrés, d'ornements, de linge et de meubles indispensables à l'exercice du culte. . . . . Argenture de croix et chandeliers	20	40	40		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES					
1. Achat de vases sacrés, de linge et de meubles de luxe. .					
2. Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.					
3. Achat de draps des morts ou tentures. . . . . Matériel des pompes funèbres.					
4. Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique. . . . . (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5.					
6.					
TOTAUX.	48	72	72		

CHAPITRE III

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET

(Dépenses faites en vertu d'autorisations supplémentaires ou spéciales.)

	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	Dates des autorisations.
1.		
2.		
3.		
4.		
TOTAUX.		

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Dépenses prévues au budget.		
— 3. Dépenses non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL général des *Dépenses*.	448	

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des *Recettes*.	385	
TOTAL des *Dépenses*.	448	
BONI		
DÉFICIT.	63	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A ..... **, le** ..... **189**3.

G Chancel

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt- treize **par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 18**92.

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en *Recettes*. . . . . à	385	
		A PAYER.
Et en *Dépenses*. . . . . à	448	
D'où il résulte un *Boni* de.		
Ou un *Déficit* de.	63	

Ont signé :

(Les Membres du Conseil.)

Rantière — G Parlange — Peyrefort

G Chancel

Fiuestre — L. B. Maurias C.

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Flour, le 20 juillet 1893

Pour Mgr l'Evêque,

LE VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ :

EVÊCHÉ DE SAINT FLOUR

E Mercy v.g.

Aprogemere

PAROISSE
de St Martin Cantalès

CANTON
de Pleaux

Population de la paroisse : 750

DIOCESE DE SAINT-FLOUR

COMPTES DE LA FABRIQUE

de l'église . . . . . { ~~cariale~~. . . . . / ou succursale . . . . . } de St Martin Cantalès

POUR L'ANNÉE 1893

TITRE I. — RECETTES

CHAPITRE Ier RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Boni à la clôture de l'exercice.					
Restait à recouvrer.					
CHAPITRE II RECETTES PRÉVUES AU BUDGET *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte)*					
RECETTES ORDINAIRES					
1. Produit des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI).					
2. Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.					
3. Produit des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor an XI.					
4. Produit des rentes et fondations.					
5. Produit des biens cédés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.					
6. Produit des rentes.					
7. Produit spontané des terrains servant de cimetière. . . .					
8. Produit total de la location des bancs et chaises.	200	217	217		
9. Produit de la concession des bancs placés dans l'église.					
10. Produit des quêtes faites pour les frais du culte. . . .					
11. Produit de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même objet.					
12. Produit des oblations volontaires faites à la fabrique. . .	60	68	68		
13. Produit des droits perçus par la fabrique dans les services religieux.					
14. Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	30	31	31		
15. Produit de la cire revenant à la fabrique.	60	60	60		
16.					
17.					
RECETTES EXTRAORDINAIRES					
1. Subvention accordée par l'Etat.					
2. Subvention votée par la commune.					
3. Sommes provenant de dons.					
4. Sommes provenant de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement).					
5. Autres ressources exceptionnelles.					
6. Remboursements de capitaux, etc., etc.. (Sommes non encore placées, art. 63, décret de 1809).					
Totaux.	350	376	376		

Aprogemere

CHAPITRE III RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET. RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à	FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs.	Recouvrements effectués	RESTE à recouvrer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
1.					Dates des autorisations
2.					
3.					
4.					
Totaux.					

RÉCAPITULATION DES RECETTES.	EFFECTUÉES	A RECOUVRER
Chapitre 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Recettes prévues au budget..		
— 3. Recettes non prévues (autorisations spéciales).		
Total général des *Recettes*.	376	

TITRE II. — DÉPENSES

CHAPITRE Ier RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Déficit à la clôture de l'exercice.					
Restait à payer.					
CHAPITRE II DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET *(Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte)*					
DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES					
1. Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :					
Pain.	23	25	25		
Vin.	55	55	55		
Huile.	50	50	50		
Cire et bougie.	10	10	10		
Encens.	5	5	5		
Imprimés pour registres de catholicité, etc.. . . .	3	3	3		
Divers..	5	5	5		
Veilleuses, mèches, . . .	3	3	3		
Luminaire . . .	60	60	60		
2. Frais d'entretien du mobilier :					
Ornements et linges.	70	70	70		
Meubles..					
Ustensiles d'église..	10	10	10		
3. Gages des officiers et serviteurs de l'église :					
Sacristain..	40	40	40		
Chantres.	10	10	10		
Organiste.					
Sonneur..					
Suisse.					
Enfants de chœur.	20	20	20		
Divers..	5	5	5		
4. Frais de réparations locatives :					
à l'église.	15	15	15		
à la sacristie.					
au presbytère.	15	15	15		
5. Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).					
6. Logement du desservant.					
Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage).					
Totaux.	399	401	401		

	FIGURANT au budget pour	FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs	PAIEMENTS effectués	RESTE à payer	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS
Report.					
DÉPENSES ORDINAIRES FACULTATIVES					
1. Charges des fondations.					
2. Charges des biens.					
3. Frais d'administration.					
4. Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour former un fonds de secours aux prêtres âgés ou infirmes.	20	21	21		
5. Indemnité à					
6. Imprévu.	8	8	8		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES					
1° Grosses réparations ou reconstructions : de l'église. . . Beffroi	20	24	24		
de la sacristie.					
du presbytère.					
2° Achat de vases sacrés, d'ornements, de linge et de meubles indispensables à l'exercice du culte.	20	28	28		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES					
1. Achat de vases sacrés, de linge et de meubles de luxe. .					
2. Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.					
3. Achat de draps des morts ~~ou tentures~~ et Fleurs.		120	120		
Matériel des pompes funèbres.					
4. Solde de la dette de la fabrique ou à-compte sur la dette de la fabrique.					
(Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)					
5.					
6.					
TOTAUX.	68	201	201		

CHAPITRE III

DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET

(Dépenses faites en vertu d'autorisations supplémentaires ou spéciales.)

	ÉVALUÉES dans l'autorisation à				Dates des autorisations.
1.					
2.					
3.					
4.					
TOTAUX.					

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

	EFFECTUÉES	RESTE A PAYER
CHAPITRE 1er. Résultats de l'exercice précédent.		
— 2. Dépenses prévues au budget.		
— 3. Dépenses non prévues (autorisations spéciales).		
TOTAL général des *Dépenses*.	602	

Approuvé

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	EFFECTUÉES	A RECOUVRER ou à payer
TOTAL des *Recettes*.	376	
TOTAL des *Dépenses*.	602	
BONI		
DÉFICIT.	226	

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin Cles, **le** 1er avril **189**4

Rantier

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-quatorze **par Nous, Membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 189**4

	EFFECTUÉES.	A RECOUVRER.
S'élevant en *Recettes*. . . . . à	376	
		A PAYER.
Et en *Dépenses*. . . . . à	602	
D'où il résulte un *Boni* de.		
Ou un *Déficit* de.	226f	

Ont signé :

(Les Membres du Conseil.)

P Portalez — Finestre — G Chancels

Brousse — Rantier — Lafargue

L. A. Maurian

Ch. L. Curé

VU ET APPROUVÉ :

Saint-Flour, le 8 août 189**4**

Pour Mgr l'Evêque,

LE VICAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ :

V. Mercy

V.-G.

EVÊCHÉ DE SAINT FLOUR

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

(2)

DOYENNÉ
de Pleaux

COMMUNE
de St Martin Cantalès

Population catholique de la paroisse (par approximation)
750

COMPTE DE LA FABRIQUE

de l'Eglise (1) paroissiale de St Martin Cantalès

dont relèvent les chapelles de secours de _____

et annexes de _____

pour l'année **1894.**

(1) *Curiale ou Succursale.*

TITRE Ier — RECETTES

CHAPITRE Ier — RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		FIGURANT au budget de 1893 pour la somme de 1		FIXATION définitive des produits d'après les titres et actes justificatifs 2		RECOUVREMENTS effectués 3		RESTES à recouvrer 4		RENSEIGNEMENTS et observations
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
Boni à la clôture de l'exercice 1892.										
CHAPITRE II — RECETTES PRÉVUES AU BUDGET (*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte*)										
RECETTES ORDINAIRES										
1	Produits des biens restitués (arrêté du 7 thermidor an XI)									
2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté									
3	— des biens dont l'acceptation a été autorisée depuis le 7 thermidor									
4	Produit des rentes grevées de fondations									
5	— des biens cédés au domaine, dont la fabrique a la possession									
6	Produit des rentes non grevées de fondations									
7	— spontané des terrains servant de cimetière									
8	— brut des bancs et chaises	240	,,	213	,,	213				
9	— des quêtes faites pour les frais du culte									
10	— de ce qui a été recueilli dans les troncs pour le même but									
11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	70		72		72				
12	— des droits perçus par elle dans les services religieux									
13	Produit des frais d'inhumation (monopole des pompes funèbres)	30		37		37				
14	Produit de la cire revenant à la fabrique	40		40		40				
15										
RECETTES EXTRAORDINAIRES										
1	Subvention accordée par l'État									
2	— votée par le conseil municipal ou imposée à la commune									
3	Sommes provenant de dons									
4	— — de legs (avec ou sans charges, mais sans condition de placement)									
5	Autres ressources exceptionnelles									
6	Remboursements de capitaux, etc., etc. (Sommes non encore placées. — Art. 63. Déc. de 1809)									
	TOTAUX	380		362		362				

(2) Remplir exactement tous les blancs de l'en-tête.

CHAPITRE III

RECETTES NON PRÉVUES AU BUDGET

RECETTES RECOUVRÉES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES

		ÉVALUÉES dans l'autorisation à 1		FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs 2		RECOUVREMENTS effectués 3		RESTES à recouvrer 4		RENSEIGNEMENTS et observations
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	Date des autorisations
1										
2										
3										
4										
	TOTAUX. . . .									

RÉCAPITULATION DES RECETTES

	EFFECTUÉES fr.	c.	A RECOUVRER fr.	c.
CHAPITRE I^er^. — Résultats de l'exercice précédent (boni de 1892). . . .				
— II. — Recettes prévues au budget, recouvrements effectués (colonne n° 3) (pour 1893).				
— III. — Recettes non prévues.				
TOTAL des Recettes.	362			

TITRES II — DÉPENSES

CHAPITRE I^er^

RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

DÉFICIT à la clôture de l'exercice 1892

CHAPITRE II

DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET

(*Reproduction du budget de l'année dont on fait le compte.*)

DÉPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES

		FIGURANT au budget de 1893 pour 1		FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs 2		PAYEMENTS effectués 3		RESTE à payer 4		RENSEIGNEMENTS et observations
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte :									
	Pain.	2	//	2	//	2	//			
	Vin.	5	//	5	//	5	//			
	Huile.	50	//	50	//	50	//			
	Cire.	40	//	40	//	40	//			
	Encens.	5	//	5	//	5	//			
	Registres de baptême, etc.	3		3		3				
	Divers.	5		5		5				
2	Frais d'entretien du mobilier :									
	~~Ornements~~ Bougie.	10		10		10				
	Entretien et blanchissage de linge. . . .	70		70		70				
	Meubles.									
	Ustensiles d'église.	10		10		10				
	(1) Réparations de bancs et chaises. . . .									
3	Gages des officiers et serviteurs de l'église :									
	Sacristain.	50		50		50				
	Chantres.									
	Organiste.									
	Sonneur.									
	~~Suisse.~~ Enfants de Chœur. . . .	20		20		20				
	Bedeau.									
	Balayeur.									
	Régisseur de chaises.									
	Divers.	5		5		5				
4	Frais de réparations locatives :									
	à l'église.									
	à la sacristie.	1^f^		1^f^		1^f^				
	au presbytère.	1^f^		1^f^		1^f^				
5	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).									
	Prédicateur.									
6	Logement du desservant :									
	Loyer du presbytère ou indemnité de logement (si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeubles à cet usage).									
	TOTAUX. . . .	386		383		383				

(1) Mettre à cet article tout ce qui concerne les réparations et achats de chaises.

		FIGURANT au budget de 1893 pour 1		FIXATION définitive des dépenses d'après les titres et actes justificatifs 2		PAYEMENTS effectués 3		RESTE à payer 4		RENSEIGNEMENTS et observations
	Report des dépenses ordinaires obligatoires.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
	DÉPENSES ORDINAIRES SPÉCIALES	386		383		383				
	I. *Dépenses obligatoires sur crédits correspondants :*									
1	Charges des fondations.									
2	Charges des biens									
3	Frais d'administration.									
4	Dixième du produit *net* des bancs et chaises de l'exercice 1893 pour la caisse de secours aux prêtres âgés ou infirmes. (1)	24	"	21	30	21	30			Défalcation faite sur le produit *brut* des chaises pour réparations et frais de régisseur, le produit *net* reste de :
	II. *Dépenses simplement facultatives :*									
5	Indemnité à									
6	Imprévu	8		8		8				Ce dixième doit être porté dans la colonne *ad hoc* du bordereau de l'année.
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES OBLIGATOIRES									
1	Grosses réparations ou reconstruction { de l'église, ... de la sacristie. . . . . du presbytère. . . .									
2	Achat de vases sacrés, de linge ou de meubles indispensables à l'exercice du culte. 2 Ornements	30		70		70				
3	Solde de la dette de la fabrique pour dépenses obligatoires									
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES FACULTATIVES									
1	Achat de vases sacrés, linge ou meubles de luxe.									
2	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église									
3	Achat de draps des morts ou tentures. . . . . Matériel des pompes funèbres									
4	Solde de la dette de la fabrique ou à compte sur la dette de la fabrique. (Cette dette ne peut provenir que de déficits accumulés, inscrits au compte et relatifs à des dépenses facultatives.)									
5	. . . .									
6	. . . .									
	TOTAUX du Chapitre II. . . .	62		99	30	99	30			
	CHAPITRE III DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET.	ÉVALUÉES dans l'autorisation à la somme de								Dates des autorisations.
			c.							
	DÉPENSES FAITES EN VERTU D'AUTORISATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIALES									
1	. . . . .									
2	. . . . .									
3	. . . . .									
4	. . . . .									
	TOTAUX. . . .	448		482	30	482	30			

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES	EFFECTUÉES fr.	EFFECTUÉES c.	RESTE à payer fr.	RESTE à payer c.
CHAPITRE Ier. — Résultats de l'exercice précédent (déficit de 1892). . .				
— II. — Dépenses prévues au budget, payements effectués (colonne n° 3) (pour 1893).				
— III. — Dépenses non prévues (autorisations spéciales pour 1893).				
TOTAL des dépenses.				

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE	EFFECTUÉES fr.	EFFECTUÉES c.	A RECOUVRER fr.	A RECOUVRER c.
TOTAL DES RECETTES.	362			
	EFFECTUÉES		A PAYER	
TOTAL DES DÉPENSES.	482	30		
BONI.				
DÉFICIT. . . .	120	30		

(1) Le dixième est toujours celui de l'exercice écoulé ; plusieurs fabriques prétendent payer celui de l'année courante ; c'est une erreur. Il aurait fallu pour cela, dans le passé, avoir payé deux dixièmes sur le même exercice. Ainsi en arrêtant ses comptes au 15 mars 1894 au plus tard, le trésorier remet à Monsieur le curé, pour être versé au bordereau de mai, le dixième de l'exercice clos, qui est celui de 1893.

Le présent compte certifié exact dans toutes ses parties par le Trésorier soussigné.

A St Martin-Cantalès, le 21 Avril 1894.

Le Trésorier,

Vu, clos et arrêté le dimanche de *Quasimodo* mil huit cent quatre-vingt-quatorze, par Nous, membres du Conseil de fabrique, le présent état des comptes pour l'année 1893.

	fr.	c.		fr.	c.		fr.	c.
Recettes effectuées.	362		Recettes à effectuer. . . .			Recettes effectuées et à effectuer.		
Dépenses payées.	482	30	Dépenses à payer.			Dépenses payées et à payer.		
D'où il résulte un Boni de.								
Ou un Déficit de. . . .	120	30						

Ont signé :

(*Tous les Membres du Conseil, moins le Trésorier*)

SITUATION FINANCIÈRE

De la Fabrique de ..... au 31 décembre 1893

		fr.	c.		fr.	c.
Actif. . .	Fonds en caisse.			Total de l'actif.		
	Fonds placés.					
	Créances à recouvrer. . .					
Passif. . .	Emprunts.			Total du passif.	120	30
	Dettes.					
Différence	Actif.					
	Passif.					

Vu et approuvé, le 1894.

Pour Mgr l'Evêque de Saint-Flour,

Le Vicaire général,

Vu :

Le Préfet,

à l'appui de la demande de

A , le 189

(Signature du Préfet.)

Aprogemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin Cantalès

M. Chancel
comptable.

COMPTES DE GESTION

Modèle no 10.

(EXERCICE 1895)

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } M. Gérard Chancel Comptable

pour les **Recettes** *et les* **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 1895, *sur les services budgétaires de l'exercice* 189 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 189

Excédent des Recettes au 31 décembre 189 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 189 :

Sur les services budgétaires.			
Sur les services hors budget.			

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 189 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 189 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 189 , sur l'exercice 189 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de.	389		
Les Dépenses, à celle de.	401	85	

GESTION 189 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)
Trois cent quatre vingt neuf francs
montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 189 et sur les produits reportés de l'exercice 189 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | 389 | —

GESTION 189 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 mars 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)
montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 189 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | | —

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Chapitre 1er. — Budget ordinaire.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an xi. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.	330	318,50	218,50		218,50		
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte.							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	70	58	58		58		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	38	72,50	72,50		72,50		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .	40	40	40		40		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles.							
		Total du Chapitre Ier.	378	389	389		389		

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogenere

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 6	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 , à reporter à l'exercice 189 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles. . . .							
		Total du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 189							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.* .							
		Totaux des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		Totaux des § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.* .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		Total du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		Chapitre Ier. Budget ordinaire.	378	389	389		389		
		Chapitre II. Budget extraordinaire							
		Chapitre III. Chapitres additionnels.							
		Total des recettes.	378	389	389		389		

GESTION 189 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 189 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 189 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 189 sur l'exercice 189 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 189 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 189 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION des chapitres et articles. 3	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 5	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 6	TOTAUX des payements de l'exercice 189 [Total des col. 5 et 6.] 7	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189 8	CRÉDITS annulés faute d'emploi. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	25	25		25			
		Vin	55	55		55			
		Luminaire. Cire	40	40		40			
		Encens	5	5		5			
		Combustible. Huile	50	50		50			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	70	70		70			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres	8	8		8			
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau							
		Enfants de chœur	20	20		20			
		Divers	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	10	10		10			
		Entretien du presbytère	10	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens: spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens: générales (contributions, assurances, etc.)	3	3		3			
	10	Frais d'administration							
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	23	21 85		21 85			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	379	377 85		377 85			

par décommencement d'ordre Mr Mauriac

Aprogenere

Numéros d'ordre. [Série unique] 1	Numéros des articles du budget 2	DÉSIGNATION des chapitres et articles. 3	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 5	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 6	TOTAUX des payements de l'exercice 1895 (col. 5 et 6.) 7	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189 8	CRÉDITS annulés faute d'emploi. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Grosses réparations ou constructions :							
		De l'église.							
		Du presbytère.							
	2	Achat de vases sacrés et de meubles pour l'exercice du culte. 3 naffes amidy &c.		19		19			
	3	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.							
	4	Achat de draps des morts ou tentures. . . .							
		Matériel des pompes funèbres.							
	5	Placement de capitaux en rentes sur l'Etat. . .							
	6	Autres dépenses exceptionnelles.							
		Oeuvre Des Tabernacles		5		5			
		TOTAL du Chapitre II.		24		24			
		CHAPITRE III. — DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 1. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 2. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAUX des § 1 et 2. . . .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 3. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 4. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAL des § 3 et 4.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 5. *Autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 6. *Autorisations spéciales.*							
		TOTAL du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE Ier. Budget ordinaire.	379	377 85		377 85			
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire.		24		24			
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		TOTAL des dépenses.	379	401 85		401 85			

Approuvé

GESTION 189

OPÉRATIONS RELATIVES AUX SERVICES HORS BUDGET
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189 .

RECETTE

Fait RECETTE le comptable de la somme de (en toutes lettres) .....
montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , pour les *services exécutés en dehors des budgets*, ci. *Fr.* .....

NUMÉROS D'ORDRE (Série unique.)	NUMÉROS DES SERVICES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	RESTES à recouvrer au 31 décembre 189	MONTANT des titres de perception émis en 189	TOTAL à recouvrer	RECOUVREMENTS effectués	RESTES à recouvrer au 31 décembre 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	1	Part revenant au clergé et aux serviteurs de l'église dans les droits perçus sur les services religieux. . .						
	2	Dépôts de garanties et cautionnements pour adjudications et marchés.						
		Totaux.						

DÉPENSE

Fait DÉPENSE le comptable de la somme de (en toutes lettres) .....
montant des payements effectués par lui, pendant l'année 189 , pour les *services exécutés en dehors des budgets*, ci. *Fr.* .....

NUMÉROS D'ORDRE (Série unique.)	NUMÉROS DES SERVICES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PAYEMENTS effectués.	COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES — RAPPEL DES RECETTES. Excédents de recette au 31 décembre 189	Recouvrements effectués. (Col. 7 du cadre ci dessus.)	TOTAL des recettes.	EXCÉDENTS de recette au 31 décembre 189	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	1	Part revenant au clergé et aux serviteurs de l'église dans les droits perçus sur les services religieux. . .						
	2							
		Totaux.						

Approgemere

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 1895

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET.		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 189 5 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.	389					
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.	389	»	»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à	401	85				
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.	401	85	»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Excédent de la recette sur la dépense.						
Excédent de la dépense sur la recette. 12,85	12	85				
D'après la situation au 31 décembre 189 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de.						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 189 , débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de.						
Pour les services hors budget, de.	»	»	»	»		

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 189 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 189	Numéraire en caisse.	
	Fonds placés au Trésor.	
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.	
	. . . . .	
	Somme égale.	

Cet excédent de recette au 31 décembre 189 sera rapporté en tête du compte de la gestion 189 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 1895, CLOS AU 15 MARS 1895

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 189 sur l'exercice 189 s'élèvent à.			»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	»	»		
Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 189 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189				
Rappel des opérations effectuées en 1895 Recettes.	389		»	»
Rappel des opérations effectuées en 1895 Dépenses.	»	»	401	85
Totaux des opérations de l'exercice 1895	389		401	85
Excédent de ~~recette~~ dépense de.			12	85
Le Résultat définitif de l'exercice 1895, porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de. . . . . ~~recette~~ dépense de.			12	85
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de. . . . . recette dépense de.				

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 189 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 189 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 189 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 189 , les opérations complémentaires de l'exercice 189 Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 189 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 189 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A ....., le ..... 189 .

Le Comptable,

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A ..... le .....

(*Signature des membres du Conseil de fabrique.*

Les signatures sont à l'emploi envoyé à la Préfecture.

Poitiers. — Typ Oudin et Cie

CONSEIL DE PRÉFECTURE
DU CANTAL

GREFFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS :

Le Conseil de Préfecture du département du Cantal

A RENDU L'ARRÊTÉ SUIVANT

Sur les comptes de la Fabrique de l'église de St Martin Cantalès

GESTION 1895 (2e Partie) et GESTION 1896 (1re Partie)

M. Chamitt Gerand Comptable.

Vu les comptes des recettes et des dépenses faites par le sieur Chamitt Gerand Receveur de la Fabrique de St Martin Cantalès, pour la gestion 1895 (2e partie) et pour la gestion 1896 (1re partie) ;

Vu les Budgets de cette fabrique concernant lesdits exercices, les tableaux des autorisations spéciales, les actes d'adjudication des droits et fermes, les mandats, quittances et autres justifications de recettes et de dépenses produites par le comptable ;

Vu le procès-verbal de vérification de la caisse du receveur dressé le 31 Xbre 1894, et l'inventaire des pièces générales ;

Vu les lois et règlements relatifs à l'administration et à la comptabilité des fabriques, notamment la loi du 5 avril 1884, la loi du 26 janvier 1892 (art. 18), l'instruction générale du Ministère des finances du 20 juin 1859, l'instruction des Ministères des finances et des cultes du 15 décembre 1893, les décrets des 31 mai 1862, 27 janvier 1866 et 27 mars 1893 ,

Vu l'état de situation de caisse accusant, au 1er janvier 1895, un excédent de recettes de .....

Ouï M. Brunati, Conseiller, en son rapport ;

Le Conseil de Préfecture du Cantal

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — En ce qui concerne la gestion 1895, dans son ensemble :

La recette totale est admise pour la somme de, savoir :

Sur l'exercice 1895	389	
Sur l'exercice budgétaire de 1894		
Sur les services hors budget		
L'état susvisé ayant constaté, au 1er janvier 1895, un excédent de recette de		389
La somme totale dont le comptable avait à justifier l'emploi est fixée à		389
La dépense totale est allouée pour la somme de, savoir :		
Sur l'exercice 1895	401 85	
Sur l'exercice budgétaire de 1894		
Sur les services hors budget		
Ensemble	401 85	401 85
En conséquence, et sous la réserve des injonctions ci-après :		
Le comptable est déclaré reliquataire au 31 décembre 1895, de la somme de	Déficit	12 85

dont il est tenu de prendre charge au compte suivant.

Approuvé

ART. 2. — Statuant à titre provisoire sur les justifications produites et concernant les opérations complémentaires de l'exercice 1895 effectuées en 1896,

La recette est admise pour la somme de . . . . . .

Et la dépense est allouée pour la somme de . . . . . .

Lesquelles sommes sont reprises dans l'arrêté à intervenir sur l'ensemble de la gestion du comptable pour l'année 1895, à l'effet de fixer sa situation au 31 décembre de ladite année.

Apurement des droits constatés à la clôture de l'exercice 1895

ET MENTION DU RÉSULTAT FINAL DE CE COMPTE

Les droits et produits de l'exercice 1895, constatés d'après les titres justificatifs, y compris les restes à recouvrer sur les exercices antérieurs et déduction faite des décharges et non-valeurs d'après les pièces rapportées, s'élèvent à la somme de. .

Il a été recouvré pendant l'année 1895 et pendant les premiers mois de 1896 suivant les recettes portées au compte des deux années . . . . . .

D'où il ressort, sur l'exercice 1895, au 15 mars 1896, époque de la clôture de cet exercice, un reste à recouvrer de . . . . . .

Il est fait, en outre, les injonctions suivantes :

DÉTAIL DES INJONCTIONS PRONONCÉES SUR LES COMPTES

NUMÉROS D'ORDRE des injonctions	NUMÉROS des ARTICLES du compte	INJONCTIONS	NOMBRE de PIÈCES communiquées
		Un compte de gestion ne doit jamais être présenté en déficit. A l'avenir le Comptable sera forcé en recettes du déficit constaté.	

Approgemera

FAIT et ARRÊTÉ en chambre du Conseil, où étaient présents : MM. LÉON MEYNIEL, vice-président ; ASTORG et BRUNATI, conseillers.

A Aurillac, le 23 avril 1897.

Le Conseiller-rapporteur,
Signé : Brunati

Le Vice-Président,
Signé : L. Meyniel

En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous les huissiers sur ce requis de mettre l'arrêté d'autre part à exécution, et à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture,

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU CANTAL - GREFFE DU

Aurillac. — Imp. Bancharel.

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 189 6

		SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET.		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :							
Sur l'exercice 189 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.	383						
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.				»	»		
Sur les services hors budget, à.		»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 189 6 s'élèvent, savoir :							
Sur l'exercice 189 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à	382	25					
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.				»	»		
Sur les services hors budget, à.		»	»				
Excédent { de la recette sur la dépense.		0	75				
Excédent { de la dépense sur la recette.							
D'après la situation au 31 décembre 189 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de.							
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 189 , débiteur :							
Pour les services compris dans les budgets, de.				»	»		
Pour les services hors budget, de.		»	»				

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 189 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 189	Numéraire en caisse.		
	Fonds placés au Trésor.		
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.		
	. . . . .		
Somme égale.		ff	75

Cet excédent de recette au 31 décembre 189 sera rapporté en tête du compte de la gestion 189 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 189 6, CLOS AU 15 MARS 189 7

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 189 sur l'exercice 189 s'élèvent à.			»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	»	»		
Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 189 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189				
Rappel des opérations effectuées en 189 { Recettes.	383		»	»
Rappel des opérations effectuées en 189 { Dépenses.	»	»	382	25
Totaux des opérations de l'exercice 189 6.	383		382	25
Excédent de { recette / dépense } de.				75
Le Résultat définitif de l'exercice 189 6, porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de. . . . . { recette / dépense } de. .				75
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de. . . . . { recette / dépense } de. .				

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 189 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 189 .; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 189 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 189 , les opérations complémentaires de l'exercice 189 . Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 189 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 189 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St Martin Cantalès, le 25 avril 1897.

Le Comptable,
Rantier

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A St Martin Cdès le 25 avril 1897

(*Signature des membres du Conseil de fabrique.*

Durieux Lavergne
Maurice Lafarge Rantier

Poitiers. — Typ. Oudin et Cie

GESTION 189

OPÉRATIONS RELATIVES AUX SERVICES HORS BUDGET
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189 .

RECETTE

Fait RECETTE le comptable de la somme de (en toutes lettres) .....
montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , pour les *services exécutés en dehors des budgets*, ci. *Fr.* .....

NUMÉROS D'ORDRE (Série unique.) 1	NUMÉROS DES SERVICES. 2	DÉSIGNATION DES SERVICES. 3	RESTES à recouvrer au 31 décembre 189 4	MONTANT des titres de perception émis en 189 5	TOTAL à recouvrer 6	RECOUVREMENTS effectués 7	RESTES à recouvrer au 31 décembre 189 8	OBSERVATIONS 9
	1	Part revenant au clergé et aux serviteurs de l'église dans les droits perçus sur les services religieux. . .	.....	.....	.....	.....	.....	
	2	Dépôts de garanties et cautionnements pour adjudications et marchés.	.....	.....	.....	.....	.....	
		Totaux.	.....	.....	.....	.....	.....	

DÉPENSE

Fait DÉPENSE le comptable de la somme de (en toutes lettres) .....
montant des payements effectués par lui, pendant l'année 189 , pour les *services exécutés en dehors des budgets*, ci *Fr.* .....

NUMÉROS D'ORDRE (Série unique.) 1	NUMÉROS DES SERVICES. 2	DÉSIGNATION DES SERVICES. 3	PAYEMENTS effectués. 4	COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES — RAPPEL DES RECETTES. Excédents de recette au 31 décembre 189 5	Recouvrements effectués. (Col. 7 du cadre ci dessus.) 6	Total des recettes. 7	EXCÉDENTS de recette au 31 décembre 189 8	OBSERVATIONS 9
	1	Part revenant au clergé et aux serviteurs de l'église dans les droits perçus sur les services religieux. . .	.....	.....	.....	.....	.....	
	2		.....	.....	.....	.....	.....	
		Totaux.	.....	.....	.....	.....	.....	

Approgemere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St-Martin Cantalès

M. Pantin
comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

Modèle no 10.

(EXERCICE 1896) et 1897 1re Gestion

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } M. Pantin, trésorier marguillier Comptable

pour les **Recettes** et les **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1896

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 189

Excédent des Recettes au 31 décembre 189 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 189 :

Sur les services budgétaires. . . . . | | |
Sur les services hors budget. . . . . | | |

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 189 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 189 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 189 , sur l'exercice 189 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . | | |
Les Dépenses, à celle de. . . . . | | |

GESTION 189 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 1896 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)
Trois cent quatre Vingt trois Francs
montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 189 et sur les produits reportés de l'exercice 189 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | | |

GESTION 189 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)
montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 189 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | | |

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Chapitre 1er. — Budget ordinaire.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an xi. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.	220	262 50	262 50				
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	55	52	52				
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	60	28 50	28 50				
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .	40	40	40				
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles.							
		Total du Chapitre Ier.	375	382	382				

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogenere

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 , à reporter à l'exercice 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles. . . .							
		Total du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 189							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.* .							
		Totaux des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		Totaux des § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.* .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales*							
		Total du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		Chapitre Ier. Budget ordinaire.	375	383	383				
		Chapitre II. Budget extraordinaire							
		Chapitre III. Chapitres additionnels. . . .							
		Total des recettes.	375	383	383				

Aprogemere

GESTION 189 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 189 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 189 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 189 sur l'exercice 189 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 189 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 189 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des payements de l'exercice 189 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain.	25	25		25			
		Vin.	55	55		55			
		Luminaire. Huile.	50	50		50			
		~~Encens~~ Bougie.	10	8		8			
		Combustible. Bois.	40	40		40			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés.							
		Meubles..							
		Linge (blanchissage et raccommodage). . .	20	20		20			
		Vêtements des employés de l'église. . . .							
		Divers.							
	3	Honoraires des prédicateurs.							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église. .							
		Sacristain.	50	50		50			
		Chantres.	5	5		5			
		Organiste.							
		Sonneur.							
		Suisse.							
		Bedeau.							
		Enfants de chœur.	20	20		20			
		Divers.							
	5	Entretien de l'église.	10	10		10	—		
		Entretien du presbytère.	10	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre).							
	7	Logement du curé ou desservant.							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.).							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens — spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique. . . .							
		Charges des biens — générales (contributions, assurances, etc.).							
	10	Frais d'administration	3	3		3			
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893).							
	12	Dixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes.	22	26 25		26 25			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés. .							
	14	Pour dépenses imprévues.							
	15	. . . . .							
		TOTAL du chapitre Ier	375	377 25		377 25			

Aprogemere

Numéros d'ordre. [Série unique] 1	Numéros des articles du budget 2	DÉSIGNATION des chapitres et articles. 3	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 5	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 6	TOTAUX des payements de l'exercice 189 (col. 5 et 6.) 7	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189 8	CRÉDITS annulés faute d'emploi. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Grosses réparations ou constructions :							
		De l'église.							
		Du presbytère.							
	2	Achat de vases sacrés et de meubles pour l'exercice du culte.							
	3	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.							
	4	Achat de draps des morts ou tentures. . . .							
		Matériel des pompes funèbres.							
	5	Placement de capitaux en rentes sur l'Etat. . .							
	6	Autres dépenses exceptionnelles.							
		Autre Des Tabemarles	—	5	—	5	—	—	
		TOTAL du Chapitre II.	—	5	—	5	—	—	
		CHAPITRE III. — DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 1. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 2. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAUX des § 1 et 2. . . .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 3. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 4. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAL des § 3 et 4.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 5. *Autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 6. *Autorisations spéciales.*							
		TOTAL du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE Ier. Budget ordinaire.	375	377 25		377 25			
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire.		5		5			
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		TOTAL des dépenses.	375	382 25		382 25			

Aprogemero

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 189~~7~~

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 189~~7~~ s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189~~7~~, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.	317	50				
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à	397	65				
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Excédent { ~~de la recette sur la dépense~~						
Excédent { de la dépense sur la recette. . . .	80	15				
D'après la situation au 31 décembre 189 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de. . . .						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 189 , débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de. . . .			»	»		
Pour les services hors budget, de	»	»				

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 189 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 189	Numéraire en caisse.	
	Fonds placés au Trésor.	
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.	
	. . . . .	
	Somme égale.	

Cet excédent de recette au 31 décembre 189 sera rapporté en tête du compte de la gestion 189 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 189~~7~~, CLOS AU 15 MARS 189~~8~~

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 189~~8~~ sur l'exercice 189~~7~~ s'élèvent à.	317	50	»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	397	65		
Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 189 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189				
Rappel des opérations effectuées en 189~~7~~ { Recettes.	317	50	»	»
Rappel des opérations effectuées en 189~~7~~ { Dépenses.	397	65	397	65
Totaux des opérations de l'exercice 189~~7~~.	317	50	397	65
Excédent de { ~~recette~~ / dépense } de.	80	15		
Le Résultat définitif de l'exercice 189~~7~~, porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent { recette / dépense } de.				
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent { recette / dépense } de.				

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 189 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 189 .; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 189 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 189 , les opérations complémentaires de l'exercice 189 . Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 189 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 189 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St Martin Clés, le 18 avril 1898

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés.

A ..... le .....

Le Comptable.

Lavergne

(Signature des membres du Conseil de fabrique.

Lavergne Mauriac

Planche Lafarge

G Chances

Approuvé

POITIERS. – TYPOGRAPHIE OUDIN ET Cie

GESTION 189

OPÉRATIONS RELATIVES AUX SERVICES HORS BUDGET
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189 .

RECETTE

Fait RECETTE le comptable de la somme de (en toutes lettres) .....
montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , pour les *services exécutés en dehors des budgets*, ci. *Fr.* .....

NUMÉROS D'ORDRE (Série unique.) 1	NUMÉROS DES SERVICES. 2	DÉSIGNATION DES SERVICES. 3	RESTES à recouvrer au 31 décembre 189 4	MONTANT des titres de perception émis en 189 5	TOTAL à recouvrer 6	RECOUVREMENTS effectués 7	RESTES à recouvrer au 31 décembre 189 8	OBSERVATIONS. 9
	1	Part revenant au clergé et aux serviteurs de l'église dans les droits perçus sur les services religieux. . .						
	2	Dépôts de garanties et cautionnements pour adjudications et marchés.						
		Totaux.						

DÉPENSE

Fait DÉPENSE le comptable de la somme de (en toutes lettres) .....
montant des payements effectués par lui, pendant l'année 189 , pour les *services exécutés en dehors des budgets*, ci. *Fr.* .....

NUMÉROS D'ORDRE (Série unique.) 1	NUMÉROS DES SERVICES. 2	DÉSIGNATION DES SERVICES. 3	PAYEMENTS effectués. 4	COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES — RAPPEL DES RECETTES. Excédents de recette au 31 décembre 189 5	Recouvrements effectués. (Col. 7 du cadre ci-dessus.) 6	Total des recettes. 7	EXCÉDENTS de recette au 31 décembre 189 8	OBSERVATIONS 9
	1	Part revenant au clergé et aux serviteurs de l'église dans les droits perçus sur les services religieux. . .						
	2							
		Totaux.						

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR
DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
d. St Martin Castelès

M. Pierre Lavergne
comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

Modèle no 10.

(EXERCICE 1897-98

que présente { au Conseil de préfecture / à la Cour des comptes } M. Pierre Lavergne Comptable

pour les **Recettes** et les **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 1897, *sur les services budgétaires de l'exercice* 189 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 1898, *sur les services budgétaires de l'exercice* 189

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 189

Excédent des Recettes au 31 décembre 189 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 189 :

Sur les services budgétaires. . . . . F. | | }
Sur les services hors budget. . . . . | | }

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 189 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 189 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 189 , sur l'exercice 189 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . | |
Les Dépenses, à celle de. . . . . | |

GESTION 189 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 189 et sur les produits reportés de l'exercice 189 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | | .....

GESTION 189 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 mars 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 189 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | | .....

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189. 6	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189. 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI.							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.	260	220			220		
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	55	40 50			40 50		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	35	17			17		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique.	40	40			40		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles.							
		Total du Chapitre Ier.	390	317 50			317 50		

Le **Compte Administratif** est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemere

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 6	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 , à reporter à l'exercice 189 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles.							
		Total du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 189							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.*							
		Totaux des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		Totaux des § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		Total du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		Chapitre Ier. Budget ordinaire.	390	317 50			317 50		
		Chapitre II. Budget extraordinaire							
		Chapitre III. Chapitres additionnels.							
		Total des recettes.	390	317 50			317 50		

GESTION 189 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 189 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 189 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 189 sur l'exercice 189 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 189 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 189 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des payements de l'exercice 189 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	25	20		20			
		Vin	55	40		40			
		Luminaire. Huile et Cire	90	80		80			
		Encens	5	4		4			
		Combustible. Bougie	8	8		8			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus) :							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	70	55		55			
		Vêtements des employés de l'église	8	8		8			
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Divers. Quête des Tabernacles	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	10	67 65		67 65			
		Entretien du presbytère	10	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens : spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens : générales (contributions, assurances, etc.)							
	10	Frais d'administration	3	3		3			
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	26	22		22			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	390	397 65		397 65			

Approuvé

Numéros d'ordre. [Série unique] 1	Numéros des articles du budget 2	DÉSIGNATION des chapitres et articles. 3	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 5	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 6	TOTAUX des payements de l'exercice 189 (col. 5 et 6.) 7	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189 8	CRÉDITS annulés faute d'emploi. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Grosses réparations ou constructions :							
		De l'église.							
		Du presbytère.							
	2	Achat de vases sacrés et de meubles pour l'exercice du culte.							
	3	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.							
	4	Achat de draps des morts ou tentures. . . .							
		Matériel des pompes funèbres.							
	5	Placement de capitaux en rentes sur l'Etat. . .							
	6	Autres dépenses exceptionnelles.							
		TOTAL du Chapitre II.							
		CHAPITRE III. — DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 1. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 2. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAUX des § 1 et 2.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 3. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 4. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAL des § 3 et 4.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 5. *Autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 6. *Autorisations spéciales.*							
		TOTAL du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE Ier. Budget ordinaire.	390	397 65		397 65			
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire.							
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		TOTAL des dépenses.	390	397 65		397 65			

Approuvé

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin Cantalès

M. Lavergne
comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

(EXERCICE 1898

Modèle no 10.

que présente { au Conseil de préfecture / à la Cour des comptes } M. Lavergne Trésorier Comptable

pour les **Recettes** et les **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1898

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 189

Excédent des Recettes au 31 décembre 189 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 189 :

Sur les services budgétaires. . . . . .
Sur les services hors budget. . . . . .

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 189 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 189 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 189 , sur l'exercice 189 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . .
Les Dépenses, à celle de. . . . . .

GESTION 189 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 189 et sur les produits reportés de l'exercice 189 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | .....

GESTION 189 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 mars 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 189 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | .....

Le **Compte Administratif** est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Chapitre 1er. — Budget ordinaire.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an xi. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.	260	232			232		
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	55	22			22		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	35	21			21		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .	40	40			40		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles.							
		Total du Chapitre 1er.	390	315			315		

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Approgemero

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 6	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 , à reporter à l'exercice 189 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles.							
		Total du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 189							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.*							
		Totaux des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		Totaux des § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		Total du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE 1er. Budget ordinaire.	390	315			315		
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire							
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		Total des recettes.	390	315			315		

Approuvé

GESTION 189 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

.....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 189 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 189 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 189 sur l'exercice 189 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 189 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

.....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 189 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des payements de l'exercice 189 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain.	25	25		25			
		Vin.	55	55		55			
		Huile.	50	50		50			
		Cire.	40						
		Combustible. . Bougie	8	8		8			
		Encens.	5	5		5			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés.							
		Meubles..							
		Linge (blanchissage et raccommodage). . . .	20	20		20			
		Vêtements des employés de l'église. . . .							
		Divers.							
	3	Honoraires des prédicateurs.							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église. . .							
		Sacristain.	50	50		50			
		Chantres.							
		Organiste.							
		Sonneur.							
		Suisse.							
		Bedeau et enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Souffleur d'orgues.							
		Divers.							
	5	Entretien de l'église.	10						
		Entretien du presbytère.	10						
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)..							
		Allocation pour 1re messe ou messe de midi. .							
	7	Logement du curé ou desservant.							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.).							
	8	Charges des fondations.							
	9	Charges des biens : spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique. . . .							
		Charges des biens : générales (contributions, assurances, etc.).				3			10. Frais d'administration : Ordo (1 fr. 20), Budget (2 fr. 80), Saintes Huiles (3 ou 5 fr.), Bulletin Religieux :
	10	Frais d'administration	3	3					
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893).							
	12	Dixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes.	26	23	20	23 20			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés. .							
	14	Pour dépenses imprévues.							
	15	. . . . .							
		Total du chapitre Ier.	385	314	20	314 20			

Aprogemere

Numéros d'ordre. [Série unique] 1	Numéros des articles du budget 2	DÉSIGNATION des chapitres et articles. 3	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 5	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 6	TOTAUX des payements de l'exercice 189 (col. 5 et 6.) 7	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189 8	CRÉDITS annulés faute d'emploi. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Grosses réparations ou constructions :							
		De l'église.							
		Du presbytère.							
	2	Achat de vases sacrés et de meubles pour l'exercice du culte.							
	3	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.							
	4	Achat de draps des morts ou tentures. . . .							
		Matériel des pompes funèbres.							
	5	Placement de capitaux en rentes sur l'Etat. . .							
	6	Autres dépenses exceptionnelles.							
		TOTAL du Chapitre II.							
		CHAPITRE III. — DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 1. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 2. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAUX des § 1 et 2.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 3. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 4. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAL des § 3 et 4.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 5. *Autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 6. *Autorisations spéciales.*							
		TOTAL du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE Ier. Budget ordinaire.	390	314 20		314 20			
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire.							
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		TOTAL des dépenses.	390	314 20		314 20			

Approuvé

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 189 8

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET.		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 189 6 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.						
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à. 315			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à 314 20						
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Excédent (de la recette sur la dépense.	0,	80				
Excédent (~~de la dépense sur la recette.~~						
D'après la situation au 31 décembre 189 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de.						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 189 , débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de.						
Pour les services hors budget, de.	»	»				

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 189 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 189	Numéraire en caisse.	
	Fonds placés au Trésor.	
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.	
	. . . . .	
	Somme égale.	

Cet excédent de recette au 31 décembre 189 sera rapporté en tête du compte de la gestion 189 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 189 8, CLOS AU 15 MARS 1899

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 189 sur l'exercice 189 s'élèvent à.			»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	»	»		
Rappel des opérations effectuées en 189 (Recettes.	315		»	»
Rappel des opérations effectuées en 189 (Dépenses.	»	»	314	20
Totaux des opérations de l'exercice 189 8	315		314	20
Excédent de (recette (de.			0,	80
Excédent de (~~dépense~~ (de.				
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de (recette (de.			0,	80
Le Résultat définitif de l'exercice 189 (~~dépense~~ (de.				
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de (recette (de.				
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de (dépense (de.				

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 189 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 189 .; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 189 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 189 , les opérations complémentaires de l'exercice 189 . Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 189 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 189 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St Martin C. les, le 9 avril 1899

Le Comptable,

Blanchet

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A St Martin C. les le 9 avril 1899

(Signature des membres du Conseil de fabrique.

Pardoux Lavergne J.L.A. Maurice Curé

B. Delpeuch G. Chaigneau

Blanchet

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN, F.r Cie.

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin Cantalès

M. Planche
comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

(EXERCICE 1899)

Modèle no 10.

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } M. Auguste Planche Comptable

pour les **Recettes** et les **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 1899, *sur les services budgétaires de l'exercice* 1899 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 189

Excédent des Recettes au 31 décembre 189 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 189 :

Sur les services budgétaires. . . . . | | | }
Sur les services hors budget. . . . . | | | }

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 189 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 189 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 189 , sur l'exercice 189 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . | | |
Les Dépenses, à celle de. . . . . | | |

GESTION 189 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 189 et sur les produits reportés de l'exercice 189 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | | |

GESTION 189 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 mars 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 189 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | | |

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 : d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189. 6	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189. 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 1899 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI. . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.	255	205			205		
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	53	40			40		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	32	21			21		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .	40	40			40		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles.							
		TOTAL du Chapitre Ier.	380	306			306		

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemero

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 6	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 1899 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 , à reporter à l'exercice 189 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles.							
		Total du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 189							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.* .							
		Totaux des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		Totaux des § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.* .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		Total du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		Chapitre 1er. Budget ordinaire.	380	306					
		Chapitre II. Budget extraordinaire					306		
		Chapitre III. Chapitres additionnels.							
		Total des recettes.	380	306			306		

GESTION 189 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 189 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 189 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 189 sur l'exercice 189 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 189 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 189 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des payements de l'exercice 189 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	22	22		22			
		Vin	35	35		35			
		Huile	40	40		40			
		Cire	40	40		40			
		Combustible. Bougie	10	10		10			
		Encens	4	4		4			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	60	37 65		37 65			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Souffleur d'orgues							
		Divers. Oeuvre des Tabernacles	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	30	13 85		13 85			
		Entretien du presbytère	20 50						
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
		Allocation pour 1re messe ou messe de midi							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens — spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens — générales (contributions, assurances, etc.)				3			
	10	Frais d'administration	3	3					10. Frais d'administration : Ordo (1 fr. 20), Budget (2 fr. 80), Saintes Huiles (3 ou 5 fr.), Bulletin Religieux :
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	25 50	20 50		20 30			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	380	306		306			

Agrogemere

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 189ϑ

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET.		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 189ϑ s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189ϑ, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.	306					
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189ϑ, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à	306					
Sur l'exercice 189 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Excédent (de la recette sur la dépense.						
Excédent (de la dépense sur la recette.						
D'après la situation au 31 décembre 189 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de.						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 189 , débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de.						
Pour les services hors budget, de.	»	»	»	»		

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 189 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 189 ,	Numéraire en caisse.	
	Fonds placés au Trésor.	
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.	
	. . . . .	
	Somme égale.	306

Cet excédent de recette au 31 décembre 189 sera rapporté en tête du compte de la gestion 189 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 189ϑ, CLOS AU 15 MARS ~~189~~ 1900

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 189ϑ sur l'exercice 189ϑ s'élèvent à.			»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	»	»		
Rappel des opérations effectuées en 189 (Recettes.	306		»	»
Rappel des opérations effectuées en 189 (Dépenses.	»	»	306	
Totaux des opérations de l'exercice 189	306		306	
Excédent de (recette (de.				
Excédent de (dépense (de.				
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de. . . . . (recette (de. . .				
Le Résultat définitif de l'exercice 189 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de. . . . . (recette (de. . .				

Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 189 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 189 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 189 .; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 189 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 189 , les opérations complémentaires de l'exercice 189 . Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 189 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 189 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St Martin Cantalès, le 29 avril ~~189~~ 1900

Le Comptable, Planches

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A ..... le .....

(Signature des membres du Conseil de fabrique.

F Farlanz Maurac Curé

J. Delpeuch

Planches G Chance fils

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET Cie

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
d[e] St Martin Cantalès

M. Planche
comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

Modèle no 10.

(EXERCICE ~~189~~) 1900

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } M. Planche Comptable

pour les **Recettes** et les **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE ~~189~~ 1900

Excédent des Recettes au 31 décembre 189 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 189 :

Sur les services budgétaires. . . . . | | | }
Sur les services hors budget. . . . . | | | } | |

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 189 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 189 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 189 , sur l'exercice 189 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . | | |
Les Dépenses, à celle de. . . . . | | |

GESTION 189 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 189 et sur les produits reportés de l'exercice 189 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | | |

GESTION 189 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 mars 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 189 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | | |

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.							
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.	250	209			209		
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte.							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	50	29			29		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	30	73			73		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .	40	40			40		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles.							
		Total du Chapitre Ier.	370	291			291		

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemero

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 189, à reporter à l'exercice 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles.							
		Total du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 189							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.* .							
		Totaux des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189 . .							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		Totaux des § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.* .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales*							
		Total du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE Ier. Budget ordinaire.	370	291			291		
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire							
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		Total des recettes.	370	291			291		

GESTION 189 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

.....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 189 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 189 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 189 sur l'exercice 189 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 189 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

.....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 189 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des payements de l'exercice 189 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	25	25		25			
		Vin	50	40		40			
		Luminaire. Huile et cire	80	30		30			
		Encens	4	4		4			
		Combustible. Bougie	10	10		10			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	60	55		55			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau							
		Enfants de chœur	20	20		20			
		Divers. Œuvre des Catéchismes	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	16	10		10	—		
		Entretien du presbytère	15	11 10		11 10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens — spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens — générales (contributions, assurances, etc.)	5	5		5			
	10	Frais d'administration							
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Dixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	25	20 90		20 90			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	320	291 11		291 11			

Aprogemere

Numéros d'ordre. [Série unique]	Numéros des articles du budget	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des payements de l'exercice 189 (col. 5 et 6.)	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Grosses réparations ou constructions :							
		De l'église.							
		Du presbytère.							
	2	Achat de vases sacrés et de meubles pour l'exercice du culte.							
	3	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.							
	4	Achat de draps des morts ou tentures. . . .							
		Matériel des pompes funèbres.							
	5	Placement de capitaux en rentes sur l'Etat. . .							
	6	Autres dépenses exceptionnelles.							
		TOTAL du Chapitre II.							
		CHAPITRE III. — DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 1. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 2. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAUX des § 1 et 2. . . .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 3. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 4. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAL des § 3 et 4.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 5. *Autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 6. *Autorisations spéciales.*							
		TOTAL du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE Ier. Budget ordinaire.							
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire.							
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		TOTAL des dépenses.							

Aprogemere

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE ~~189~~ 1900

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET.		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.		291				
Sur l'exercice 189, suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à		291				
Sur l'exercice 189, suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Excédent (de la recette sur la dépense.						
Excédent (de la dépense sur la recette.						
D'après la situation au 31 décembre 189, rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de.						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 189, débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de.			»	»		
Pour les services hors budget, de.	»	»				

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 189, ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 189 :	Numéraire en caisse.	
	Fonds placés au Trésor.	
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.	
	. . . . .	
Somme égale.		291

Cet excédent de recette au 31 décembre 189 sera rapporté en tête du compte de la gestion 189 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE ~~189~~ 1900, CLOS AU 15 MARS ~~189~~ 1901

	RECETTES.	DÉPENSES.
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 189 sur l'exercice 189 s'élèvent à.		»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	»	
Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 189, pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189		
Rappel des opérations effectuées en 189 : Recettes.	291	»
Rappel des opérations effectuées en 189 : Dépenses.	»	291
Totaux des opérations de l'exercice ~~189~~ 1900. . . .	291	291
Excédent de (recette / dépense) de.		
Le Résultat définitif de l'exercice 189, porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de (recette / dépense) de.		
Le Résultat définitif de l'exercice 189, égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de (recette / dépense) de.		

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 189 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 189 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 189 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 189, les opérations complémentaires de l'exercice 189. Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 189 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 189 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St-Martin Cantalès, le 14 avril ~~189~~ 1901

Le Comptable,

Approuvé

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A St Martin Cles le 14 avril 1901

(*Signature des membres du Conseil de fabrique.*

Poitiers. — Typ. Oudin et Cie

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin Cantalès

M. Planche
comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

Modèle no 10.

(EXERCICE 1901

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } *M.* ..... *Comptable*

..... *pour les* **Recettes** *et les* **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 1 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 1 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 1901

Excédent des Recettes au 31 décembre 1 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 1 :

Sur les services budgétaires. . . . . | ..... | ..... }
Sur les services hors budget. . . . . | ..... | ..... } .....

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 1 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 1 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 1 , sur l'exercice 1 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . | ..... | .....
Les Dépenses, à celle de. . . . . | ..... | .....

GESTION 1 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 1 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 1 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 1 et sur les produits reportés de l'exercice 1 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 1 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 1 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 1 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 : d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 : d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1. 6	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1. 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 1 (Total des col. 6 et 7). 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 1 à reporter à l'exercice 1. 9	OBSERVATIONS. 10
		Chapitre 1er. — Budget ordinaire.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an xi. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.							
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.	230	218			218		
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	50	33			33		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.....							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres	30	19			19		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .	40	40			40		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles							
	17	.....							
	18	.....							
		Total du Chapitre Ier.	350	310			310		

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemere

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 — d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1 6	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 1 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 1 à reporter à l'exercice 1 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles							
	8								
	9								
		TOTAL du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 1							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice 1* . .							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAUX des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice 1* . .							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		TOTAUX DES § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.* .							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		TOTAL DU CHAPITRE III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE 1er. Budget ordinaire.	350	310			310		
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire							
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		TOTAL des recettes.	350	310			310		

Approuvé

GESTION 1 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 1
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 1 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 1 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 1 sur l'exercice 1 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 1 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 1
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 1 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 1 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1	GESTION 1 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1	TOTAUX des payements de l'exercice 1 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 1 à reporter à l'exercice 1	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	25	25		25			
		Vin	45	45		45			
		Huile	40	40		40			
		Cire	40	20		20			
		Combustible. Bougie	10	10		10			
		Encens	4	4		4			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	60	60		60			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Souffleur d'orgues							
		Divers. Oeuvre des Tabernacles	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	10	10		10			
		Entretien du presbytère	10	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
		Allocation pour 1re messe ou messe de midi							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens — spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens — générales (contributions, assurances, etc.)	3	3		3			10. Frais d'administration : Ordo (1 fr. 20), Budget (5 fr. 80), Saintes Huiles (3 ou 5 fr.), Bulletin Religieux :
	10	Frais d'administration							
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	13	21 80		21 80			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	350	328 80		328 80			

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 1901

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 1901 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.	310					
Sur l'exercice 1 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 1 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à	328	80				
Sur l'exercice 1 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Excédent (~~de la recette sur la dépense.~~						
Excédent (de la dépense sur la recette.	18	80				
D'après la situation au 31 décembre 1 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, DÉBITEUR de.						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 1 , DÉBITEUR :						
Pour les services compris dans les budgets, de.						
Pour les services hors budget, de	18	80	»	»	18	80

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 1 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 1 (	Numéraire en caisse. . . . .
	Fonds placés au Trésor. . . . .
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier. . . . .
	. . . . .
	SOMME ÉGALE. . . . .

Cet excédent de recette au 31 décembre 1 sera rapporté en tête du compte de la gestion 1 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 1

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 1901, CLOS AU 15 MARS 1

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 1 sur l'exercice 1 s'élèvent à.	310		»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	»	»	328	80
Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 1 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 1				
Rappel des opérations effectuées en 1 (Recettes.	310		»	»
Rappel des opérations effectuées en 1 (Dépenses.	»	»	328	80
TOTAUX des opérations de l'exercice 1901	310		328	80

Excédent de (~~recette~~ / dépense (de.		
Le RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exercice 1 , porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de. . . . . (~~recette~~ / dépense (de. . .	18	80
Le RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exercice 1 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de. . . . . (recette / dépense (de. . .		

Le comptable soussigné AFFIRME VÉRITABLES les présents comptes, comprenant, pour la gestion 1901 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 1 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 1 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 1 , les opérations complémentaires de l'exercice 1 Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 1 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 1 .

Le comptable AFFIRME, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Le comptable, pour établir la balance égale, a comblé ce déficit de 18f 80c au nom de la Fabrique

A St Martin Cantalès, le 6 avril 1902

Le Comptable,

P. Mondy

VU et APPROUVÉ le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés.

A St Martin Clés le 6 avril 1902

(*Signature des membres du Conseil de fabrique.*

A. Maurias
G. Portalet
V. Delpeuch
P. Mondy
G. Chance
Lavergne

Aprogemere

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET C

CONSEIL DE PRÉFECTURE
DU CANTAL

GREFFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS :

Le Conseil de Préfecture du département du Cantal a rendu l'Arrêté suivant

Sur les comptes de la Fabrique de l'Eglise d St Martin Cantalès

GESTION 1900 (2e Partie) et GESTION 1901 (1re Partie)

Vu les comptes des recettes et des dépenses faites par le sieur Blanche
Receveur de la Fabrique de St Martin Cantalès, pour la gestion 1900 (2e partie) et pour la gestion 1901 (1re partie);

Vu les Budgets de cette Fabrique concernant lesdits exercices, les tableaux des autorisations spéciales, les actes d'adjudication des droits et fermes, les mandats, quittances et autres justifications de recettes et de dépenses produites par le comptable.

Vu le procès-verbal de vérification de la caisse du receveur dressé le 31 décembre 1900 et l'inventaire des pièces générales;

Vu les lois et règlements relatifs à l'administration et à la comptabilité des Fabriques, notamment la loi du 5 avril 1884, la loi du 26 janvier 1892 (art. 18), l'instruction générale du Ministère des finances du 20 juin 1859, l'instruction du Ministère des finances et des cultes du 15 décembre 1893, les décrets des 31 mai 1862, 27 janvier 1866 et 27 mars 1893;

Vu l'arrêté du Conseil de Préfecture accusant au 1er janvier 1900 un excédent de recettes de 9

Ouï M. Astorg, conseiller, en son rapport;

Le Conseil de Préfecture du Cantal,

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER — En ce qui concerne la gestion 1900 dans son ensemble :

	Fr.	C.
La recette totale est admise pour la somme de, savoir :		
Sur l'exercice 1900		
Sur l'exercice budgétaire de 1899	291	
Sur les services hors budget		
L'arrêté sus-visé ayant constaté, au 1er janvier 1900 un excédent de recettes de		
La somme totale dont le comptable avait à justifier l'emploi est fixée à	291	
La dépense totale est allouée pour la somme de, savoir :		
Sur l'exercice 1900		
Sur l'exercice budgétaire de 1899	291	
Sur les services hors budget		
En conséquence, et sous la réserve des injonctions ci-après :		
Le comptable est déclaré reliquataire au 31 décembre 1900 de la somme de		

dont il est tenu de prendre charge au compte suivant.

Aprogemore

ART. 2. — Statuant à titre provisoire sur les justifications produites et concernant les opérations complémentaires de l'exercice 1900 effectuées en 1901.

La recette est admise pour la somme de.....

Et la dépense est allouée pour la somme de.....

Lesquelles sommes sont reprises dans l'arrêté à intervenir sur l'ensemble de la gestion du comptable pour l'année 1900 à l'effet de fixer sa situation au 31 décembre de ladite année.

Apurement des droits constatés à la clôture de l'exercice 1900

ET MENTION DU RÉSULTAT FINAL DE CE COMPTE

Les droits et produits de l'exercice 1900 constatés d'après les titres justificatifs, y compris les recettes à recouvrer sur les exercices antérieurs et déduction faite des décharges et non-valeurs d'après les pièces rapportées, s'élèvent à la somme de...

Il a été recouvré pendant l'année 1900 et pendant les premiers mois de 1901 suivant les recettes portées au compte des deux années.....

D'où il ressort, sur l'exercice 1900 au 15 mars 1901, époque de la clôture de cet exercice, un reste à recouvrer de.....

Il est fait, en outre, les injonctions suivantes :

DÉTAIL DES INJONCTIONS PRONONCÉES SUR LES COMPTES

NUMÉROS D'ORDRE des injonctions.	NUMÉROS des ARTICLES du compte	INJONCTIONS.	NOMBRE de PIÈCES communiquées
		Il est enjoint au comptable de produire dans le délai de deux mois les pièces ci-après :	
1		Budget primitif de 1900.....	
2		Etat des propriétés, rentes et créances de la fabrique.....	
3		Certificats du Président du bureau constatant chaque recette et en donnant le détail.....	
4		Mandats de paiement dûment signés par le Président du bureau et quittancés par les parties prenantes justifiant la dépense portée dans le compte de gestion.....	
5		Quittances explicatives des fournisseurs (ces quittances doivent être produites à l'appui des mandats pour fournitures d'objets de consommation, de mobilier et pour travaux de réparations ou constructions).....	

FAIT ET ARRÊTÉ en Chambre du Conseil, où étaient présents : MM. LÉON MEYNIEL, vice-président, J. ASTORG et MARIETTE, conseillers.

Aurillac, le 27 Juin *1901.*

Le Conseiller rapporteur,

Le Vice-Président,

(A la minute sont les signatures).

En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous les huissiers sur ce requis de mettre l'arrêté d'autre part à exécution, et à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture,

NOTA. — Il doit être accusé réception du présent arrêté au moyen de la formule imprimée ci-jointe à renvoyer à la Préfecture par le retour du courrier.

Aurillac, imp. Vve R. Terrisse.

CONSEIL DE PRÉFECTURE
DU CANTAL

GREFFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS :

Le Conseil de Préfecture du département du Cantal a rendu l'Arrêté suivant

Sur les comptes de la Fabrique de l'Eglise d St Martin Cantalès

GESTION 1901 (2e Partie) et GESTION 1902 (1re Partie)

Vu les comptes des recettes et des dépenses faites par le sieur Maurice Receveur de la Fabrique d St Martin Cantalès, pour la gestion 1901 (2e partie) et pour la gestion 1902 (1re partie);

Vu les Budgets de cette Fabrique concernant lesdits exercices, les tableaux des autorisations spéciales, les actes d'adjudication des droits et fermes, les mandats, quittances et autres justifications de recettes et de dépenses produites par le comptable;

Vu le procès-verbal de vérification de la caisse du receveur dressé le 31 décembre 1901 et l'inventaire des pièces générales;

Vu les lois et règlements relatifs à l'administration et à la comptabilité des Fabriques, notamment la loi du 5 avril 1884, la loi du 26 janvier 1892 (art. 18), l'instruction générale du Ministère des finances du 20 juin 1859, l'Instruction du Ministère des finances et des cultes du 15 décembre 1893, les décrets des 31 mai 1862, 27 janvier 1866 et 27 mars 1893;

Vu l'arrêté du Conseil de Préfecture accusant au 1er janvier 1901 un excédent de recettes de ~

Ouï M. Astorg, conseiller, en son rapport;

Le Conseil de Préfecture du Cantal,

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — En ce qui concerne la gestion 1901 dans son ensemble :

La recette totale est admise pour la somme de, savoir :

	Fr.	C.
Sur l'exercice 1901	310	
Sur l'exercice budgétaire de 1900	18	80
Sur les services hors budget		

L'arrêté sus-visé ayant constaté, au 1er janvier 1901, un excédent de recettes de

La somme totale dont le comptable avait à justifier l'emploi est fixée à	328	80

La dépense totale est allouée pour la somme de, savoir :

Sur l'exercice 1901	328	80
Sur l'exercice budgétaire de 1900		
Sur les services hors budget		

En conséquence, et sous la réserve des injonctions ci-après :

Le comptable est déclaré reliquataire au 31 décembre 1901 de la somme de	2	

dont il est tenu de prendre charge au compte suivant.

ART. 2, — Statuant à titre provisoire sur les justifications produites et concernant les opérations complémentaires de l'exercice 1901 effectuées en 1902.

La recette est admise pour la somme de..... .....

Et la dépense est allouée pour la somme de..... .....

Lesquelles sommes sont reprises dans l'arrêté à intervenir sur l'ensemble de la gestion du comptable pour l'année 1901 à l'effet de fixer sa situation au 31 décembre de ladite année.

Apurement des droits constatés à la clôture de l'exercice 1901

ET MENTION DU RÉSULTAT FINAL DE CE COMPTE

Les droits et produits de l'exercice 1901 constatés d'après les titres justificatifs, y compris les recettes à recouvrer sur les exercices antérieurs et déduction faite des décharges et non-valeurs d'après les pièces rapportées, s'élèvent à la somme de .....

Il a été recouvré pendant l'année 1901 et pendant les premiers mois de 1902 suivant les recettes portées au compte des deux années..... .....

D'où il ressort, sur l'exercice 1901 au 15 mars 1902, époque de la clôture de cet exercice, un reste à recouvrer de..... .....

Il est fait, en outre, les injonctions suivantes :

DÉTAIL DES INJONCTIONS PRONONCÉES SUR LES COMPTES

NUMÉROS D'ORDRE des injonctions.	NUMÉROS des ARTICLES du compte	INJONCTIONS	NOMBRE de PIÈCES communiquées.
		Il est enjoint au comptable de produire dans le délai de deux mois *les pièces ci-après :*	
1	.....	Budget primitif de 1901.....	.....
2	.....	Etat des propriétés, rentes et créances de la fabrique.....	.....
3	.....	Certificats du Président du bureau constatant chaque recette et en donnant le détail	.....
4	.....	Mandats de paiement dûment signés par le Président du bureau et quittancés par les parties prenantes justifiant la dépense portée dans le compte de gestion	.....
5	.....	Quittances explicatives des fournisseurs (ces quittances doivent être produites à l'appui des mandats pour fournitures d'objets de consommation, de mobilier et pour travaux de réparations ou constructions)	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

FAIT ET ARRÊTÉ en Chambre du Conseil, où étaient présents : MM. LEON MEYNIEL, vice-président, J. ASTORG et MARIETTE, conseillers.

A Aurillac, le 20 Juin 1902.

Le Conseiller rapporteur, Le Vice-Président,

(A la minute sont les signatures).

En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous les huissiers sur ce requis de mettre l'arrêté d'autre part à exécution, et à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture,

NOTA. — Il doit être accusé réception du présent arrêté au moyen de la formule imprimée ci-jointe à renvoyer à la Préfecture par le retour du courrier.

Aurillac, imp. Veuve R. Terrisse.

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE ~~189~~ 1901

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à. . . .	3	10				
Sur l'exercice 189, suivant les détails ci-dessus, à. . . .			»	»		
Sur les services hors budget, à. . . .	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 189 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 189, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à	3	28	80			
Sur l'exercice 189, suivant les détails ci-dessus, à. . . .			»	»		
Sur les services hors budget, à. . . .	»	»				
Excédent (~~de la recette sur la dépense~~						
Excédent (de la dépense sur la recette. . . .	18	80				
D'après la situation au 31 décembre 189, rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, Débiteur de. . . .						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 189, Débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de. . . .						
Pour les services hors budget, de	18	80	»	»	18	80

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 189, ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 189	Numéraire en caisse. . . .	
	Fonds placés au Trésor. . . .	
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier. . . .	
	. . . . .	
	Somme égale. . . .	

Cet excédent de recette au 31 décembre 189 sera rapporté en tête du compte de la gestion 189 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 1901, CLOS AU 15 MARS 1902

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 189 sur l'exercice 189 s'élèvent à. . . .	310		»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à. . . .	»	»	328	80
Rappel des opérations effectuées en 189 : Recettes. . . .	310		»	»
Rappel des opérations effectuées en 189 : Dépenses. . . .	»	»	328	80
Totaux des opérations de l'exercice 189	310		328	80
Excédent de (~~recette~~ / dépense) de. . . .				
Le Résultat définitif de l'exercice 189, porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de. . . . (recette / dépense) de. . .			18	80
Le Résultat définitif de l'exercice 189, égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de. . . . (recette / dépense) de. . .				

Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 189, pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 189

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 189 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 189 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 189 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 189, les opérations complémentaires de l'exercice 189. Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 189 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 189.

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance. Le Comptable pour établir la balance égale a comblé le déficit de 18 f 80 c, au nom de Mr le Curé

A St Martin Entelès, le 6 avril ~~189~~ 1902.

Le Comptable,

Planches

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés.

A St Martin Entelès le 6 avril 1902

(*Signature des membres du Conseil de fabrique.*)

Planche Lavergne Maurias

Delgence

G Chances

Portadet

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET Cie

DIOCÈSE

DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT

DU CANTAL

FABRIQUE

de St Martin Cantalès

M. Planche

comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

(EXERCICE ~~189~~) 1901

Modèle no 10.

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } M. Planche Comptable

pour les **Recettes** *et les* **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 189 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 189

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE ~~189~~ 1901

Excédent des Recettes au 31 décembre 189 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 189 :

Sur les services budgétaires. . . . . .

Sur les services hors budget. . . . . .

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 189 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 189 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 189 , sur l'exercice 189 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . .

Les Dépenses, à celle de. . . . . .

GESTION 189 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 189 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 189 et sur les produits reportés de l'exercice 189 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 189 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 189 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 mars 189

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 189 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.							
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.	230	218			218		
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	50	33			33		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	30	19			19		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .	40	40			40		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles.							
		Total du Chapitre Ier.	350	310			310		

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Le **Compte Administratif** est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemero

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 189 — d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 6	GESTION 189 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 189 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 189 , à reporter à l'exercice 189 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Sommes provenant de dons.							
	2	Sommes provenant de legs.							
	3	Remboursements de capitaux.							
	4	Produit des ventes de rentes.							
	5	Produit des ventes d'immeubles.							
	6	Subvention de la commune.							
	7	Autres ressources exceptionnelles.							
		Total du chapitre II.							
		CHAPITRE III. — RECETTES SUPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		§ 1er. Excédent de recettes du budget de l'exercice clos de 189							
		BUDGET ORDINAIRE							
		§ 2. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189							
		§ 3. *Recettes non prévues au budget primitif.*							
		Totaux des § 2 et 3.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 4. *Restes à recouvrer sur l'exercice* 189							
		§ 5. *Recettes non prévues au budget.*							
		Totaux des § 4 et 5.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 6. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 7. *Recettes en vertu d'autorisations spéciales.*							
		Total du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		Chapitre 1er. Budget ordinaire.	350	310			310		
		Chapitre II. Budget extraordinaire							
		Chapitre III. Chapitres additionnels.							
		Total des recettes.	350	310			310		

Approuvé

GESTION 189 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) _____

_____

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 189 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 189 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 189 sur l'exercice 189 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | _____ | _____

GESTION 189 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 189
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 189

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de _____

_____

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 189 , ci. . . . . F. | _____ | _____

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189	TOTAUX des payements de l'exercice 189 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	25	25		25			
		Vin	45	45		45			
		Luminaire. Huile et Cire	80	60		60			
		Encens	4	4		4			
		Combustible. Bougie	16	10		10			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	60	60		60			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Divers. Oeuvre des Tabernacles	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	10	10		10			
		Entretien du presbytère	10	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens — spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens — générales (contributions, assurances, etc.)	3	3		3			
	10	Frais d'administration							
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	23	21 80		21 80			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	350	328 80		328 80			

Apragemere

Numéros d'ordre. [Série unique] 1	Numéros des articles du budget 2	DÉSIGNATION des chapitres et articles. 3	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	GESTION 189 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 189 5	GESTION 189 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 189 6	TOTAUX des payements de l'exercice 189 (col. 5 et 6.) 7	RESTES à payer au 15 mars 189 à reporter à l'exercice 189 8	CRÉDITS annulés faute d'emploi. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE II. — BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
	1	Grosses réparations ou constructions :							
		De l'église.							
		Du presbytère.							
	2	Achat de vases sacrés et de meubles pour l'exercice du culte.							
	3	Dépenses relatives à la décoration ou à l'embellissement de l'église.							
	4	Achat de draps des morts ou tentures. . . .							
		Matériel des pompes funèbres.							
	5	Placement de capitaux en rentes sur l'Etat. . .							
	6	Autres dépenses exceptionnelles.							
		TOTAL du Chapitre II.							
		CHAPITRE III. — DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES. (Chapitres additionnels.)							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 1. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 2. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAUX des § 1 et 2.							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 3. *Restes à payer à la clôture de l'exercice* 189							
		§ 4. *Dépenses non prévues au budget primitif.* .							
		TOTAL des § 3 et 4.							
		BUDGET ORDINAIRE.							
		§ 5. *Autorisations spéciales.*							
		BUDGET EXTRAORDINAIRE.							
		§ 6. *Autorisations spéciales.*							
		TOTAL du Chapitre III.							
		RÉCAPITULATION.							
		CHAPITRE Ier. Budget ordinaire.	390				317 50		
		CHAPITRE II. Budget extraordinaire.							
		CHAPITRE III. Chapitres additionnels.							
		TOTAL des dépenses.							

Approuvé

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin Cantalès
M. Planche
comptable.

Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

(EXERCICE 1902)

Modèle no 10.

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } M. Planche Comptable

pour les **Recettes** et les **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 1 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 1 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 1902

Excédent des Recettes au 31 décembre 1 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 1 :

Sur les services budgétaires. . . . . .
Sur les services hors budget. . . . . .

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 1 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 1 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 1 , sur l'exercice 1 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . .
Les Dépenses, à celle de. . . . . .

GESTION 1 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 1 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 1 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 1 et sur les produits reportés de l'exercice 1 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F.

GESTION 1 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 1 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....
montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 1 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F.

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION DES ARTICLES. 3	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 — d'après les titres et actes justificatifs. 5	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1 6	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1 7	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 1 (Total des col. 6 et 7) 8	RESTES à recouvrer au 15 mars 1 à reporter à l'exercice 1 9	OBSERVATIONS. 10
		Chapitre 1er. — Budget ordinaire.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an xi. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.							
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.	240	220			220		
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte.							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	40	43			43		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.	26	32			32		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .							
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles							
	17	.....							
	18	.....							
		Total du Chapitre Ier.	306	295			295		

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemere

GESTION 1 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 1
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 1 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 1 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 1 sur l'exercice 1 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 1 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 1
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 1 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION des chapitres et articles.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	GESTION 1 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1	GESTION 1 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1	TOTAUX des payements de l'exercice 1 [Total des col. 5 et 6.]	RESTES à payer au 15 mars 1 à reporter à l'exercice 1	CRÉDITS annulés faute d'emploi.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	25	25		25			
		Vin	40	40		40			
		Huile	30	32		32			
		Cire							
		Combustible. Bougie	10	10		10			
		Encens	4	5		5			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	55	55		55			
		Vêtements des employés de l'église	13						
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Souffleur d'orgues							
		Divers. Oeuvre des Tabernacles	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	10	15		15			
		Entretien du presbytère	10	14		14			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
		Allocation pour 1re messe ou messe de midi							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens — spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens — générales (contributions, assurances, etc.)							
	10	Frais d'administration	5	7		7			10. Frais d'administration : Ordo (1 fr. 20), Budget (1 fr. 80), Saintes Huiles (3 ou 5 fr.), Bulletin Religieux :
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	24	22		22			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	306	305		305			

Approuvé

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 1902

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET.		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 1902 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à.						
Sur l'exercice 1 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à. . . . . 295 . .	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 1 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à 305						
Sur l'exercice 1 , suivant les détails ci-dessus, à.			»	»		
Sur les services hors budget, à.	»	»				
Excédent { ~~de la recette sur la dépense.~~						
Excédent { de la dépense sur la recette. . . . 10						
D'après la situation au 31 décembre 1 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de.						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 1 , débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de.			»	»		
Pour les services hors budget, de 10	»				10	

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) _____

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 1 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 1 { Numéraire en caisse.	
{ Fonds placés au Trésor.	
{ Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.	
{ , ...	
Somme égale.	

Cet excédent de recette au 31 décembre 1 sera rapporté en tête du compte de la gestion 1 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 1

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 1902, CLOS AU 15 MARS 1903

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 1 sur l'exercice 1 s'élèvent à.	295		»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.	»	»	305	
Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 1 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 1				
Rappel des opérations effectuées en 1 { Recettes.	295		»	»
{ Dépenses.	»	»	305	
Totaux des opérations de l'exercice 1902.	295		305	

Excédent de { ~~recette~~ / dépense } de. . . . . .

Le Résultat définitif de l'exercice 1 , porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de { ~~recette~~ / dépense } de. . 10

Le Résultat définitif de l'exercice 1 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de { recette / dépense } de. . .

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 1902 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 1 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 1 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 1 , les opérations complémentaires de l'exercice 1 Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 1 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 1 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Mr le Curé a comblé le Déficit de 10c

A St Martin Lantosque, le 19 avril 1903

Le Comptable,

Planeta

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A _____ le _____

(Signature des membres du Conseil de fabrique.

Auvergne G. Fontaret

Lafarge Planeta A. Maurieu Curé

G. Chanel

Aprogemere

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET C

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin Cantalès

M. Planche
comptable.

* Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

Modèle no 10.

(EXERCICE 1903

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } *M.* Auguste Planche *Comptable*

pour les **Recettes** *et les* **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année* 1 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1 *ainsi que sur les services hors budget :*

2° *Pendant l'année* 1 , *sur les services budgétaires de l'exercice* 1

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 1

Excédent des Recettes au 31 décembre 1 , représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 1 :

Sur les services budgétaires. . . . . .
Sur les services hors budget. . . . . .

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 1 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 1 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 1 , sur l'exercice 1 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, savoir :

Les Recettes, à la somme de. . . . . .
Les Dépenses, à celle de. . . . . .

GESTION 1 (2e PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 1 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 1 , tant sur les produits portés au budget de l'exercice 1 et sur les produits reportés de l'exercice 1 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci. . . . . F.

GESTION 1 (1re PARTIE).

RECETTES DU BUDGET DE 1 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

Fait RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*) .....
montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 1 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F.

Numéros d'ordre. [Série unique.]	Numéros des articles du budget.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 — d'après le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales.	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 1 — d'après les titres et actes justificatifs.	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1	GESTION 1 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 1 (Total des col. 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 1 à reporter à l'exercice 1	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Chapitre 1er. — Budget ordinaire.							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an xi. . . .							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession..							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possesion.							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an xi (décret ou arrêté préfectoral).							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.	240	210			210		
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	40	30			30		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux.							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres	25	41			41		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique. . .							
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.							
	16	Autres recettes annuelles							
	17								
	18								
		Total du Chapitre Ier.	305	281			281		

* Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget ; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes.

Le **Compte Administratif** est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemero

GESTION 1 (2e PARTIE).

DÉPENSES DU BUDGET DE 1
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 1 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 1 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 1 sur l'exercice 1 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci. . . . . F. | ..... | .....

GESTION 1 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 1
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 1

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 1 , ci. . . . . F. | ..... | .....

Numéros d'ordre. [Série unique.] 1	Numéros des articles du budget. 2	DÉSIGNATION des chapitres et articles. 3	CRÉDITS ouverts par le budget primitif, le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. 4	GESTION 1 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1 5	GESTION 1 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1 6	TOTAUX des payements de l'exercice 1 [Total des col. 5 et 6.] 7	RESTES à payer au 15 mars 1 à reporter à l'exercice 1 8	CRÉDITS annulés faute d'emploi. 9	OBSERVATIONS. 10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE.							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809)							
		Pain	25	24		24			
		Vin	43	40		40			
		Huile	35	30		30			
		Cire							
		Combustible. Bougie	10	5		5			
		Encens	4	4		4			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus):							
		Ornements et vases sacrés							
		Meubles							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	60	52		52			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Souffleur d'orgues							
		Divers. Oeuvre des Tabernacles	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	10	10		10			
		Entretien du presbytère	10	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
		Allocation pour 1re messe ou messe de midi							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage.)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens — spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens — générales (contributions, assurances, etc.)	5	5		5			
	10	Frais d'administration							10. Frais d'administration : Ordo (1 fr. 20), Budget (2 fr. 80), Saintes Huiles (3 ou 5 fr.), Bulletin Religieux :
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	23	21		21			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	305	281		281			

Aprogemere

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 1903

	SERVICES BUDGÉTAIRES.		SERVICES HORS BUDGET		TOTAUX	
Les Recettes effectuées pendant la gestion 1903 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à. . . .						
Sur l'exercice 1 , suivant les détails ci-dessus, à. . . .			»	»		
Sur les services hors budget, à. . . .	»	»				
Les Dépenses acquittées pendant la gestion 1903 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à						
Sur l'exercice 1 , suivant les détails ci-dessus, à. . . .			»	»		
Sur les services hors budget, à. . . .	»	»				
Excédent { de la recette sur la dépense. . . .						
Excédent { de la dépense sur la recette. . . .						
D'après la situation au 31 décembre 1 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, débiteur de. . . .						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 1 , débiteur :						
Pour les services compris dans les budgets, de. . . .						
Pour les services hors budget, de			»	»		

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) .....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 1 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 1	Numéraire en caisse. . . .		
	Fonds placés au Trésor. . . .		
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier. . . .		
	. . . . .		
	Somme égale. . . .	281	

Cet excédent de recette au 31 décembre 1 sera rapporté en tête du compte de la gestion 1 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 1

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 1903, CLOS AU 15 MARS 1904

	RECETTES.		DÉPENSES.	
Les Recettes effectuées du 1er au 15 mars 1 sur l'exercice 1 s'élèvent à. . . .			»	»
Les Dépenses effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à. . . .	»	»		
Rappel des opérations effectuées en 1 { Recettes. . . .	281		»	»
Rappel des opérations effectuées en 1 { Dépenses. . . .	»	»	281	
Totaux des opérations de l'exercice 1903. . . .	281		281	

Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 1 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 1

Excédent de { recette / dépense } de. . . .			
Le Résultat définitif de l'exercice 1 , porté *pour mémoire* au compte ci-dessus, présente un excédent de. . . .	{ recette / dépense }	de.	
Le Résultat définitif de l'exercice 1 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de. . . .	{ recette / dépense }	de.	!

Le comptable soussigné affirme véritables les présents comptes, comprenant, pour la gestion 1 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 1 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 1 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 1 , les opérations complémentaires de l'exercice 1 Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 1 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 1 .

Le comptable affirme, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St Martin Cantalès, le 10 avril 1904

Le Comptable,

Planche

Vu et approuvé le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés.

A St Martin Cantalès le 10 avril 1904

(*Signature des membres du Conseil de fabrique.*

G. Faucher G. Planche

Lavergne Planche Lafarge

A. Maurias

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET C

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin-Cantalès
M Planche
comptable.

Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION

(EXERCICE 19 04)

MODÈLE N° 10

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } *M.* Planche *Comptable*

pour les **Recettes** *et les* **Dépenses** *faites, savoir :*

1° *Pendant l'année 19* , *sur les services budgétaires de l'exercice 19* *ainsi que sur les services hors budget:*

2° *Pendant l'année 19* , *sur les services budgétaires de l'exercice 19*

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 19 04

Excédent des RECETTES au 31 décembre 19 réprésenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera rapporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 19 :

Sur les services budgétaires.....

Sur les services hors budget.....

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 19 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 19 04

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 19 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 19 , sur l'exercice 19 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, SAVOIR :

Les RECETTES, à la somme de.....

Les DÉPENSES, à celle de.....

GESTION 19 (2e PARTIE)

RECETTES DU BUDGET DE 19 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 19

FAIT RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)

montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 19 , tant sur les produits portés au bubget de l'exercice 19 et sur les produits reportés de l'exercice 19 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci..... F. |

GESTION 19 (1r PARTIE)

RECETTES DU BUDGET DE 19 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 19

FAIT RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)
montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 19 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. |

Numéros d'ordre (Série unique)	Numéros des articles du budget	DÉSIGNATION DES ARTICLES	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 19 — d'après le budget primitif le budget supplémentaire et les autorisations spéciales	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 19 — d'après les titres et actes justificatifs	GESTION 19 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 19	GESTION 19 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 19	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 19 (Total des col 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 19 à reporter à l'exercice 19	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI.....							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.....							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possession.....							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).....							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral).....							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises.....	230	220			220		
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte.....							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet.....							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique...	40	36			36		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres.....	35	37			37		
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique.....							
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor.....							
	16	Autres recettes annuelles							
	17								
	18								
		TOTAL du Chapitre 1er.....	305	293			293		

Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

Aprogemera

GESTION 19 (2e PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 19
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 19

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) .....

montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 19 , en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 19 , soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 19 sur l'exercice 19 , soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci..... F. |

GESTION 19 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 19
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 19

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de .....

montant des payements qu'il a effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 19 , ci..... F. |

Numéros d'ordre (Série unique)	Numéros des articles du budget	DÉSIGNATION des chapitres et articles	CRÉDITS ouverts par le budget primitif le budget supplémentaire et les autorisations spéciales	GESTION 19 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 19	GESTION 19 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 19	TOTAUX des payements de l'exercice 19 (Total des col. 5 et 6)	RESTES à payer au 15 mars 19 à reporter à l'exercice 19	CRÉDITS annulés faute d'emploi	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809) :							
		Pain	25	25		25			
		Vin	42	40		40			
		Huile	35	31		31			
		Cire							
		Combustible	10	10		10			
		Encens	5	5		5			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus) :							
		Ornements et vases sacrés							
		Meublés							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	55	55		55			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église :							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et Enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Souffleur d'orgues							
		Divers	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	12	10		10			
		Entretien du presbytère	12	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
		Allocation pour première messe ou messe de midi							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens : spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens : générales (contributions, assurances, etc.)	6	5		5			10. Frais d'administration : Ordo (1 fr. 20), Budget (2 fr. 80) Saintes Huiles (3 ou 5 fr.), Bulletin Religieux :
	10	Frais d'administration							
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Dixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	23	22		22			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	305	293		293			

Aprogemere

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 1904

	SERVICES BUDGÉTAIRES		SERVICES HORS BUDGET		TOTAUX	
LES RECETTES effectuées pendant la gestion 19 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 19 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à....	293					
Sur l'exercice 19 , suivant les détails ci-dessus, à.....						
Sur les services hors budget, à.....	»	»	»	»		
LES DÉPENSES acquittées pendant la gestion 19 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 19 , suivant le rappel fait en tête du présent compte, à....	293					
Sur l'exercice 19 , suivant les détails ci-dessus, à.....						
Sur les services hors budget, à.....	»	»	»	»		
EXCÉDENT { de la recette sur la dépense.....						
EXCÉDENT { de la dépense sur la recette.....						
D'après la situation au 31 décembre 19 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, DÉBITEUR de.....						
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 19 , DÉBITEUR :						
Pour les services compris dans les budgets, de.....						
Pour les services hors budget, de.....	»	»	»	»		

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres).....

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 19 , ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 19	Numéraire en caisse.....	
	Fonds placés au Trésor.....	
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.....	
	SOMME ÉGALE.....	

Cet excédent de recette au 31 décembre 19 sera rapporté en tête du compte de la gestion 19 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 19

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 1904, CLOS AU 15 MARS 1905

	RECETTES		DÉPENSES	
Les RECETTES effectuées du 1er au 15 mars 19 sur l'exercice 19 s'élèvent à.....	293		»	»
Les DÉPENSES effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.....	»	»	293	
Rappel des opérations effectuées en 19 { Recettes.....			»	»
Rappel des opérations effectuées en 19 { Dépenses.....	»	»		
TOTAUX des opérations de l'exercice 19	293		293	
Excédent de { recette / dépense } de.....				
Le RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exercice 19 , porté *pour mémoire* au compte ci-dessus présente un excédent de..... { recette / dépense } de....				
Le RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exercice 19 , égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de..... { recette / dépense } de....				

Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 19 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 19

Le comptable soussigné AFFIRME VÉRITABLES les présents comptes, comprenant, pour la gestion 1904 : 1° le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 19 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 19 ; 3° les recettes et les dépenses des services hors budget, et, pour la gestion 19 , les opérations complémentaires de l'exercice 19 . Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 19 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 19

Le comptable AFFIRME, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St Martin-Cantalès, le Approuvé 1905

Le Comptable,

Planches

VU et APPROUVÉ le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A St Martin-Cantalès le 1905

(Signature des membres du Conseil de fabrique).

Lafarge G. Cantalès

Fabre J. Vigier

Planches Maurial

Curé

Aurillac. — IMPRIMERIE MODERNE, 6, rue Guy de Veyre.

CONSEIL DE PRÉFECTURE
DU CANTAL

GREFFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS :

Le Conseil de Préfecture du département du Cantal a rendu l'Arrêté suivant

Sur les comptes de la Fabrique de l'Eglise de St Martin Cantalès

GESTION 1904 (2e Partie) et GESTION 1905 (1re Partie)

Vu les comptes des recettes et des dépenses faites par le sieur Planche
Receveur de la Fabrique de St Martin Cantalès, pour la gestion 1904 (2e partie) et pour la gestion 1905 (1re partie);

Vu les Budgets de cette Fabrique concernant lesdits exercices, les tableaux des autorisations spéciales, les actes d'adjudication des droits et fermes, les mandats, quittances et autres justifications de recettes et de dépenses produites par le comptable;

Vu le procès-verbal de vérification de la caisse du receveur dressé le 31 décembre 1904 et l'inventaire des pièces générales;

Vu les lois et règlements relatifs à l'administration et à la comptabilité des Fabriques, notamment la loi du 5 avril 1884, la loi du 26 janvier 1892 (art. 18), l'instruction générale du Ministère des finances du 20 juin 1859, l'instruction du Ministère des finances et des cultes du 15 décembre 1893, les décrets des 31 mai 1862, 27 janvier 1866 et 27 mars 1893;

Vu l'arrêté du Conseil de Préfecture accusant au 1er janvier 1904 un excédent de recettes de .....

Ouï M. ASTORG, conseiller, en son rapport;

Le Conseil de Préfecture du Cantal,

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — En ce qui concerne la gestion 1904 dans son ensemble :

	Fr.	C
La recette totale est admise pour la somme de, savoir :		
Sur l'exercice 1904		
Sur l'exercice budgétaire de 1903		
Sur les services hors budget	293	
L'arrêté sus-visé ayant constaté, au 1er janvier 1904 un excédent de recettes de		
La somme totale dont le comptable avait à justifier l'emploi est fixée à	293	
La dépense totale est allouée pour la somme de, savoir :		
Sur l'exercice 1904	293	
Sur l'exercice budgétaire de 1903		
Sur les services hors budget		
En conséquence, et sous la réserve des injonctions ci-après :		
Le comptable est déclaré reliquataire au 31 décembre 1904 de la somme de		
dont il est tenu de prendre charge au compte suivant.		

Aggregere

DIOCÈSE
DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

FABRIQUE
de St Martin-C^le
M A. Planche
comptable.

Le comptable indiquera s'il est trésorier-marguillier, receveur spécial ou percepteur.

COMPTES DE GESTION
(EXERCICE 1905)

MODÈLE N° 10

que présente { *au Conseil de préfecture* / *à la Cour des comptes* } *M.* Planche Auguste *Comptable*
de la Fabrique *pour les* **Recettes** *et les* **Dépenses** *faites, savoir :*
1° *Pendant l'année 1905, sur les services budgétaires de l'exercice 1905 ainsi que sur les services hors budget:*
2° *Pendant l'année 19 , sur les services budgétaires de l'exercice 19*

SITUATION DU COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 1904

Excédent des RECETTES au 31 décembre 1905 représenté à cette époque par les valeurs matérielles qui ont été reconnues suivant procès-verbal de caisse ; lequel excédent sera rapporté à la fin du présent compte pour établir la situation du comptable au 31 décembre 19 :

Sur les services budgétaires..... 000,00
Sur les services hors budget..... " "

RAPPEL DES OPÉRATIONS COMPÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 19 , DU 1er JANVIER AU 15 MARS 19

Le comptable rapporte ici, pour servir à l'établissement de sa situation au 31 décembre 19 , les recettes et les dépenses effectuées du 1er janvier au 15 mars de la Gestion 19 , sur l'exercice 19 , lesquelles sont détaillées dans le compte précédent et dont les justifications ont été produites par lui. Elles s'élèvent, SAVOIR :

Les RECETTES, à la somme de.....
Les DÉPENSES, à celle de.....

GESTION 1905 (2e PARTIE)

RECETTES DU BUDGET DE 1905 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1905

FAIT RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)
Deux cent quatre-vingt-un francs cinquante centimes
montant des recouvrements effectués par lui, pendant l'année 1905 , tant sur les produits portés au bubget de l'exercice 1905 et sur les produits reportés de l'exercice 19 , que sur les produits perçus en vertu d'autorisations supplémentaires, ci..... F. | 281,50

GESTION 19 (1r PARTIE)

RECETTES DU BUDGET DE 19 ENCAISSÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 19

FAIT RECETTE le comptable de la somme de (*mettre la somme en toutes lettres*)
montant des recouvrements effectués du 1er janvier au 15 mars 19 sur les produits désignés ci-dessus, ci. F. |

Numéros d'ordre (Série unique)	Numéros des articles du budget	DÉSIGNATION DES ARTICLES	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 19 — d'après le budget primitif le budget supplémentaire et les autorisations spéciales	SOMMES A RECOUVRER au compte de l'exercice 19 — d'après les titres et actes justificatifs	GESTION 1905 — Recouvrements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 1905	GESTION 19 — Recouvrements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 1905	TOTAUX des Recouvrements de l'exercice 1905 (Total des col 6 et 7)	RESTES à recouvrer au 15 mars 19 à reporter à l'exercice 19	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE							
	1	Produit des biens restitués en vertu de l'arrêté du Gouvernement du 7 thermidor an XI							
	2	Produit des rentes restituées en vertu du même arrêté.							
	3	Produit des biens célés au domaine, dont la fabrique a été mise en possession							
	4	Produit des rentes célées au domaine, dont la fabrique a été mise en possession							
	5	Produit des biens dont l'acceptation a été régulièrement autorisée depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral)							
	6	Produit des rentes, avec ou sans fondation, régulièrement acquises depuis le 7 thermidor an XI (décret ou arrêté préfectoral)							
	7	Produit total de la location des bancs et chaises	210		205		205		
	8	Produit de la concession des bancs placés dans l'église.							
	9	Produit des quêtes faites pour les frais du culte							
	10	Produit de ce qui a été trouvé dans les troncs placés pour le même objet							
	11	Produit des oblations volontaires faites à la fabrique	30		34 50		34 50		
	12	Part revenant à la fabrique dans les droits perçus sur les services religieux							
	13	Produit des frais d'inhumation. — Monopole des pompes funèbres							
	14	Produit de la cire revenant à la fabrique	45		42		42		
	15	Intérêts des fonds placés au Trésor							
	16	Autres recettes annuelles							
	17								
	18								
		TOTAL du Chapitre 1er	285		281 50		281 50		

Ces numéros d'ordre doivent se continuer sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense des services hors budget; ils sont reproduits sur les pièces justificatives des comptes

Le Compte Administratif est un abrégé du Compte de Gestion, il est spécial à l'Ordonnateur.

GESTION 19 05 (2e PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 19 05
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 19 05

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme (en toutes lettres) Deux cent quatre vingt un francs, cinquante centimes.
montant des payements qu'il a effectués pendant l'année 19 05, en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de l'exercice 19 05, soit sur des restes à payer reportés de l'exercice 19 sur l'exercice 19, soit sur les crédits supplémentaires régulièrement ouverts, ci..... F. | 281,50

GESTION 19 (1re PARTIE)

DÉPENSES DU BUDGET DE 19
EFFECTUÉES DU 1er JANVIER AU 15 MARS 19

FAIT DÉPENSE le comptable de la somme de

montant des payements qu'il à effectués sur les mêmes services du 1er janvier au 15 mars 19, ci..... F. |

Numéros d'ordre (Série unique)	Numéros des articles du budget	DÉSIGNATION des chapitres et articles	CRÉDITS ouverts par le budget primitif le budget supplémentaire et les autorisations spéciales	GESTION 19 05 — payements effectués pendant les douze premiers mois de l'exercice 19 05	GESTION 19 — payements effectués pendant les deux mois et demi complémentaires de l'exercice 19	TOTAUX des payements de l'exercice 19 05 (Total des col. 5 et 6)	RESTES à payer au 15 mars 19 à reporter à l'exercice 19	CRÉDITS annulés faute d'emploi	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		CHAPITRE 1er. — BUDGET ORDINAIRE							
	1	Objets de consommation pour les frais ordinaires du culte d'après l'état dit de *dépenses intérieures* dressé par le bureau des marguilliers (art. 45 du décret du 30 décembre 1809) :							
		Pain	25	25		25			
		Vin	43	43		43			
		Huile	30	30		30			
		Cire							
		Combustible Bougies	5	5		5			
		Encens	4	4		4			
		Divers	5	5		5			
	2	Frais d'entretien du mobilier d'après l'état dit de *dépenses intérieures*, etc. (comme ci-dessus) :							
		Ornements et vases sacrés							
		Meublés							
		Linge (blanchissage et raccommodage)	52	52		52			
		Vêtements des employés de l'église							
		Divers							
	3	Honoraires des prédicateurs							
	4	Gages des officiers et serviteurs de l'église :							
		Sacristain	50	50		50			
		Chantres							
		Organiste							
		Sonneur							
		Suisse							
		Bedeau et Enfants de chœur	20	20		20			
		Balayeur et régisseur de chaises							
		Souffleur d'orgues							
		Divers..... Entretien des Tabernacles	5	5		5			
	5	Entretien de l'église	10	7 50		7 50			
		Entretien du presbytère	10	10		10			
	6	Traitement des vicaires régulièrement institués (indiquer le nombre)							
		Allocation pour première messe ou messe de midi							
	7	Logement du curé ou desservant							
		(Loyer du presbytère ou indemnité de logement si la fabrique ou la commune n'ont pas d'immeuble à cet usage)							
	8	Charges des fondations							
	9	Charges des biens : spéciales résultant des actes qui ont fait entrer les biens dans le patrimoine de la fabrique							
		Charges des biens : générales (contributions, assurances, etc.)	5	5		5			
	10	Frais d'administration							10. Frais d'administration : Ordo (1 fr. 20), Budget (2 fr. 80) Saintes Huiles (3 ou 5 fr.), Bulletin Religieux :
	11	Traitement du comptable s'il y a lieu (art. 14 du règlement d'administration publique du 27 mars 1893)							
	12	Sixième (ou moins) du produit de la location des bancs et chaises pour la caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes	21	20 50		20 50			
	13	Annuités d'emprunts régulièrement autorisés							
	14	Pour dépenses imprévues							
	15								
		TOTAL du chapitre Ier	245	281 50		281 50			

Approgemero

SITUATION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 1905

	SERVICES BUDGÉTAIRES		SERVICES HORS BUDGET		TOTAUX	
LES RECETTES effectuées pendant la gestion 1905 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1904, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à....	000	00				
Sur l'exercice 1905, suivant les détails ci-dessus, à.....	281	50			281	50
Sur les services hors budget, à.....	»	»	»	»		
LES DÉPENSES acquittées pendant la gestion 1905 s'élèvent, savoir :						
Sur l'exercice 1904, suivant le rappel fait en tête du présent compte, à....	000	00				
Sur l'exercice 1905, suivant les détails ci-dessus, à.....	281	50			281	50
Sur les services hors budget, à.....	»	»	»	»		
EXCÉDENT de la recette sur la dépense.....	000	00			000	00
EXCÉDENT de la dépense sur la recette.....	000	00			000	00
D'après la situation au 31 décembre 19 , rapportée au premier article du présent compte, le comptable se trouvait, à cette époque, DÉBITEUR de.....	000	00			000	00
Il en résulte que le comptable était, au 31 décembre 19 , DÉBITEUR :						
Pour les services compris dans les budgets, de.....	000	00			000	00
Pour les services hors budget, de.....	»	»	»	»		

Le comptable devait donc représenter dans sa caisse une somme de *F.* (en toutes lettres) néant

Cette somme a été, en effet, représentée à la même époque du 31 décembre 1905, ainsi que le constate le procès-verbal rapporté à l'appui du présent compte, par les valeurs ci-après, savoir :

Situation et solde de caisse au 31 décembre 1905	Numéraire en caisse.....	000 00
	Fonds placés au Trésor.....	000 00
	Fonds remis, sur mandat d'avance, au trésorier-marguillier.....	" "
	SOMME ÉGALE.....	000 00

Cet excédent de recette au 31 décembre 19 sera rapporté en tête du compte de la gestion 19 (2e partie), pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 19

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE 1905, ~~CLOS AU 15 MARS 19~~ Clos au 31 Déc. 1905

	RECETTES		DÉPENSES	
Les RECETTES effectuées du 1er au 15 mars 19 sur l'exercice 19 s'élèvent à.....			»	»
Les DÉPENSES effectuées pendant la même période sur ledit exercice montent à.....	»	»		
Ces opérations seront rapportées en tête du compte de la gestion 19 , pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 31 décembre 19				
Rappel des opérations effectuées en 1905 : Recettes.....	281	50	»	»
Rappel des opérations effectuées en 1905 : Dépenses.....	»	»	281	50
TOTAUX des opérations de l'exercice 1905.....	281	50	281	50
Excédent de recette de.....	000	00		
Le RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exercice 1904, porté *pour mémoire* au compte ci-dessus présente un excédent de (recette / dépense) de.....	000	00		
Le RÉSULTAT DÉFINITIF de l'exercice 1905, égal à celui du compte d'administration du même exercice, est un excédent de (recette / dépense) de.....	000	00		

Le comptable soussigné AFFIRME VÉRITABLES les présents comptes, comprenant, pour la gestion 1905 : 1° ~~le rappel~~ des ~~opérations~~ complémentaires ~~de l'exercice~~ 19 ; 2° les recettes et les dépenses des douze premiers mois de l'exercice 1905 ; 3° les ~~recettes~~ et les dépenses des services ~~hors budget~~, et, pour la ~~gestion~~ 19 , les opérations ~~complémentaires de l'exercice~~ 19 . Ces comptes seront présentés au Conseil de fabrique dans la session de Quasimodo 1906 et transmis à la Cour des comptes (ou au conseil de préfecture) avant le 1er juillet 1906

Le comptable AFFIRME, en outre, que les recettes et les dépenses portées dans ces comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la fabrique, et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A St-Martin-Cl, le 31 Dec 1905

Le Comptable,

Planche

Vu et APPROUVÉ le présent compte par nous, membres du Conseil de fabrique soussignés

A ..... le 19

(Signature des membres du Conseil de fabrique).

G. Portalès Dumon

P. Fabre Ginestet

Lavergne A. Bonnet

Approgeuere

Aurillac. — IMPRIMERIE MODERNE, 6, rue Guy de Veyre.